MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

RENTRÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 — 2027

RENTRÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 — 2027

Sommaire

Édito d'Édouard Geffray . . . . . p. 4

Édito de Sabrina Roubache . . . . . p. 6

Infographie | Chiffres clés de l'éducation nationale . . . . . p. 8

Infographie | Quelques temps forts de l'année 2026-2027 . . . . . p. 10

1. L'École au cœur de notre avenir . . . . . p. 12

Introduction d'Édouard Geffray . . . . . p. 13

1.1 L'enjeu démographique : renouer avec une politique de l'aménagement du territoire par et autour de l'École . . . . . p. 14

1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique . . . . . p. 21

Infographie | Dédoublement des classes : améliorer les conditions d'apprentissage en éducation prioritaire . . . . . p. 25

1.3 L'IA à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure . . . . . p. 26

1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique . . . . . p. 28

2. L'exigence au cœur des apprentissages . . . . . p. 30

Introduction d'Édouard Geffray . . . . . p. 31

2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale . . . . . p. 32

Infographie | Nouveaux programmes : des repères annuels clairs pour mieux progresser . . . . . p. 34

2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique . . . . . p. 36

Infographie | Plan filles et maths : réduire les inégalités filles-garçons . . . . . p. 38

Infographie | Concours général du collège : valoriser l'excellence dans un champ disciplinaire . p. 39

2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux . . . . . p. 40

2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles . . . . . p. 42

Infographie | Erasmus+ : promouvoir la mobilité depuis 40 ans . . . . . p. 44

2.5 Forger l'esprit critique . . . . . p. 45

2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir . . . . . p. 47

Infographie | Carte des formations professionnelles initiales : redessiner l'offre pour l'avenir . . p. 49

3. L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants . . . . . p. 50

Introduction d'Édouard Geffray . . . . . p. 51

3.1 La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue . . . p. 52

3.2 Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable . . . . . p. 56

Infographie | Numérique à l'école : encadrer les usages . . . . . p. 58

3.3 Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture . . . . . p. 59

3.4 Encourager l'activité physique et sportive . . . . . p. 61

3.5 Combattre toutes les formes de violence . . . . . p. 64

Infographie | Harcèlement à l'école : poursuivre une mobilisation totale . . . . . p. 67

3.6 Agir pour la santé physique et psychique des élèves . . . . . p. 68

4. L'École au cœur de la République . . . . . p. 70

Introduction d'Édouard Geffray . . . . . p. 71

4.1 Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent . . . . . p. 72

Infographie | Lutte contre les discriminations : redoubler d'efforts. . . . . p. 75

4.2 Renforcer le partenariat avec les familles . . . . . p. 76

4.3 Accueillir tous les élèves . . . . . p. 79

5. L'humain au cœur de nos métiers . . . . . p. 82

Introduction d'Édouard Geffray . . . . . p. 83

5.1 Mieux former les personnels de l'éducation nationale . . . . . p. 84

5.2 Protéger et accompagner les personnels . . . . . p. 86

5.3 Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires . . . . . p. 89

5.4 Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels . . . . . p. 91

Édito

En cette nouvelle rentrée scolaire, plus de 11,6 millions d'élèves et près d'1,2 million de personnels vont découvrir ou retrouver leur école, collège ou lycée sur tout le territoire ! La rentrée est bien plus qu'un rituel scolaire : elle est un moment de joie, qui rythme la vie des familles, les attentes et l'organisation de notre pays. Elle est, pour l'ensemble de la communauté éducative, l'occasion de se retrouver et de faire corps.

À l'aube de cette nouvelle rentrée, je tiens donc avant tout à remercier l'ensemble des professeurs et personnels de l'éducation nationale, qui ont dédié leur vie à instruire, protéger et émanciper nos enfants. En formant notre jeunesse, ces femmes et ces hommes écrivent notre avenir. Ils sont notre fierté et notre espoir.

Notre École doit relever un défi majeur : amener chaque élève au bout de ses potentialités et former une génération capable de faire face à un monde en profonde mutation, marqué par des transitions démographique, numérique et écologique inédites.

Face à ces enjeux, je souhaite que l'institution scolaire puisse se concentrer sur ses trois missions : instruire, protéger et unir.

Instruire d'abord, autour de deux priorités pédagogiques absolues : la maîtrise du langage, sans laquelle rien n'est possible et qui constitue un enjeu majeur d'égalité des chances, a fortiori à l'ère de l'intelligence artificielle ; et la maîtrise du raisonnement scientifique, qui conditionne les progrès de l'esprit humain. Les nouveaux programmes, de la maternelle au lycée, placent ces fondamentaux au cœur des apprentissages, tout en offrant un accompagnement personnalisé pour que chaque élève, quels que soient ses besoins, puisse progresser. L'orientation, pensée dès le collège, et la valorisation des diplômes garantissent que chaque parcours mène à une insertion réussie.

Protéger ensuite, car une École qui émancipe est une École qui protège. La lutte contre toutes les formes de violences, notamment sexistes et sexuelles, est une priorité absolue. C'est pour cette raison que je souhaite que soit proposé à tous les élèves, de la grande section à la terminale, de passer un questionnaire sur

les violences dont ils auraient pu faire l'objet et de solliciter un entretien avec des adultes de confiance, dès le mois de novembre. Des protocoles et contrôles renforcés, la formation systématique des personnels et la sensibilisation autant que l'écoute accrue de la parole des élèves doivent faire de l'École un espace sûr, où chaque enfant peut s'épanouir sans crainte. Protéger, c'est aussi préserver la santé physique et mentale des élèves, en limitant le temps d'écran, en renforçant les équipes psycho-sociales et en promouvant le sport comme une habitude de vie. Protéger, c'est enfin intégrer les enjeux climatiques dans le quotidien scolaire – qu'il s'agisse de la rénovation des bâtiments ou de l'éducation au développement durable.

Mais une École qui protège ses élèves doit aussi protéger ceux qui les accompagnent au quotidien. Aucune atteinte à un personnel ne sera tolérée, et leur accompagnement doit être renforcé, avec notamment la généralisation de la protection sociale complémentaire ou les mesures de qualité de vie au travail (QVCT).

Unir, car l'École est le ciment de la Nation. Les principes qui fondent notre République offrent à chacun d'y grandir, d'y apprendre et d'y vivre en paix, dans le respect de ce qu'il est et des valeurs qui nous fondent. L'École est le lieu où s'apprennent, se vivent et se respectent ces principes : liberté, égalité, fraternité et laïcité. C'est pourquoi la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et toutes les formes de haine doit y être menée avec une détermination implacable.

Enfin, les bouleversements auxquels nous faisons face nécessitent une vision de long terme. Face à la baisse démographique, avec 1,7 million d'élèves en moins d'ici 2035, nous devons penser, en lien avec les collectivités territoriales, une véritable politique d'aménagement du territoire par et autour de l'École. J'ai engagé une nouvelle méthode d'élaboration de la carte de l'offre scolaire dans 18 départements, qui sera généralisée début 2027. L'École doit aussi anticiper les défis technologiques. L'intelligence artificielle et le numérique peuvent devenir de réelles opportunités s'ils sont maîtrisés. Dans un monde saturé d'informations et de petits écrans, qui fragilisent la concentration et les résultats scolaires, l'enjeu est de faire de la technologie un outil au service de la pensée critique.

L'École est le lieu où tout commence, où se construit notre destinée individuelle et collective. Parce qu'en France, nous avons l'École au cœur : au cœur de nos vies, de nos trajectoires, de nos territoires, de notre contrat social. Parce que l'École est le cœur battant d'un pays qui a décidé de porter au plus haut chacun de ses enfants grâce à des professionnels de l'éducation. Pour construire une École dans laquelle les Français croient, et qui leur donne raison de croire dans leur avenir.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

Édito

L'année passée, 667 200 jeunes de l'enseignement secondaire ont franchi les portes de l'un des 2 070 lycées professionnels et polyvalents de notre pays, pour y construire le projet qui les mènera vers l'emploi ou la poursuite d'études. Autant de projets construits dans un parcours d'excellence, mettant au cœur la transmission des gestes et des savoirs. Du CAP au BTS, en passant par le baccalauréat professionnel et les certificats de spécialisation, le lycée professionnel forme aux métiers qui font vivre et rayonner
la France.

Pour réussir cette rentrée 2026, il nous faut d'abord ne laisser aucun jeune sans solution. Il est essentiel d'accompagner chaque élève pour préparer son entrée dans la vie active. Mieux se connaître, comprendre les attentes de son futur métier, préparer ses candidatures et ses entretiens : ce sont autant de clés essentielles pour faciliter l'insertion professionnelle de nos jeunes. Cet accompagnement doit pouvoir se prolonger pour celles et ceux qui, au sortir du lycée, n'auraient pas encore trouvé leur voie.

Nous devons également veiller à la personnalisation de chaque parcours. Dès cette rentrée, les classes de terminale professionnelle intègrent deux semaines dédiées à la finalisation du projet de chaque élève, avant la clôture des vœux sur Parcoursup. Consolider ses savoirs, préparer une poursuite d'études ou une insertion directe dans l'emploi : à chacun son chemin et à chacun son rythme.

Cette rentrée est aussi l'occasion de fédérer l'ensemble des acteurs qui font la réussite de la voie professionnelle. Équipes éducatives, familles, collectivités territoriales, partenaires économiques et institutionnels : c'est autour d'eux, dans chaque territoire, que se joue l'attractivité de nos formations. Dès cette rentrée,

le Conseil national de la refondation « Attractivité de la voie professionnelle » ouvrira des concertations locales pour construire des réponses concrètes et porter cette ambition sur le terrain. Ce moment de dialogue permettra de faire émerger des projets concrets répondant aux enjeux d'attractivité, de lisibilité et de dénomination des formations professionnelles, de sécurisation des parcours des élèves, de lutte contre le décrochage et d'insertion des jeunes.

Donner à chaque jeune les moyens de réussir, c'est donner à la France les talents dont elle a besoin. Ensemble, faisons de la voie professionnelle la fierté de notre École.

Sabrina Roubache
Ministre déléguée auprès du ministre du Travail et des Solidarités et du ministre de l'Éducation nationale, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage

Rentrée 2026 chiffres clés de l'éducation nationale

LES ÉLÈVES

11 607 600
écoliers, collégiens et lycéens[1]

11 769 100
écoliers, collégiens et lycéens
à la rentrée 2025

- **6 024 100**
  élèves du 1er degré
- **5 583 500**
  élèves du 2d degré

→ **3 321 950** collégiens
→ **2 261 550** lycéens
dont **667 200** lycéens professionnels

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

57 700
écoles et
établissements

58 100
écoles et
établissements
à la rentrée 2024

- **47 000** écoles
- **7 000** collèges
- **3 700** lycées et Erea[3]

dont **2 070**
lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

LES ENSEIGNANTS

851 500
professeurs enseignent à des élèves
des 1er et 2d degrés[4]

LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE[5]

PREMIER DEGRÉ

21
Nombre moyen d'élèves
par classe

SECOND DEGRÉ

25,3
Nombre moyen d'élèves
par classe (division)
au collège

30,5
Nombre moyen d'élèves
par classe (division) au lycée
général et technologique

18,7
Nombre moyen d'élèves
par classe (division)
au lycée professionnel

LES DIPLÔMES[6]

81,6 %
Taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)[7]
85,5 % en 2025

91,4 %
Taux de réussite
au baccalauréat
91,8 % en 2025

79 %
Proportion de bacheliers
dans une génération
78,8 % en 2025

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN[8]

9 080 €
par élève du premier degré
8 660 € en 2023

10 450 €
par collégien
10 270 € en 2023

13 020 €
par lycéen général
et technologique
12 910 € en 2023

14 700 €
par lycéen
professionnel
14 720 € en 2023

[1] Public et privé sous contrat, projection rentrée 2026 – [2 4] Public et privé sous contrat, rentrée 2025
[3] Erea : établissement régional d'enseignement adapté – [5] Prévisionnel 2026 – [6] Session de juin 2026, données provisoires
[7] Les modalités d'évaluation du diplôme national du brevet ont connu d'importantes modifications en 2026, qui se sont notamment traduites par le renforcement du poids des épreuves terminales (60 %) par rapport à celui du contrôle continu (40 %).
[8] Année civile 2024, données provisoires

Quelques temps forts de l'année 2026-2027

L'ÉCOLE AU CŒUR DE NOTRE AVENIR

Septembre 2026
- Entrée en vigueur des nouveaux programmes de maternelle et poursuite du déploiement des programmes révisés en **CP, CM1 et 5e**
- Lancement du plan **École durable 2030**

Novembre et décembre 2026
- Semaine de l'orientation et des métiers

28 juin au 2 juillet 2027
- Forum national de l'IA éducative

L'EXIGENCE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

À partir du 7 septembre
- Évaluations nationales

16 au 22 novembre
- Semaine de l'industrie

30 novembre au 5 décembre
- Semaine des lycées professionnels

11 au 22 janvier 2027
- Évaluations nationales de mi-CP

Janvier et février 2027
- Premières épreuves du **Concours général du collège** pour les élèves de 3e

8 au 18 mars 2027
- Semaine des mathématiques

11 au 17 avril 2027
- Semaine des sciences

Mai 2027
- Évaluations Cedre 2027

Juin 2027
- Épreuves du **diplôme national du brevet et des baccalauréats**
- Épreuves anticipées de **français et de mathématiques** pour les élèves de 1re

L'ÉCOLE AU CŒUR DE L'ÉPANOUISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

16 septembre 2026
- Journée nationale du sport scolaire

5 novembre 2026
- Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école et passation du questionnaire relatif aux violences sexistes et sexuelles

Février et mars 2027
- Safer Internet Day, temps fort de sensibilisation aux usages responsables du numérique

15 au 28 mars 2027
- Semaine de la presse et des médias dans l'École

Fin mars - début avril
- Semaine olympique et paralympique

L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

Septembre 2026
- Présentation de la **charte Parents-École**

29 septembre au 9 octobre 2026
- Élections des délégués de classe

9 et 10 octobre 2026 (Hexagone et Antilles)
2 et 3 octobre 2026 (La Réunion et Mayotte)
- Élections des représentants des parents d'élèves

Octobre 2026
- Hommages à Samuel Paty et Dominique Bernard

Semaine du 11 novembre 2026
- Commémoration de l'Armistice et mobilisation de la communauté éducative autour du travail de mémoire

9 décembre 2026
- Journée de la laïcité à l'école

Semaine du 8 mars 2027
- Semaine de l'égalité filles-garçons

Autour du 21 mars 2027
- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Septembre 2026
- Déploiement du **cadre d'usage de l'intelligence artificielle pour les personnels**

Novembre 2026
- Forum des métiers de l'éducation

3 au 10 décembre 2026
- Élections professionnelles

Janvier 2027
- Semaine de la formation continue

© Stéphanie Lacombe - MEN

1

L'École au cœur de notre avenir

L'École structure nos vies et nos territoires.

Elle est à la fois un lieu, avec près de 60 000 implantations partout en France, une mission – l'enseignement – et une communauté humaine.

Or elle est, à l'image de la société, confrontée à des bouleversements majeurs dans toutes ces dimensions : la chute des naissances, qui interroge la géographie de l'École, le changement climatique, qui a des conséquences sur son organisation, et l'intelligence artificielle, qui bouleverse les métiers, les modes de pensée et même la manière dont nous accédons au savoir - et interroge les fondements mêmes de l'instruction.

Sur chacun de ces trois défis, nous devons voir à long terme et doter notre École d'un cap, d'une méthodologie et d'outils, pour entrer de manière positive dans ce nouveau cycle de vie de l'École de la République. Face à ces bouleversements, nous ne sommes pas voués à l'impuissance. Ils constituent autant d'opportunités de repenser à long terme l'offre scolaire, pour réduire les inégalités, garantir l'accessibilité territoriale et renforcer la qualité de l'offre scolaire.

C'est cette vision qui est au cœur des travaux de l'année qui s'ouvre.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

1.1 L'enjeu démographique : renouer avec une politique de l'aménagement du territoire par et autour de l'École

L'ESSENTIEL **L'École est au cœur des territoires : elle les structure, les irrigue, construit leur avenir.** Pourtant, l'École ne donne plus lieu à une véritable politique d'aménagement scolaire depuis plusieurs décennies. Or, notre École s'inscrit dans un contexte marqué par une baisse démographique substantielle et durable, dans la quasi-totalité des départements. À horizon 2035, le système éducatif devrait perdre 1,7 million d'élèves par rapport à la rentrée 2025. **Entre 2018 et 2035, le système éducatif français aura ainsi perdu près de 20 % de ses élèves.**

- Plusieurs mesures ont déjà permis d'améliorer les conditions d'enseignement. Le taux d'encadrement des élèves dans le premier degré s'est amélioré chaque année dans tous les départements depuis 2017.
- **La baisse démographique implique des réponses concertées localement afin de préparer notre système éducatif à cette transition.** Le ministère s'engage aussi dans une politique d'aménagement du territoire par et autour de l'École : une expérimentation dans 18 départements a été lancée pour construire une vision à long terme de la carte de l'offre scolaire.

LE DÉFI DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE[1]

La baisse de la natalité touche désormais la France, comme de nombreux autres pays. Ce phénomène affecte logiquement l'École : 120 900 élèves de moins ont été scolarisés à la rentrée 2025 par rapport à la rentrée 2024. Ils seront environ 160 000 de moins à la rentrée 2026 et la baisse va encore s'amplifier dans les prochaines années. **La majorité des académies et des départements verront leurs effectifs diminuer, avec une intensité variable selon les territoires.**

Cette baisse des effectifs d'élèves est d'ores et déjà très marquée dans le premier degré : entre 2015 et 2025, les écoles ont perdu 622 600 élèves (- 9,2 % des effectifs). Au cours de la même période, le nombre de classes a également diminué, mais dans une proportion moindre, ce qui a permis de **scolariser les élèves dans des classes moins chargées.**

Au collège, la baisse de la démographie a un impact sur les effectifs depuis la rentrée 2024 et s'accélère. Elle va se poursuivre à un rythme de plus en plus soutenu jusqu'en 2029, puis s'atténuera légèrement pour s'accentuer de nouveau en 2034 et 2035. Cette baisse démographique se traduit par un nombre croissant de collèges de petite taille. Dans le sillage du collège, la baisse démographique touchera également les lycées dans les dix prochaines années.

Cette évolution est inéluctable jusqu'en 2035 au moins, les futurs collégiens et lycéens étant déjà nés.

HORIZON RENTRÉE 2035

- 1,7 million d'élèves

- 14,2 % par rapport à la rentrée 2025

- 933 000 élèves dans le 1er degré

- 15,2 % par rapport à la rentrée 2025

- 743 800 élèves dans le 2d degré

- 13,2 % par rapport à la rentrée 2025

[1] Depp, notes d'information n° 25.58 et n° 25.59, octobre 2025 ; notes d'information n° 26.09, document de travail, série études, n° 2026-E08, avril 2026 ; note d'information n° 26.01, janvier 2026.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES dans le 1er degré public et privé sous contrat

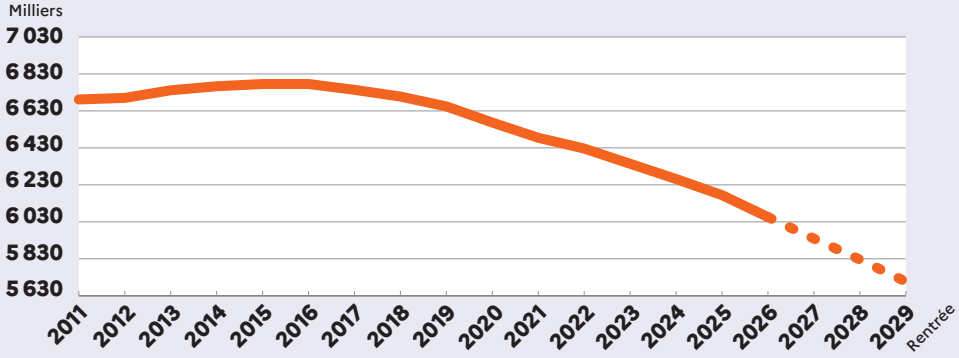

Source : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre, note d'information n° 25.12.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES dans le 2d degré public et privé sous contrat

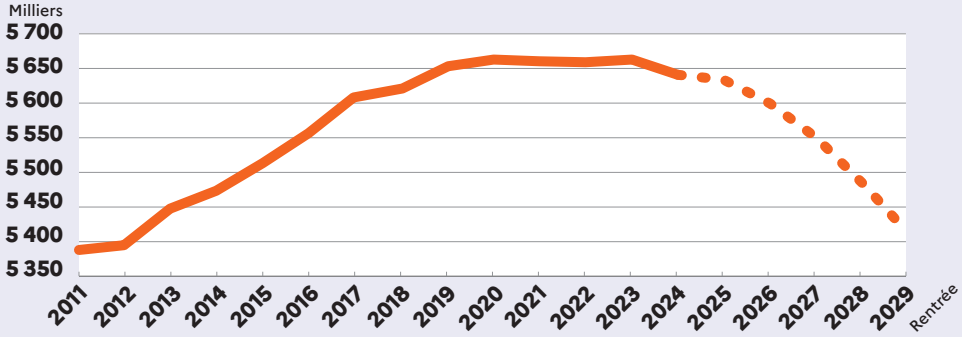

Source : Depp, note d'information n° 25.13.
Champ : établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. France, secteur public et divisions sous contrat du secteur privé.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE dans le 1er degré public

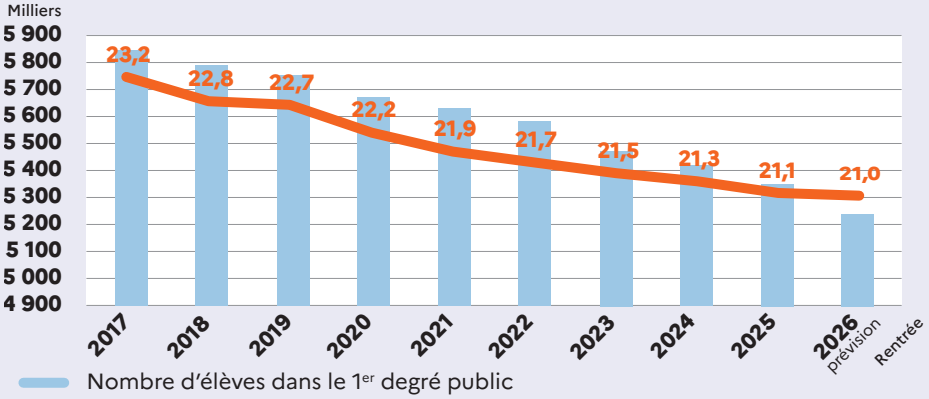

Source : Dgesco

ENTRE 2015 ET 2025

- 3 élèves par classe en préélémentaire

- 2,6 élèves par classe en élémentaire

Pour la première fois, à la rentrée 2026, le nombre moyen par classe dans le 1er degré sera de 21 élèves.

UNE ÉCOLE DES TERRITOIRES

Au mois d'avril 2026, le ministère a publié un travail inédit : des projections d'effectifs d'élèves à l'horizon 2035, déclinées pour chaque département. Ces projections seront désormais publiées chaque année pour permettre à l'ensemble des acteurs publics nationaux et locaux de se projeter et d'anticiper les évolutions de l'offre scolaire. Elles constituent ainsi un outil de transparence et d'anticipation au service des territoires.

Dans un contexte marqué par une baisse démographique durable et substantielle, touchant la quasi-totalité du territoire national, et d'attentes accrues des élus et acteurs locaux en matière de lisibilité, le dialogue avec les collectivités territoriales est renforcé grâce aux **observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT).**

- Co-présidée par le préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), cette instance est désormais installée dans tous les départements et se réunit plusieurs fois par an pour permettre d'**objectiver les spécificités scolaires et définir des actions partagées.**
- Par une approche prospective à un, trois et cinq ans, l'ODRT permet de partager un diagnostic commun et d'anticiper les évolutions, d'en mesurer les effets et de nourrir une **réflexion pluriannuelle et partenariale sur l'organisation territoriale, l'offre scolaire et les services associés, notamment le transport.**

L'École des territoires, c'est aussi soutenir l'École rurale. **59 nouveaux territoires éducatifs ruraux (TER) ont été labellisés en 2026.** Une nouvelle vague de labellisation sera lancée à la rentrée scolaire 2026, pour atteindre **l'objectif de 300 TER en 2027.**

LES OBSERVATOIRES DES DYNAMIQUES RURALES ET TERRITORIALES

Les acteurs
- Le préfet
- Le Dasen
- Les élus locaux
- Les partenaires de l'École

Pour un diagnostic
- Sur les évolutions démographiques
- Sur le maillage éducatif
- Sur l'accès aux services scolaires et périscolaires

Une souplesse de mise en œuvre
Qui permet des déclinaisons infra-départementales à l'échelle des communautés de communes, des bassins de vie ou des arrondissements de sous-préfectures.

261 TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX EN 2026

→ Faire du territoire rural un levier de réussite scolaire en mobilisant l'ensemble de ses ressources éducatives, culturelles et associatives.

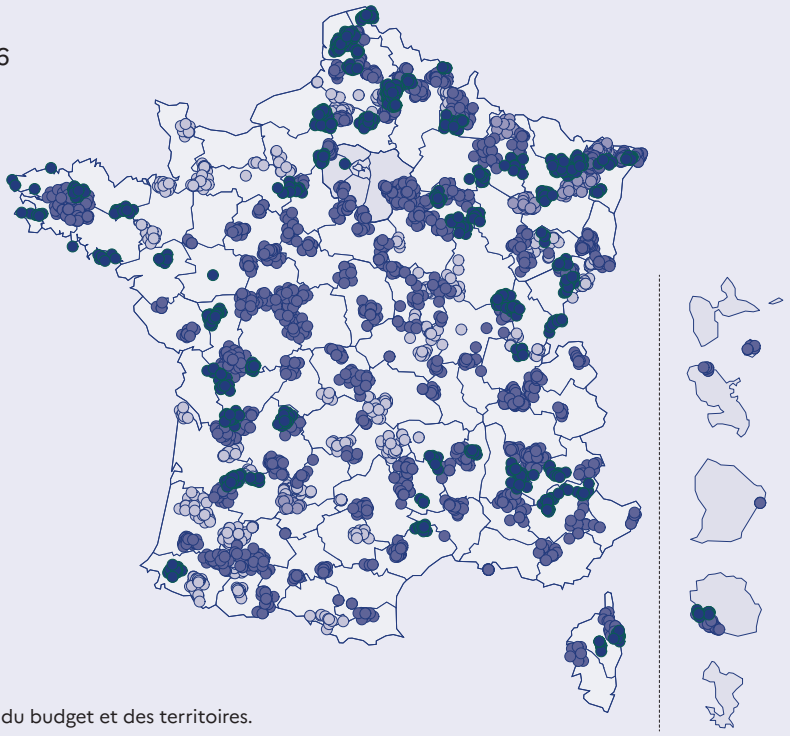

Vague 1 – 2022 : 47 TER – 593 écoles et établissements

Vague 2 – 2023 : 16 TER – 147 écoles et établissements

Vague 3 – 2024 : 139 TER – 2 025 écoles et établissements

Vague 4 – 2026 : 59 TER – 845 écoles et établissements

Source : Dgesco, service du pilotage, du budget et des territoires.

UNE NOUVELLE MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA CARTE DE L'OFFRE SCOLAIRE

Le ministre de l'Éducation nationale a lancé une démarche inédite d'élaboration pluriannuelle de la carte de l'offre scolaire, associant étroitement les élus locaux. Expérimentée dans 18 départements, elle s'inscrit dans une nouvelle vision de politique d'aménagement du territoire, par et autour de l'École. Face à la baisse démographique, le ministère souhaite construire une vision à long terme de la carte de l'offre scolaire et assurer de manière pérenne le contrat social d'accessibilité de l'École.

Cette démarche expérimentale repose sur un changement de méthode. Il s'agit d'inverser la logique en partant du terrain et des réalités démographiques et géographiques de chaque territoire pour construire une carte scolaire à l'horizon de cinq ans, et en déduire un schéma d'emploi cohérent qui sera présenté en loi de finances. Les travaux s'appuient sur une projection démographique pluriannuelle et prennent en compte les effectifs attendus, les contraintes de transport, la diversité de l'offre scolaire et les caractéristiques de chaque territoire.

L'expérimentation repose sur un dialogue approfondi entre les préfets, les Dasen et les élus locaux. Ils construisent ensemble une vision partagée de l'offre scolaire. Cette nouvelle approche replace pleinement l'École au cœur des enjeux d'aménagement du territoire et répond à la nécessité de coconstruire la future carte de l'offre scolaire, en garantissant à tous les élèves un accès de qualité au service public de l'éducation.

© Stéphanie Lacombe - MEN

L'EXPÉRIMENTATION LANCÉE DANS 18 DÉPARTEMENTS

La méthode

Une réflexion locale sur 5 ans visant à mieux articuler les enjeux territoriaux, pédagogiques et budgétaires en s'appuyant sur :

- **le bassin de vie :** mobilité (dont temps de transport), petite enfance, périscolaire, pôles culturel et sportif, maillage des collèges et des lycées, internats, offre de santé, etc.
- **l'offre pédagogique :** organisation, pratiques, projets, continuité, etc.
- **les effectifs à 5 ans :** naissances, projets des communes avec une école construite comme élément structurant du territoire, etc.
- **le bâti scolaire :** localisation et adéquation des sites scolaires (transition écologique, adaptation au changement climatique et rénovation, santé, sécurité, bien-être)

Les acteurs

- **Un groupe de travail dans chaque département** pour porter la transformation (élus locaux, Dasen, recteur, préfet)
- **Une mission d'appui nationale** sous la coordination de la secrétaire générale, des directions du MEN et de l'IGESR

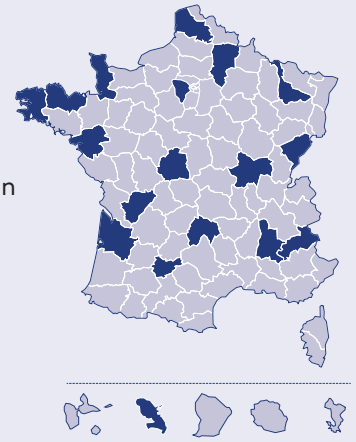

18 départements concernés :

- Académie d'Amiens – Aisne (02)
- Académie d'Aix-Marseille – Hautes-Alpes (05)
- Académie de Clermont-Ferrand – Cantal (15)
- Académie de Poitiers – Charente (16)
- Académie de Rennes – Côtes-d'Armor (22) et Finistère (29)
- Académie de Besançon – Doubs (25)
- Académie de Grenoble – Drôme (26)
- Académie de Bordeaux – Gironde (33)
- Académie d'Orléans-Tours – Indre (36)
- Académie de Nantes – Loire-Atlantique (44)
- Académie de Normandie – Manche (50)
- Académie de Nancy-Metz – Meurthe-et-Moselle (54)
- Académie de Lille – Pas-de-Calais (62)
- Académie de Dijon – Saône-et-Loire (71)
- Académie de Versailles – Yvelines (78)
- Académie de Toulouse – Tarn-et-Garonne (82)
- Académie de Martinique (972)

Plus aucun maire ne doit, à terme, découvrir une fermeture ou une ouverture de classe au mois de mars pour la rentrée suivante

Le calendrier

- **Été 2026 :** partage de premières remontées avec le ministère
- **Fin 2026 :** vision pluriannuelle de l'exercice en vue des travaux du PLF 2027
- **Dès 2027 :** généralisation à tous les départements

CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : PRÉPARER UNE REFONTE NÉCESSAIRE

Une politique éducative territorialisée exige aussi de prendre en compte l'évolution des équilibres socio-économiques. Si l'actualisation de la carte de l'éducation prioritaire est nécessaire, celle-ci nécessite 15 à 18 mois de travail et ne peut être engagée alors que les prochaines échéances électorales impliquent des périodes de réserve pour l'institution. Cette réforme nécessite en effet des temps de concertation avec les acteurs concernés, ainsi qu'une appréciation au cas par cas, en fonction des réalités locales et des disparités territoriales. Les discussions sur les critères de définition et les conditions d'entrée et de sortie de l'éducation prioritaire débuteront début 2027.

Pour autant, le ministère a fait le choix de répondre aux situations les plus critiques d'établissements confrontés à de très fortes fragilités sociales, y compris lorsqu'ils ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. 21 collèges dans 11 académies (Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Versailles, Nancy-Metz, Strasbourg, Créteil, Lille, Guadeloupe, Martinique, Orléans-Tours) et les écoles de leur secteur, dont l'IPS est le plus faible, bénéficient ainsi à la rentrée 2026 de moyens supplémentaires permettant d'assurer à chacun de ces établissements la présence d'un pôle médico-social à temps complet, des conditions d'encadrement faisant l'objet d'une attention particulière et la possibilité, dans les écoles primaires et élémentaires et sur projet pédagogique, d'un poste de professeur des écoles supplémentaire. **Une indemnité transitoire est mise en place en faveur des enseignants et CPE, ainsi qu'une bonification de mobilité à partir de trois années d'exercice.**

Dans le cadre du déploiement des mesures du Comité interministériel des villes, les 100 écoles les plus défavorisées et situées en quartiers prioritaires de la ville, écoles dites « orphelines », bénéficient en outre à la rentrée scolaire 2026 de l'affectation de personnels enseignants supplémentaires permettant de mettre leur taux d'encadrement en cohérence avec celui de l'éducation prioritaire.

DES OUTILS DE PRÉVISION ET DE PROSPECTIVE

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Il s'agit d'une démarche d'aide à la décision appliquée aux métiers, visant à anticiper les besoins à moyen terme en effectifs et en compétences, en fonction des enjeux et objectifs de l'action publique. La GPEC dégage des tendances pluriannuelles, sur le plan quantitatif et qualitatif.

INSCRIRE LES DÉCISIONS ÉDUCATIVES DANS LE TEMPS LONG

Les décisions prises aujourd'hui engagent l'École pour plusieurs décennies. Un enfant qui entre en maternelle à la rentrée 2026 passera le baccalauréat vers 2040. Dans le même temps, le système éducatif doit faire face à des transformations majeures. Les projections démographiques font apparaître une baisse très importante. L'intelligence artificielle modifie les conditions d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation. Le dérèglement climatique, les inégalités éducatives et les évolutions du métier d'enseignant appellent également des réponses de long terme.

Pour mieux anticiper ces transformations, le ministre a souhaité constituer un comité chargé d'examiner les futurs possibles de l'École à l'horizon 2050, à partir de territoires divers. Une cellule de prospective et d'anticipation a également été créée au sein du secrétariat général. Elle coordonne les travaux prospectifs conduits par les directions et les services, rassemble et met en valeur les études déjà produites en interne et constitue un point d'appui commun pour développer de nouvelles recherches sur l'avenir de l'École. Elle assure également le secrétariat et la coordination des travaux du comité de prospective et d'anticipation.

CONSTRUIRE PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR ÉCLAIRER LES CHOIX

Le comité ne cherche pas à prévoir un avenir unique. Il construit des scénarios contrastés à partir des tendances déjà observables et des incertitudes susceptibles de modifier profondément le fonctionnement de l'École. Les travaux distingueront les évolutions qui s'imposent au système éducatif, comme la démographie ou le changement climatique, et les questions sur lesquelles la décision publique dispose de marges de choix : finalités de l'École, réduction des inégalités, évolution du métier d'enseignant, place de l'intelligence artificielle ou organisation de l'offre scolaire dans les territoires. La démarche associera travaux documentaires, entretiens avec des chercheurs, consultations ciblées et ateliers dans des territoires. Élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement, représentants du personnel et élus locaux pourront ainsi contribuer à l'analyse à partir de leur expérience.

UNE PREMIÈRE RESTITUTION AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2027

D'ici à la mi-septembre, le comité établira une cartographie des principaux facteurs de transformation et définira ses premiers scénarios. De septembre à novembre, ses membres conduiront leurs travaux d'expertise et les consultations. La fin de l'année 2026 sera consacrée à la mise en cohérence des analyses. Au début de l'année 2027, le comité remettra au ministre une note stratégique et opérationnelle. Elle présentera les principaux scénarios, leurs conséquences et les réponses de politique publique envisageables. Pour chaque enjeu, elle explicitera les trajectoires qui peuvent résulter des décisions prises aujourd'hui et les leviers qui peuvent être engagés.

COMITÉ DE PROSPECTIVE ET D'ANTICIPATION

→ Installé en juin 2026 à l'initiative du ministre, le comité de prospective et d'anticipation réunit des personnalités qualifiées et extérieures à l'institution issues de disciplines complémentaires. Ses travaux sont menés en toute indépendance et à titre gracieux. Ils n'engagent pas le ministère.

→ Ses travaux portent sur les transformations qui affecteront durablement l'École, notamment la démographie, l'intelligence artificielle, le climat, les inégalités, l'évolution du métier d'enseignant et l'organisation territoriale.

→ Au début de l'année 2027, le comité publiera ses premiers travaux. Ils présenteront plusieurs scénarios destinés à éclairer la décision publique sur l'avenir de l'École.

→ Le comité réunit Clément Beaune, Philippe Aghion, François Germinet, Pauline Rocafull, Dorothée Rouzet, Grégoire Borst, Isabella de Magny, François Chollet, Cédric Szabó et Gérard-François Dumont.

→ Leurs travaux mobilisent des compétences en prospective, économie, démographie, sciences cognitives, intelligence artificielle, politiques éducatives internationales, territoires ruraux et mise en récit. Cette diversité permet de confronter les analyses et d'étudier ensemble des évolutions souvent abordées séparément.

UNE NOUVELLE DIRECTION DE LA POLITIQUE TERRITORIALE

Afin de renforcer la politique territoriale de l'École, à la fois en termes d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités scolaires, une direction de la politique territoriale de l'École et de l'anticipation, sorte de « DATAR » de l'École, va être très prochainement créée au sein du ministère. Elle rassemblera tous les services compétents au niveau national pour avoir un outil de projection à long terme et pour soutenir les acteurs de terrain.

1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique

L'ESSENTIEL **La mission première de l'École est de garantir à tous les élèves l'acquisition du socle des connaissances et des compétences essentielles dans chacune des disciplines enseignées.**

- La France demeure, au regard des pays comparables, confrontée à de fortes inégalités scolaires et à un nombre encore trop important d'élèves en grande difficulté, malgré les efforts considérables engagés et l'investissement constant des équipes pédagogiques et éducatives. Tous nos efforts doivent être tournés vers un seul but : doter nos élèves d'une culture générale, d'un esprit critique et de savoirs solides et méthodiques.
- Les leviers d'action existent pour mieux accompagner les élèves qui en ont le plus besoin et accompagner au plus fort de leurs capacités les élèves les plus à l'aise. Pour être pleinement efficace, la politique éducative doit s'appuyer sur un pilotage pédagogique fondé sur l'analyse des besoins des élèves objectivé par les évaluations nationales, l'expertise des professeurs et leurs évaluations dans la classe, ainsi que le déploiement de pratiques pédagogiques et didactiques dont l'efficacité a été démontrée par la recherche.

L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Tous les élèves du CP à la 4e et ceux qui entrent au lycée sont évalués en début d'année. Les professeurs disposent ainsi, en complément des informations extraites de leurs propres évaluations dans la classe, d'outils de diagnostic robustes pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité et ajuster leurs démarches pédagogiques au service des savoirs fondamentaux.

Au collège et au lycée, dès le lendemain de la passation des évaluations nationales, **les fiches globales et détaillées des résultats de chaque élève sont consultables et téléchargeables sur le portail de restitution.** Tous les établissements et les écoles disposent ainsi d'un tableau de bord présentant les résultats de leurs élèves.

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

OBJECTIF

Permettre aux professeurs de mieux répondre aux besoins des élèves

Pour qui ?
Tous les élèves **du CP à la 4e, de 2de et de 1re année de CAP**

Comment ?
- **En français et en mathématiques**
- **Sur un cahier d'exercices** dans le 1er degré et **sur support numérique** dans le 2d degré

→ **Bilan individuel** partagé avec le professeur, l'élève et sa famille.

Tous les collèges et lycées reçoivent les résultats détaillés au DNB et au baccalauréat de leurs élèves, avec une comparaison entre le contrôle continu et les résultats nationaux et académiques. Ces résultats devront être partagés avec les professeurs.

LE RÉFÉRENTIEL DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

À l'école primaire, les directeurs d'école sont un maillon essentiel pour porter une exigence pédagogique qui refuse tout déterminisme.

Le référentiel métier de la direction d'école définit les missions, compétences et responsabilités des directeurs d'école afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école et la réussite des élèves. Il constitue un cadre de référence pour l'exercice de la fonction et précise leur rôle. Il souligne également l'importance du travail collaboratif, du respect du cadre réglementaire et de la conduite des projets au service de la communauté éducative. Le rôle et les responsabilités des directeurs sont ainsi reconnus.

LE RÔLE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

- **Pilotage** pédagogique
- **Animation** de l'équipe éducative
- **Gestion** de l'organisation scolaire
- **Relation** avec les familles et les partenaires

LA FORMATION CONTINUE DANS LE PREMIER DEGRÉ : FAIRE CONFIANCE AU TERRAIN

Les stratégies de formation continue des professeurs des écoles mettent les apprentissages des élèves au centre, avec l'ambition de favoriser la réussite et les progrès de chacun. Elles sont construites à partir des besoins des équipes pédagogiques identifiés par les directeurs d'école, en lien avec l'IEN. Les Plans mathématiques et français, associés au Plan d'action pour l'école maternelle, en constituent un cadre structurant.

L'acte 2 des Plans français et mathématiques poursuit la dynamique engagée depuis 2020, tout en accordant une place renforcée aux spécificités territoriales, ainsi qu'aux dynamiques de développement professionnel, tant individuelles que collectives.

- Il repose sur un état des lieux élaboré par le directeur et son équipe afin d'identifier les besoins de formation.
- Il se traduit ensuite par des plans de formation construits dans une perspective pluriannuelle couvrant quatre années scolaires (2026-2030).
- Il intègre l'attention fine à porter aux stéréotypes de genre qui peuvent affecter les résultats des filles en mathématiques et ceux des garçons en lecture.

L'APPUI AU PILOTAGE

À l'échelle de l'école et de l'établissement, l'analyse collective des résultats favorise l'identification des priorités pédagogiques et la mise en cohérence des réponses apportées aux difficultés des élèves. Elle soutient une dynamique d'amélioration progressive et durable des résultats des élèves et de réduction des fragilités scolaires.

À l'échelle académique, depuis 2023, les conseils académiques des savoirs fondamentaux (CASF) jouent un rôle essentiel dans le pilotage pédagogique en territoire. En ciblant des compétences et en mesurant la portée de leurs actions, ces conseils ont permis au niveau local d'observer une amélioration des résultats des élèves.

LES PLANS DE FORMATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

Différentes modalités pour une souplesse de mise en œuvre

- Résidences pédagogiques
- Constellations
- Animations pédagogiques

72 heures de formation minimum sur 4 ans

- 24 h en mathématiques
- 24 h en français
- 24 h dans d'autres champs disciplinaires, interdisciplinaires ou transversaux, intégrant la formation à l'éducation à la vie affective et relationnelle

La prise en compte de la spécificité des classes dédoublées

- Un accompagnement renforcé des professeurs exerçant en classe dédoublée afin de garantir aux élèves l'accès à des contenus ambitieux et au raisonnement complexe dans toutes les disciplines

PREMIÈRE RENTRÉE POUR LES COLLÈGES EN PROGRÈS

La grande difficulté scolaire n'est pas une fatalité. Elle peut reculer à condition d'agir au plus près des réalités du terrain. C'est tout l'enjeu de la démarche **Collèges en progrès :** accompagner les établissements qui concentrent une forte proportion d'élèves en grande difficulté et leur donner les moyens d'agir concrètement, durablement et efficacement.
Collèges en progrès s'appuie donc sur un **diagnostic à 360°,** partagé par l'ensemble des équipes éducatives, pour identifier les leviers d'action et construire une **feuille de route locale,** immédiatement opérationnelle dès cette rentrée.
La priorité est claire : **consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux,** condition première de la réussite scolaire. Mais parce qu'on n'apprend bien que dans un cadre serein et sécurisant, le dispositif fait également du **climat scolaire et de la santé des élèves un levier majeur de progrès.**

756 collèges
identifiés, depuis janvier 2026, comme particulièrement exposés à la grande difficulté scolaire.

+ de 40 % des élèves
obtiennent, dans ces établissements, moins de 8/20 en français et en mathématiques au brevet.

Pour passer des constats aux résultats, les équipes pédagogiques et éducatives bénéficient d'un **accompagnement renforcé par des équipes ressources académiques :**
- **composées d'IA-IPR, d'IEN, de conseillers techniques, de personnels médico-sociaux, etc.** pour couvrir tous les axes possibles d'amélioration ;
- **à disposition des établissements** qui en auraient besoin pour finaliser leur diagnostic et/ou leur plan d'action ;
- **pour accompagner les équipes sur le long terme** dans la mise en œuvre effective de leur plan d'action, **notamment des formations demandées par les équipes pédagogiques.**

Des leviers pour réussir

- Formations aux pratiques pédagogiques efficaces en lien avec les travaux des chercheurs.
- Renforcement de la place du langage dans les apprentissages.
- Objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque discipline par tous les élèves en s'appuyant sur les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique : devoirs faits, groupes de besoins, accompagnement personnalisé, stages de réussite.
- Politique d'amélioration du climat scolaire, associant les partenaires de l'École (parents, justice, etc.)
- Mobilisation des fonds sociaux car les difficultés scolaires peuvent aussi être liées à des obstacles matériels ou sociaux.

La démarche Collèges en progrès s'inscrit dans le temps long, condition essentielle pour expérimenter, réajuster et consolider les pratiques efficaces et les progrès des élèves.

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU TAUX DE REMPLACEMENT

Le remplacement des professeurs absents constitue une priorité du service public de l'éducation nationale : il répond à des objectifs de continuité pédagogique et de garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille. Malgré un contexte d'augmentation continue des besoins de remplacement, le taux d'efficacité du remplacement progresse de manière significative dans le 1er degré (+2 points) comme dans le 2nd degré (+1 point), consolidant la dynamique d'amélioration portée par le ministère depuis trois ans. Ces résultats confirment la portée des mesures ciblées dans les plans d'action spécifiques mis en œuvre dans l'ensemble des académies.

Par ailleurs, les emplois consacrés à la suppléance et au remplacement ont été particulièrement renforcés ces dernières années notamment dans le 1er degré : ce sont désormais 9,6 % des effectifs qui sont dédiés au remplacement quand ils n'étaient que 8,5 % en 2022.

ANNÉES SCOLAIRES	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Taux efficacité du remplacement 1er degré (absences > 15 jours)	77,4 %	78,3 %	79,1%	↗ 81%
Taux efficacité du remplacement 2nd degré (absences > 15 jours)	94,5 %	94,8%	94,3%	↗ 95,1 %

Source : DGRH

En complément, des actions spécifiques sont menées afin de garantir la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Cela suppose de penser le remplacement du point de vue de l'élève et de ses apprentissages, qu'il s'agisse d'une absence courte ou plus durable. Afin de prendre en compte ces temps dans la progression de la classe, divers leviers peuvent être activés : ressources immédiatement mobilisables, travail accompagné, entraînement, différenciation ou autonomie. L'accueil et l'accompagnement des enseignants remplaçants constituent également un facteur essentiel pour faciliter leur prise de fonction au bénéfice des temps d'apprentissage des élèves.

LE DISPOSITIF PROGRAM'COURS DANS LES COLLÈGES

- À la rentrée 2026, **Program'cours, développé avec le Cned, est mis à disposition de tous les collèges.** Il donne aux établissements une solution nationale identifiée et directement mobilisable (lorsqu'un professeur est ponctuellement absent).
- De la 6e à la 3e, Program'cours propose **plus de 400 séances d'une heure** en français, mathématiques, histoire-géographie et enseignement moral et civique. Conçues par des enseignants de l'éducation nationale et validées par les corps d'inspection, elles peuvent être sélectionnées en fonction de la progression pédagogique de la classe.
- Chaque séance débute par un test diagnostique qui permet de proposer à l'élève un parcours adapté : **remise à niveau, parcours standard ou approfondissement.** La classe peut être accompagnée par un professeur ou un assistant d'éducation.

Dédoublement des classes
Améliorer les conditions d'apprentissage en éducation prioritaire

Les classes dédoublées en éducation prioritaire (REP et REP+) sont au cœur de l'ambition de l'École de la République : garantir à chaque élève les conditions effectives de la réussite scolaire dès les premières années de sa scolarité.

3 OBJECTIFS

- Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux
- Réduire les inégalités sociales
- Renforcer l'encadrement pédagogique

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DEPUIS 2017

→ **2017 :** 100 % des classes de CP dédoublées en REP+
→ **2019 :** 100 % des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP et REP+
→ **2024 :** 100 % des classes de grande section de maternelle (GS) dédoublées en REP et REP+

UN IMPACT POSITIF EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

→ Les objectifs pédagogiques poursuivis sont le renforcement de la place du lexique et du langage ; l'acquisition durable de connaissances, des procédures et de leur automatisation en lecture, écriture, calcul mental ; la mise en œuvre de conditions d'accès au raisonnement complexe (compréhension de l'oral, de l'écrit et résolution de problèmes).

→ **Les élèves scolarisés du CP et du CE1 en éducation prioritaire progressent plus fortement,** à niveau de départ et indices de position sociale (IPS) donnés (Depp, 2026).

- Au cours du CP, cet avantage est plus marqué en mathématiques qu'en français, en particulier pour les REP+.
- Au cours du CE1, c'est en français que l'écart de progression est plus important, en REP comme en REP+.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ENSEIGNANTS

L'acquisition de savoirs fondamentaux solides est indispensable pour réduire durablement les inégalités d'apprentissage.

Afin de garantir les conditions d'accès à des contenus ambitieux et au raisonnement complexe, les enseignants sont ainsi formés à :

- **observer et suivre plus précisément** les élèves pour mieux les accompagner ;
- **multiplier les interactions langagières et favoriser un accès au raisonnement et à la mémorisation ;**
- **faciliter la co-éducation** avec les familles.

1.3 L'IA à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure

L'ESSENTIEL Le développement rapide de l'intelligence artificielle constitue un enjeu sociétal, économique et citoyen majeur. C'est une rupture dans les technologies de la connaissance qui emporte des conséquences sociales, économiques et civiques majeures.

- Élèves et enseignants s'emparent des outils d'IA et les utilisent comme assistants dans leur travail personnel : les uns pour réviser, s'entraîner, approfondir ; les autres pour préparer les cours, adapter des ressources et les activités, différencier les retours faits aux élèves.
- **Le rôle de l'École est de préparer les élèves à cette transformation,** sans naïveté ni réticence. Il ne faut ni céder à la tentation du « tout-IA », ni chercher à en préserver artificiellement les élèves. Il s'agit d'une part, d'apprendre aux élèves, de manière structurée, cohérente et progressive, à comprendre le fonctionnement de l'IA, à en identifier les avantages et les faiblesses, à en choisir les justes usages, et, d'autre part, de former les professeurs à son utilisation.

UN CADRE D'USAGE

Publié en juin 2025 à l'issue d'une large consultation des organisations représentatives de la communauté éducative et des agents du ministère de l'Éducation nationale, **le cadre d'usage de l'IA en éducation apporte des réponses claires aux interrogations légitimes de l'ensemble des acteurs.**
Les enseignants peuvent utiliser l'IA sous leur responsabilité, avec leur regard critique et avec deux exigences :

- aucune donnée personnelle, ni confidentielle ne peut transiter par ces outils ;
- leur usage doit rester proportionné aux besoins, tenant compte de leur coût environnemental.

Pour les élèves, la découverte et l'utilisation de l'IA sont encadrées, avec une progression en cohérence avec leur maturité.

UN USAGE PROGRESSIF DE L'IA PAR LES ÉLÈVES

À l'école primaire
Les élèves découvrent les principes de l'IA à travers des activités qui n'impliquent pas de manipulation directe d'IA génératives.

À partir de la 4e
L'usage devient possible en classe, encadré et accompagné par l'enseignant.

Au lycée
Les élèves peuvent mobiliser les outils de manière plus autonome, selon les règles et modalités définies par l'enseignant.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS

Près d'un millier de formateurs académiques ont d'ores et déjà été formés au niveau national, avec pour mission de démultiplier cette dynamique sur tout le territoire au cours de l'année 2026-2027. Ces formateurs sont préparés à accompagner des usages qui évoluent vite, à ajuster leurs contenus et à répondre aux questions concrètes que les enseignants rencontrent dans leurs classes.

Via les référentiels de formation récemment publiés, **la formation initiale des futurs professeurs intègre des éléments de connaissance sur la pensée informatique et sur l'IA,** ses usages pédagogiques et ses implications éthiques.

DES ESPACES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION

- **La Communauté de réflexion en éducation sur l'IA (Creia)** réunit plusieurs milliers d'enseignants, de formateurs et de cadres pour des échanges entre pairs (espaces de discussion et de ressources mutualisées).

- **La forge des communs numériques éducatifs** est une plateforme nationale sur laquelle les enseignants développent des solutions numériques libres grâce à l'IA sur des infrastructures souveraines et mutualisées. Certaines d'entre elles rencontrent un réel succès et servent déjà des dizaines de milliers d'enseignants.

- **L'Observatoire national des pratiques pédagogiques avec l'IA** recense et permet d'analyser les usages observés dans les académies en vue de leur évaluation.

UN NOUVEL ENSEIGNEMENT DÉDIÉ À L'IA POUR LES 2de À LA RENTRÉE 2027

Les jeunes générations doivent disposer des connaissances nécessaires pour interroger l'IA et se l'approprier, afin de devenir des citoyens autonomes et éclairés dans un monde où l'intelligence artificielle fait désormais partie du quotidien.

À partir de la rentrée 2027, tous les élèves de 2de générale et technologique bénéficieront d'une heure hebdomadaire d'enseignement dédié à l'IA, intégrée au cours de sciences numériques et technologie (SNT). L'horaire hebdomadaire de SNT sera désormais fixé à deux heures. L'ambition est de faire de la maîtrise de l'IA une compétence fondamentale, afin de permettre aux jeunes de conserver dans le monde qui vient une maîtrise humaine de ces technologies et d'y porter un regard suffisamment critique et vigilant pour reconnaître les « hallucinations » et corriger les erreurs des contenus produits par l'intelligence artificielle.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE SNT EN PRÉPARATION

→ **Le CSP travaille sur la rénovation du programme de SNT afin d'intégrer cet enseignement d'IA.** Les enseignants seront formés au cours de l'année 2026-2027.

→ **Le volet consacré à l'intelligence artificielle** visera à :
- poser les bases d'une compréhension scientifique et technique de l'IA ;
- donner à chaque élève les clés d'un usage éclairé des outils numériques et des intelligences artificielles dans leurs apprentissages ;
- développer l'esprit critique en abordant les dimensions sociétale, éthique, juridique et environnementale.

UNE UTILISATION AU SERVICE DES ÉLÈVES

L'IA ne peut en aucun cas remplacer l'expertise des enseignants et des accompagnants. Elle peut en revanche l'enrichir, en préservant ce qui compte le plus : la relation avec l'élève et l'ajustement fin de la démarche pédagogique.

L'IA générative invite à repenser les modalités d'évaluation des élèves. Mettre au premier plan le raisonnement, les démarches, la production en présence et l'oral permet de renforcer la réalité du travail à réaliser et de préserver ainsi l'intégrité des apprentissages et l'équité entre élèves.

L'un des apports les plus concrets de l'IA tient à sa capacité à soutenir la différenciation pédagogique. Pour les élèves présentant des troubles des apprentissages, elle ouvre des perspectives réelles :
- transcription de documents en versions simplifiées ;
- synthèses vocales ;
- formats alternatifs adaptés aux besoins spécifiques.

1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'ESSENTIEL L'École est au cœur de l'adaptation au changement climatique, dans toutes les dimensions de son action.

- **Assurer le confort thermique du bâti scolaire est une condition essentielle pour favoriser les apprentissages et le bien être des élèves** et pour offrir de bonnes conditions de travail aux adultes. C'est pourquoi le Gouvernement apporte son appui aux collectivités territoriales.
- L'École adapte aussi son organisation aux conséquences du changement climatique, notamment pour les examens nationaux.
- Enfin, l'éducation au développement durable est un levier pour préparer les jeunes générations aux réalités et aux défis climatiques du monde de demain.

RENFORCER LE PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES VAGUES DE CHALEUR D'ICI FIN 2026

En 2025 et 2026, la France a connu des épisodes de vagues de chaleur qui ont affecté le fonctionnement d'un certain nombre d'écoles et d'établissements scolaires, notamment en période d'examens.
En coordination avec les plans gouvernementaux tels que le Plan national d'adaptation au changement climatique, **le ministère de l'Éducation nationale a publié, en mai 2026, un Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur** qui présente les mesures d'anticipation et de réaction à mettre en œuvre pour protéger les personnels et les usagers et garantir la continuité du service public d'éducation. Ce plan rappelle notamment les modalités d'adaptation du fonctionnement des écoles et des établissements et de l'organisation des examens selon le niveau de vigilance météorologique, pour que la fermeture des établissements scolaires reste exceptionnelle.

Les mesures du plan sont déployées dans chaque académie, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les préfectures et les agences régionales de santé, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Le plan ministériel de gestion des vagues de chaleur sera ajusté d'ici fin 2026 après un retour d'expérience sur l'épisode de fin juin, partagé avec les associations d'élus et les représentants des personnels. Publié ainsi en amont des prochaines vagues de chaleur, il permettra à chacun d'anticiper sur son organisation.

DES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES

Adapter le bâti scolaire : une nécessité

- **Le plan ministériel prévoit la réalisation d'un diagnostic de l'exposition aux vagues de chaleur des sites scolaires.**
Ce diagnostic, partagé avec les collectivités territoriales de rattachement, permet d'établir une liste d'établissements nécessitant des travaux prioritaires.
- **Le programme ÉduRénov,** porté par la Banque des territoires, concerne plus de 6 000 projets scolaires. Il apporte une enveloppe de **58 millions d'euros d'ingénierie et 2,5 milliards d'euros de prêts** sur cinq ans pour financer les projets.
- L'effort de l'État en faveur des collectivités se traduit également par différents leviers :
– **le Fonds vert :** 3 588 dossiers liés à des écoles, collèges ou lycées ont été financés depuis 2023 pour 936,3 M€ de subventions ;
– **les dotations d'investissement de l'État :** DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ; DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ; DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) et DPV (dotation politique de la ville) : en 2024, 3 249 projets de sites scolaires ont bénéficié d'une dotation de l'État pour un montant d'aide global de 455 470 903 €.
- Après l'épisode caniculaire de fin juin 2026, l'État a coordonné un plan d'action visant à **accompagner les collectivités dans l'adaptation des bâtiments scolaires,** prioritairement ceux les plus exposés aux fortes chaleurs. La Banque des territoires, via son programme Édurénov, et EDF déploient ainsi un programme d'urgence (diagnostic travaux express « confort d'été »,

prime forfaitaire de 10 000 € d'EDF) à destination de 2 500 sites scolaires identifiés.

ADAPTER LE CALENDRIER DES EXAMENS

- Les épreuves, écrites comme orales, **se dérouleront le matin.**
- Cette mesure concerne **le brevet des collèges, le baccalauréat de toutes les voies, ainsi que tous les autres examens de la voie professionnelle.**
- Le calendrier sera publié **fin août.**

UNE FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE 2026-2027

Le numérique occupe une place indispensable au sein du ministère de l'Éducation nationale : il porte les outils pédagogiques, les systèmes d'information et la relation avec les familles. Mais il contribue lui-même au changement climatique.
C'est ce paradoxe que le ministère choisit d'affronter avec sa **feuille de route numérique écoresponsable 2026-2027** inscrite dans le cadre de la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027.

LE RENFORCEMENT DE LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX CLIMATIQUES

Les enjeux de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique appellent une montée en compétences de l'ensemble des citoyens, notamment des jeunes générations par le levier de l'éducation.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École et a été renforcée depuis plusieurs années :
- enrichissement des programmes scolaires en 2019-2020 sur le climat et la biodiversité ;
- élection d'éco-délégués dans les classes de collège et de lycée en 2020 ;
- renforcement de l'EDD par la loi Climat et résilience en 2021 ;
- renforcement des programmes d'enseignement moral et civique en matière d'écocitoyenneté.

DES ACTIONS EN 2026-2027

→ **Mise en œuvre du projet Climasco** porté par l'*Office for Climate Education* et soutenu par le programme d'investissement France 2030. Engagé fin 2025 pour cinq ans, il vise à tester de nouvelles méthodes et outils de formation des enseignants et élèves dans trois académies pilotes (Créteil, La Réunion, Rennes).

→ **Dispositifs pour accompagner l'engagement des élèves :**
- soutien au déploiement des aires marines et terrestres éducatives et diffusion d'un nouveau parcours de formation Magistère destiné aux enseignants : « Aires éducatives : un projet avec les élèves pour préserver la biodiversité » ;
- actualisation du guide *Agir pour la transition écologique à l'École* ;
- lancement de la 7e édition du Prix de l'action éco-déléguée de l'année ;
- organisation de simulations de conférence des parties (COP) climat et biodiversité dans les académies.

La labellisation E3D encourage les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable, avec des projets pédagogiques mettant en application la transition écologique dans leur fonctionnement. Pour consolider la compréhension des enjeux climatiques et se projeter dans une perception positive de l'avenir qu'ils participent à construire, **il est essentiel que les élèves puissent prendre une part active aux actions de transition écologique dans leur établissement scolaire et sur leur territoire de proximité.**

E3D EN CHIFFRES

- **15 485** écoles et établissements labellisés E3D
- **250 000** éco-délégués dans les collèges et lycées
- **1 928** aires éducatives

Depuis 2020, le nombre de structures labellisées est passé de 5 585 à 15 485, soit presque un triplement en cinq ans (+177 %).

© Laurent Villeret - MEN

2

L'exigence au cœur des apprentissages

L'École de la République est le creuset où se forge l'avenir de chaque élève. Elle porte par conséquent une double ambition d'exigence et d'émancipation, qui se traduit par une priorité : donner à chaque élève les clés pour comprendre le monde, penser par lui-même et s'y épanouir.

Cela commence par la maîtrise du langage, socle de toutes les réussites. Une langue précise, riche et exigeante est nécessaire pour permettre à chacun de s'exprimer et de raisonner. Parallèlement, le développement de l'esprit scientifique et mathématique prépare les élèves à affronter les défis d'un monde en mutation, où la rigueur, le doute raisonnable et la curiosité sont indispensables.

Cette ambition s'appuie sur des conditions concrètes de réussite pour chaque élève : accompagnement renforcé, sécurisation des parcours et des transitions entre les cycles, valorisation des parcours d'excellence. Elle se mesure aussi à la valeur des diplômes, garante d'une poursuite d'études et d'une insertion professionnelle future réussies. Enfin, elle s'incarne dans une École qui forme des citoyens éclairés, capables d'esprit critique et engagés en faveur des valeurs républicaines.

C'est cela le cœur de notre contrat social : l'École doit être le lieu où chaque talent se révèle, où chaque parcours est possible, et où aucun élève n'est laissé au bord du chemin. C'est cela, une École ambitieuse pour tous.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale

L'ESSENTIEL La maîtrise du langage conditionne la compréhension du monde, l'acquisition d'une culture générale, la sérénité du rapport à l'autre et l'autonomie de la pensée. **Au bénéfice de toutes les disciplines,** elle constitue le premier levier de lutte contre les inégalités scolaires.

- **Orthographe, syntaxe et grammaire** doivent faire l'objet d'une juste exigence dans les apprentissages, de l'école primaire au baccalauréat.
- **Les nouveaux programmes de français entrent en vigueur en CM2 et en 5e** à la rentrée 2026. Cette mise en œuvre achève la rénovation des programmes de français à l'école primaire et poursuit celle du collège, après l'entrée en vigueur du programme de CM1 et de 6e à la rentrée 2025.
- **100 dispositifs supplémentaires de toute petite section (TPS) en territoire prioritaire** viennent soutenir la lutte contre les inégalités.

LE VOCABULAIRE : UN LEVIER ESSENTIEL RÉAFFIRMÉ

Le lexique est en réalité le principal déterminant des inégalités scolaires et culturelles. Refuser tout fatalisme en termes d'inégalités passe donc d'abord, dans le premier degré comme au collège, par un travail exigeant et assidu pour élargir le champ lexical des élèves. Toutes les disciplines contribuent à cet apprentissage. Dans le premier comme dans le second degré, les professeurs sont invités à renforcer les apprentissages en la matière.

La richesse du vocabulaire conditionne la compréhension des textes, la qualité des productions écrites et l'accès aux savoirs dans toutes les disciplines. Les nouveaux programmes de français définissent, pour chaque niveau de classe en élémentaire et par tranche d'âge en maternelle, **des objectifs d'apprentissage plus explicites et exigeants.**

À l'école primaire, l'acquisition d'un vocabulaire riche et varié nécessite :

- des temps d'apprentissage hebdomadaires consacrés, avec l'objectif, dans le cadre des nouveaux programmes, que tous les élèves connaissent 2500 mots en fin de maternelle ;
- un renforcement des compétences méthodologiques, avec l'usage raisonné des dictionnaires et la construction de réseaux lexicaux permettant aux élèves d'organiser leur pensée et de garder trace des mots découverts.

Au collège, il s'agit de permettre à l'élève d'appréhender plus finement différents univers de référence, avec une autonomie croissante. Cette ambition repose sur une articulation renforcée entre la lecture, l'oral et l'écriture, en particulier dans le cadre des projets d'apprentissage prévus dans le programme de français et menés en classes de 6e et 5e. Elle se prolonge par l'exploration des entrées culturelles, littéraires et artistiques.

Faciliter l'entrée dans le langage à l'école maternelle

À l'école maternelle, le développement du langage est la priorité pour favoriser la réussite scolaire et réduire les inégalités. Le vocabulaire et l'entrée dans l'écrit font l'objet d'un apprentissage spécifique.
Avec 100 nouvelles classes de toute petite section dans les quartiers prioritaires à la rentrée 2026, l'objectif est de faciliter l'entrée dans le langage, d'enrichir le vocabulaire du quotidien et de favoriser les premières interactions orales.

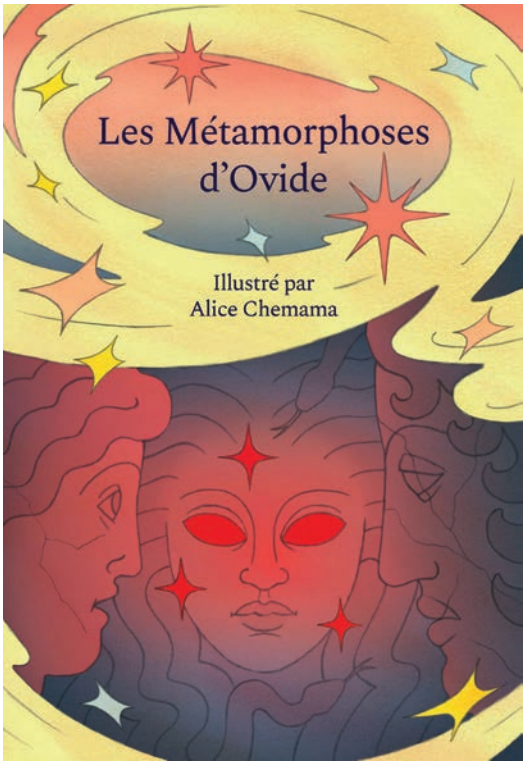

ENSEIGNER, ENCOURAGER LA LECTURE ET SUSCITER LE PLAISIR DE LIRE

De l'école maternelle au collège, l'apprentissage de la lecture s'inscrit dans une progression continue qui associe l'identification des mots, la compréhension, la lecture à voix haute et l'enrichissement du vocabulaire.

À l'école élémentaire, les élèves apprennent à mobiliser ces compétences de façon complémentaire pour accéder au sens des textes, comprendre l'implicite et construire progressivement une interprétation des œuvres. L'opération **Cet été, je lis !** prolonge cette dynamique en offrant à chaque élève de CM2 un exemplaire des ***Métamorphoses* d'Ovide** afin d'encourager la lecture personnelle durant les vacances et de préparer l'entrée au collège. Au-delà, le ministère a amplifié cette opération avec 22 partenaires relais, dont 13 titres de la presse quotidienne régionale, ainsi que les partenaires institutionnels.

Au collège, il s'agit d'accroître et d'affiner ses compétences d'interprétation et de compréhension, mais aussi le goût de lire, et d'enrichir ainsi son univers mental, culturel et lexical. L'enjeu pour l'élève est de développer son imaginaire, sa capacité à penser, à porter un regard averti et éclairé sur lui-même et sur ce qui l'entoure. Dans le prolongement de celui de 6e, **le nouveau programme de français de 5e** prévoit ainsi des lectures nombreuses et variées d'œuvres entières : quatre étudiées en classe et au moins trois en lecture cursive. Le professeur joue un rôle essentiel en ménageant des entraînements fréquents et diversifiés, ainsi qu'en faisant de la classe un lieu de choix et de partage sur les lectures.

L'ÉCRITURE : UN ENSEIGNEMENT PROGRESSIF ET CONSTANT

L'écriture se construit progressivement, des premiers gestes graphiques en maternelle à la rédaction de textes plus élaborés au collège, mobilisant la créativité des élèves. Derrière la simplicité apparente de la production d'un texte, se combinent **des opérations complexes qui nécessitent du temps pour être acquises.** L'engagement d'un élève dans un acte d'écriture est multiple, de la tenue du crayon à l'orthographe, mais aussi dans la recherche d'idées, l'organisation de sa pensée, la rédaction et la relecture pour améliorer sa production. Chaque étape doit être apprise et maîtrisée de façon méthodique et rigoureuse.

À tous les niveaux de l'école élémentaire, une pratique quotidienne de l'écrit est requise dans toutes les disciplines, tout en renforçant l'attention portée à l'orthographe pour des textes de plus en plus longs.

Les « textes à trous » sont à proscrire à l'école primaire comme au collège, sauf besoins particuliers, au profit de la rédaction manuscrite de phrases complètes, qui améliorent la mémorisation et permettent à l'élève de développer une pensée complexe.

Orthographe, syntaxe et grammaire : une juste exigence

De l'école primaire au lycée, un juste niveau d'exigence doit être porté par l'ensemble des enseignants, dans toutes les disciplines, afin de permettre à chaque élève de progresser tout au long de sa scolarité dans la maîtrise de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.
Cette exigence sera explicitée dès la rentrée 2026 pour les examens de la session 2027. Des consignes de correction claires et harmonisées seront rendues publiques afin que les professeurs puissent préparer les élèves en toute lisibilité et dans un cadre d'évaluation cohérent avec les attentes des programmes.

Nouveaux programmes
Des repères annuels clairs pour mieux progresser

Depuis la rentrée 2024 et jusqu'en 2028, des programmes révisés entrent en vigueur dans toutes les classes, de l'école maternelle jusqu'au lycée.

4 OBJECTIFS

- Définir des contenus exigeants adaptés à l'âge des élèves
- Rendre explicites les attendus
- Préciser la progressivité des apprentissages
- Définir des objectifs d'apprentissage annuels

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Rentrée 2025
- Nouveaux programmes pour les domaines « Développement et structuration du langage oral et écrit » et « Acquisition des premiers outils mathématiques ».

Rentrée 2026
- Nouveaux programmes pour les domaines « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques », « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques », « Se repérer dans le temps et l'espace » et « Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets ».

À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Rentrée 2024
- Nouveaux programmes d'EMC en CP et CM1.

Rentrée 2025
- Nouveaux programmes de français et mathématiques en CP, CE1, CE2 et CM1 ; d'EMC en CE1 et CM2.

Rentrée 2026
- Nouveaux programmes de sciences et technologie, éducation physique et sportive, histoire-géographie et langues vivantes étrangères et régionales en CP et CM1 ; d'EMC en CE2 ; de français et mathématiques en CM2.

Rentrée 2027
- Nouveaux programmes en sciences et technologie, éducation physique et sportive, histoire-géographie et langues vivantes étrangères et régionales en CE1, CE2 et CM2.

AU COLLÈGE

Rentrée 2024
- Nouveaux programmes d'EMC et de technologie en 5e.

Rentrée 2025
- Nouveaux programmes de français, mathématiques et langues vivantes étrangères en 6e ; d'EMC et de technologie en 4e.

Rentrée 2026
- Nouveaux programmes d'EMC et de langues vivantes régionales en 6e ; français, mathématiques et langues vivantes étrangères et régionales en 5e ; EMC et technologie en 3e.

Rentrée 2027
- Nouveaux programmes de sciences et technologie, histoire-géographie et EPS en 6e ; français, mathématiques et langues vivantes étrangères et régionales en 4e.

Rentrée 2028
- Nouveaux programmes de français, mathématiques et langues vivantes étrangères et régionales en 3e.

AU LYCÉE

Rentrée 2024
- Nouveaux programmes d'EMC en 2de générale, technologique et professionnelle et en 1re année de CAP.

Rentrée 2025
- Nouveaux programmes de langues vivantes étrangères en 2de GT ; d'EMC en 1re générale, technologique et professionnelle et en 2e année de CAP.

Rentrée 2026
- Nouveaux programmes de mathématiques en 2de et 1re GT ; de langues vivantes régionales en 2de GT ; de langues vivantes étrangères en 1re et terminale GT ; d'EMC en terminale générale, technologique et professionnelle.

Rentrée 2027
- Nouveaux programmes de langues vivantes régionales en 1re GT et de mathématiques en terminale GT.

Rentrée 2028
- Nouveaux programmes de langues vivantes régionales en terminale GT.

* Les programmes de cycle 4 en histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, éducation physique et sportive, éducation aux médias et à l'information, langues et cultures de l'Antiquité, enseignements artistiques sont en cours de consultation.

2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique

L'ESSENTIEL Le progrès intellectuel et humain, véritable moteur de notre École, est indissociable de la démarche scientifique et du doute raisonnable. **Développer l'esprit scientifique et mathématique des élèves est une condition essentielle pour leur permettre de comprendre le monde de demain, d'exercer leur esprit critique et de s'y adapter.**

- **Grâce à des nouveaux programmes en mathématiques et en sciences du cycle 1 au cycle 4,** les élèves renforcent leur capacité à raisonner, démontrer, résoudre des problèmes et mener des démarches scientifiques.
- **La nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1re,** prise en compte dans Parcoursup, permet d'attester les acquis de tous les élèves.
- **Les parcours PIX IA** deviennent obligatoires en 4e, en 2de et en 1re année de CAP.

LE RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE

De la maternelle au lycée, le développement de l'esprit mathématique se traduit par deux exigences complémentaires :

- la maîtrise des automatismes de calcul ;
- la capacité à raisonner et à résoudre des problèmes.

À l'école élémentaire, la dynamique en mathématiques est positive depuis cinq ans. On observe un renforcement des apprentissages fondamentaux et une diminution de certains écarts de performance entre les élèves. **Les nouveaux programmes** visent à renforcer les progrès des élèves sur la mémorisation et l'automatisation de faits numériques et des procédures de calcul et sur la maîtrise des fractions, qui sont autant de savoirs au service de la conduite de raisonnements complexes en mathématiques.

Au collège, les nouveaux programmes du cycle 4 entrent en vigueur à la rentrée 2026 en 5e. Ils renforcent les compétences d'analyse, de raisonnement, de logique et d'argumentation, qui forment le fondement de toute formation scientifique.

Au lycée général et technologique, l'épreuve anticipée de mathématiques a été passée par tous les élèves pour la première fois en juin 2026. Les résultats obtenus seront pris en compte dans la plateforme Parcoursup. Cette épreuve vient attester, en fin de 1re générale ou technologique, d'un niveau de mathématiques atteint par l'ensemble des élèves, quels que soient les enseignements de spécialité ou la série technologique choisis.

La culture scientifique, technique et industrielle

Inscrite au cœur de l'éducation artistique et culturelle (EAC), la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) développe le raisonnement scientifique des élèves en complément des enseignements. **Elle favorise les rencontres avec des chercheurs, ingénieurs et scientifiques, la découverte de laboratoires, d'installations industrielles, de musées ou d'entreprises, ainsi que la conduite de projets, d'expérimentations et de démarches de sciences participatives** pour éveiller la curiosité et renforcer la compréhension du monde contemporain.

LES DÉMARCHES SCIENTIFIQUES EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'enseignement des sciences et de la technologie contribue à **donner aux élèves une représentation cohérente et raisonnée du monde qui les entoure et de son fonctionnement.**

De nouveaux programmes entrent en vigueur progressivement pour les cycles 2 et 3.

- **Dès le CP,** cette première découverte des sciences et de la technologie concerne la matière sous toutes ses formes, vivante ou non, naturellement présente dans notre environnement, transformée ou fabriquée par les humains. Elle articule le vécu, le questionnement, l'observation, l'expérimentation et la réalisation d'objets techniques avec la construction intellectuelle de premiers modèles ou concepts simples.
- **Au cours moyen puis au collège,** en enrichissant des notions précédemment abordées, les élèves acquièrent puis renforcent leurs connaissances scientifiques et technologiques, progressent dans la conceptualisation et la modélisation. Ils développent également leur culture scientifique et technologique, dans une perspective citoyenne.

L'apprentissage des démarches scientifiques, de l'école au collège, participe fortement au développement de l'esprit critique des élèves. Les enseignements de sciences et de technologie contribuent **à la promotion des carrières scientifiques,** indispensables pour faire face aux enjeux de ce siècle ; dans ce domaine, **la réduction des inégalités entre filles et garçons** est une priorité.

Les classes Chams

- **À la rentrée 2026, les classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (Chams) se généralisent, avec plus de 300 classes déployées sur l'ensemble du territoire** (voir carte ci-dessous). Elles proposent aux élèves de 4e et de 3e un enseignement scientifique renforcé, fondé sur les programmes de mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie, afin de consolider et d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences scientifiques.
- **Au cœur des Chams, les élèves sont engagés dans une démarche scientifique et technologique :** ils questionnent des phénomènes réels, formulent des hypothèses, expérimentent, modélisent, analysent leurs résultats et construisent des conclusions argumentées. Les projets conduits avec des chercheurs, des ingénieurs, des étudiants ou des professionnels viennent ainsi enrichir et mettre en application les apprentissages disciplinaires, tout en développant le raisonnement et l'esprit critique.
- Pour accompagner ce déploiement et garantir un haut niveau d'exigence, un guide de mise en œuvre est publié à la rentrée, complété par un référentiel de contenus disciplinaires commun aux quatre disciplines.

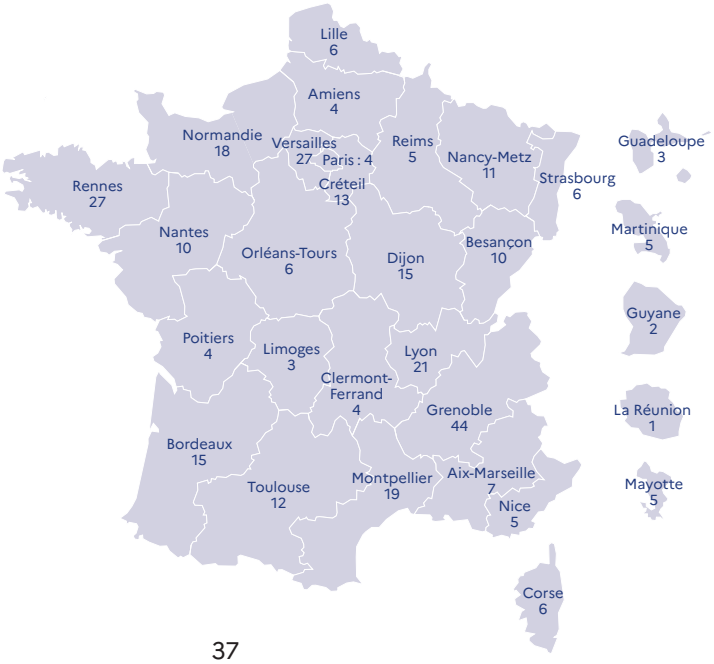

Nombre de classes Chams par académie à la rentrée 2026

Plan Filles et maths Réduire les inégalités filles-garçons

Lancé à la rentrée 2025, le plan Filles et maths poursuit sa mise en œuvre pour agir sur les écarts de réussite en mathématiques et favoriser une plus grande mixité des parcours scientifiques et numériques.

3 OBJECTIFS

- **Prévenir** les biais de genre dans les apprentissages
- **Accompagner** l'ambition scientifique des filles
- **Encourager** l'orientation des filles vers les filières scientifiques et numériques

DES PERSONNELS FORMÉS

- Des ressources pour sensibiliser les personnels : charte de l'égalité filles-garçons, parcours de formation Magistère
- Formation des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques à des pratiques pédagogiques permettant de ne pas alimenter les biais de genre
- Formation nationale des formateurs en académie

DES VOCATIONS SCIENTIFIQUES ET NUMÉRIQUES ENCOURAGÉES

- **Des partenaires associatifs et du monde économique** en intervention dans les classes (collectif Filles et sciences, programme TechpourToutes, etc.)
- **La plateforme Avenir(s)** conçue par l'Onisep pour accompagner les élèves aux choix d'orientation (ressources et activités pédagogiques pour favoriser l'ouverture des horizons)
- **Des objectifs cibles** pour augmenter le nombre de filles choisissant l'enseignement de spécialité mathématiques en 1re et le conservant en terminale
- **Des tableaux de bord pour mesurer l'effet** des actions mises en œuvre au sein des établissements

Collectif Filles et sciences

Le collectif Filles et sciences fédère un large réseau d'acteurs de l'éducation, de la recherche, de l'enseignement supérieur, du monde associatif et des entreprises, engagés pour renforcer la place des filles dans les sciences.
En mobilisant leurs expertises, leurs ressources et des rôles modèles féminins, ses membres proposent aux élèves des rencontres, ateliers, visites, actions de mentorat et de découverte des métiers.
Cette mobilisation collective permet de déployer des actions concrètes sur les territoires, de lutter contre les stéréotypes de genre et d'élargir durablement les choix d'orientation des filles.

Concours général du collège
Valoriser l'excellence dans un champ disciplinaire

3 OBJECTIFS

- Valoriser et reconnaître le talent des élèves les plus à l'aise
- Des lauréats dans chaque académie pour faire émerger les talents de tous les territoires
- Un engagement en faveur de la parité : chaque établissement devra inscrire autant de filles que de garçons à chaque épreuve

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

- Concours destiné aux élèves de 3e
- Organisé dans les collèges volontaires
- Avec une inscription paritaire : le chef d'établissement veille, pour chaque épreuve, à un objectif de parité entre les filles et les garçons

LES CONDITIONS

- Chaque élève ne peut s'inscrire qu'à une seule épreuve.
- La participation valorise l'ensemble du territoire : chaque collège peut inscrire jusqu'à 10 % de ses élèves de 3e inscrits au diplôme national du brevet.

LES ÉPREUVES

5 épreuves écrites et individuelles

- **Mathématiques et sciences :** épreuve de résolution de problèmes
- **Français et culture générale :** rédaction d'un écrit long mobilisant des références culturelles
- **Histoire-géographie**
- **Arts plastiques**
- **Informatique, technologie et numérique :** épreuve centrée sur la pensée informatique et le codage

Chaque épreuve dure 2 h 30

LE CALENDRIER

- **Janvier 2027 :** passage des épreuves nationales dans chaque académie (sur une demi-journée)
- **Printemps 2027 :** résultats et cérémonie de récompense des lauréats académiques

2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux

L'ESSENTIEL La qualité du service public de l'éducation se mesure notamment à la réussite des élèves et à la reconnaissance des diplômes qu'il délivre. **Une exigence juste et assumée guidera la session des examens 2027, tant dans la conception des sujets que dans les modalités de correction, afin de garantir la valeur et la crédibilité des diplômes délivrés.**

- **Garantir la valeur du baccalauréat** est essentiel pour faciliter une transition réussie vers l'enseignement supérieur. Les points que peut attribuer le jury lors de la délibération sont désormais limités.
- **La maîtrise de la langue et la qualité rédactionnelle** sont évaluées dans toutes les disciplines.

UNE JUSTE EXIGENCE POUR TOUS LES EXAMENS

Reconnaître la valeur des diplômes, c'est reconnaître le travail et l'engagement des élèves qui les préparent, ainsi que ceux des professeurs qui les accompagnent vers la réussite. **Les examens attestent de l'atteinte, par les élèves, d'un niveau de maîtrise conforme aux attendus de fin de cycle.**

Pour l'ensemble des disciplines, une attention accrue est portée à la maîtrise de la langue et à la qualité rédactionnelle, c'est-à-dire la correction orthographique, grammaticale et syntaxique de leurs productions. Une relecture attentive de leurs copies constitue une compétence indispensable à mobiliser.

En conséquence, la préparation aux examens est renforcée grâce à des entraînements réguliers, notamment l'organisation d'épreuves blanches dans les conditions réelles de l'examen. **Les dispositifs d'accompagnement des élèves sont également mobilisés :** soutien renforcé, Devoirs faits, stages de réussite, accompagnement personnalisé, révision spécifique avant les épreuves.

Les situations particulières des candidats bénéficiant d'un aménagement ou d'adaptations sont prises en compte.

À la rentrée, **chaque proviseur de lycée recevra un bilan des résultats au baccalauréat de ses élèves,** mettant en regard les notes obtenues aux épreuves terminales et celles du contrôle continu. Cet outil permettra aux équipes de **mieux cibler leur stratégie pédagogique,** à la fois pour renforcer la préparation des élèves aux épreuves et pour **éclairer les pratiques d'évaluation en contrôle continu.**

Les principaux de collège bénéficieront du même outil pour analyser les résultats au DNB et disposer, à leur tour, d'un éclairage précis pour accompagner la réussite de leurs élèves.

Des dispositifs d'égalité aux examens

- **La mise en place du projet d'évaluation dans chaque lycée général et technologique** assure l'équité territoriale du contrôle continu de 1re et de terminale générale et technologique. Les équipes pédagogiques des établissements actualisent leur projet d'évaluation qui est ensuite communiqué à l'ensemble de la communauté au début de chaque année scolaire.
- **Le jury de délibération du baccalauréat** ne peut attribuer qu'un nombre limité de points.

DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS GAGES D'INSERTION

Des 161 spécialités du CAP aux 93 spécialités du baccalauréat professionnel, les diplômes professionnels garantissent partout sur le territoire national une même exigence et un même niveau de qualification.

La rénovation régulière des diplômes

Parce que les métiers évoluent, les diplômes professionnels sont régulièrement rénovés, en lien étroit avec les branches professionnelles, **afin d'intégrer les transformations économiques, technologiques, numériques et environnementales des secteurs concernés.**
Pour la rentrée 2026, ont été rénovés ou créés :
- six certificats d'aptitude professionnelle ;
- trois baccalauréats professionnels ;
- un brevet professionnel ;
- cinq certificats de spécialisation ;
- sept brevets nationaux des métiers d'art ;
- quatre brevets de technicien supérieur.

DIPLÔMES RÉNOVÉS OU CRÉÉS À LA RENTRÉE 2026

- CAP facture d'accordéons
- CAP facture d'instruments à vent
- CAP facture de pianos
- CAP lutherie guitare
- CAP métiers de l'usinage
- CAP opérateur/opératrice logistique
- Baccalauréat professionnel maintenance et efficacité énergétique
- Baccalauréat professionnel métiers du froid et des énergies renouvelables
- Baccalauréat professionnel organisation et réalisation du gros œuvre
- BP peintre applicateur de revêtements
- CS conduite d'équipements verriers
- CS encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous
- CS peintre décorateur créateur d'ambiances
- CS première main haute couture
- CS façadier itéiste
- BNMA bijouterie (3 options : joaillerie, polissage finition, sertissage)
- BNMA ébénisterie
- BNMA horlogerie
- BNMA maroquinerie de haute facture (2 options : maroquinerie, malleterie)
- BTS bâtiment
- BTS maintenance des véhicules (3 options : véhicules légers, véhicules de transport routier et motocycles).

Une même valeur nationale pour tous les diplômes

Qu'ils relèvent de la voie générale, technologique ou professionnelle, les diplômes nationaux demeurent un repère commun pour les élèves, les familles et les employeurs. **Cette valeur partagée garantit à chaque candidat que ses compétences seront reconnues sur tout le territoire et tout au long de sa vie.**

Organisés en blocs de compétences, les diplômes professionnels sécurisent les parcours et permettent une reconnaissance des acquis tout au long de la vie professionnelle.

Les métiers d'art : excellence et transmission

Les métiers d'art occupent une place singulière dans la voie professionnelle et **participent au rayonnement culturel, économique et patrimonial de la France.**

À la rentrée 2026, **le brevet national des métiers d'art (BNMA) constitue une nouvelle voie et un nouveau diplôme de l'éducation nationale** pour quatre spécialités : maroquinerie, horlogerie, ébénisterie et bijouterie. D'autres spécialités viendront progressivement se substituer au brevet des métiers d'art (BMA). Le BNMA permet de proposer aux élèves des parcours de formation aux métiers d'art en trois ans ou en quatre ans pour les élèves qui préparent d'abord un CAP.

Soutenir l'entrée en 2de

Dès les premiers mois de l'année de 2de, de CAP ou de brevet national des métiers d'art (BNMA), **un accompagnement attentif de chaque élève est mis en place par les équipes pédagogiques des lycées.**
Cet accompagnement :
- prend appui sur une identification précoce et ciblée des besoins des élèves par les équipes pédagogiques des lycées, en lien avec celles des collèges d'origine des élèves ;
- apporte des réponses structurées aux difficultés des élèves afin de renforcer leurs acquis.

Il se traduit notamment par la possibilité de bénéficier d'heures d'accompagnement personnalisé, de tutorat ou de stages de réussite pendant les vacances scolaires.

2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles

L'ESSENTIEL **Faire de l'éducation à l'orientation un apprentissage progressif, dès le collège,** pour aider chaque élève à mieux se connaître, à découvrir les métiers et les formations et à construire des choix éclairés : cette ambition portée depuis 2025 est renforcée en 2026.

- Le taux de décisions d'orientation en 2de GT en fin de 3e varie de 72,8 % dans les Hauts-de-Seine à 50,8 % dans la Nièvre et 43,7 % en Guyane. Au niveau national, il existe un écart de près de 13 points entre le taux de décision d'orientation de 2de GT des filles et garçons, cet écart s'élève à plus de 31 points entre élèves de milieux favorisés et élèves de milieux défavorisés.
- **Le plan Avenir mobilise l'éducation nationale, les partenaires économiques et territoriaux et les régions,** compétentes en matière d'information sur les métiers et les formations, avec un double objectif : renforcer l'égalité des chances et mieux faire connaître les métiers et compétences dont le pays a besoin.
- **Le déploiement des territoires éducatifs ruraux et des internats** se poursuit pour renforcer l'ambition scolaire.

UNE ORIENTATION CONSTRUITE DANS LA DURÉE

Les leviers du plan Avenir

Le plan Avenir repose sur quatre mesures structurantes :

- un plan pluriannuel dans chaque établissement ;
- quatre demi-journées annuelles sur le temps scolaire, de la 5e à la terminale, pour découvrir les métiers et les formations ;
- la plateforme Avenir(s), développée par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), qui a vocation à devenir le socle commun de l'éducation à l'orientation ;
- la formation des professeurs principaux.

Chaque collège et lycée formalise un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), intégré au projet d'établissement, pour programmer les actions de découverte des métiers, les formations et l'accompagnement des élèves, en veillant à y inclure les classes de 3e prépa-métiers et de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). **Le déploiement du PPO est engagé dans l'ensemble des académies.** En 2026-2027, il devient le cadre commun de l'action des équipes éducatives et des partenaires du territoire.

Après l'accompagnement des 30 000 professeurs principaux de 3e, la formation se poursuit progressivement sur les autres niveaux, afin de faire de l'orientation un véritable temps pédagogique.

Avenir(s), Parcoursup, stages : mieux informer et choisir

La plateforme Avenir(s) permet d'explorer les métiers et les formations, de conserver la trace des expériences dans un portfolio et d'appuyer les séquences pédagogiques. Depuis son déploiement à la rentrée 2025, plus de 536 000 élèves et personnels s'y sont déjà connectés, dont plus de 456 000 élèves.

La plateforme Mobilités scolaires internationales

Déployée dans toutes les académies à la rentrée scolaire 2026, **elle recense toutes les mobilités internationales des établissements scolaires du second degré :** un outil au service de la sécurisation des mobilités à l'étranger en cas de crise et de leur valorisation dans le parcours des élèves et des personnels.

Avenir(s) intègre Mon Projet Sup, qui renforce la continuité avec Parcoursup et aide les lycéens à mieux connaître les formations du supérieur, leurs attendus et leurs débouchés.

En 2025-2026, près de 72 000 places de stage ont été proposées sur la plateforme « 1 élève, 1 stage » pour permettre aux élèves de découvrir une plus grande diversité de métiers. En 2026, l'objectif est d'amplifier la découverte des métiers industriels, avec 14 000 offres de stage dans l'industrie proposées aux élèves, en lien avec la feuille de route nationale pour l'industrie. Début 2027, la plateforme 1élève1stage accueillera un espace d'information dédié aux PFMP accessible aux élèves, aux entreprises et aux équipes pédagogiques.

LUTTER CONTRE LES ASSIGNATIONS, SÉCURISER LES PARCOURS

Encourager les vocations scientifiques pour toutes et tous

Pour garantir sa souveraineté économique, intellectuelle et industrielle, la France doit former 10 000 ingénieurs supplémentaires chaque année. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de mobiliser les viviers aujourd'hui sous-représentés et en particulier les jeunes filles et les élèves issus des catégories populaires.

Le plan Avenir renforce les actions en faveur de la mixité afin d'élargir le vivier vers les filières scientifiques, technologiques, numériques et d'ingénierie, encourager toutes les vocations et déconstruire les stéréotypes, notamment ceux liés au genre.

Le collectif Filles et sciences rassemble des associations et des organisations professionnelles engagées dans la promotion des parcours scientifiques auprès des publics féminins. Son objectif est de mieux articuler, rendre visible et mettre en cohérence l'ensemble des actions proposées au service des établissements, des élèves et de leurs familles, notamment dans le cadre de rencontres avec des rôles modèles.

Prévenir les ruptures de parcours

La feuille de route interministérielle obligation de formation 2026/2027 vise à améliorer la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans, entrée en vigueur à la rentrée 2020, et à clarifier les responsabilités des acteurs pour la rendre plus effective. Elle fera l'objet d'un engagement des acteurs ministériels, de régions de France et de départements de France au mois d'octobre. Elle s'inscrit dans le plan d'accélération de l'emploi des jeunes Emploi Futur lancé en mai 2026.

Le système d'information communautaire (Sicom), qui sera livré à la rentrée 2026, permettra un repérage plus exhaustif, plus fiable et au fil de l'eau, ainsi qu'un suivi continu vers une solution, en lien avec les régions, qui coordonnent les actions de lutte contre le décrochage scolaire.

La scolarisation en internat

Elle est aussi un levier d'ambition scolaire et un moyen de rapprocher l'élève de son lieu de scolarisation. **Le système éducatif compte aujourd'hui 1 623 internats en collège et en lycée sur l'ensemble du territoire, dont 464 internats d'excellence.**

Favoriser l'ambition scolaire en ruralité

Les territoires éducatifs ruraux (TER) ont vocation à renforcer l'attractivité et la qualité du service public d'éducation dans les territoires ruraux, parfois isolés, en offrant aux élèves des parcours plus riches, plus ouverts et davantage accompagnés. Ce dispositif partenarial associe l'éducation nationale, les collectivités et les services publics territoriaux, les associations et les acteurs locaux.

Le cahier des charges des TER a été profondément retravaillé pour répondre à trois objectifs nationaux :

- mobiliser un réseau de coopération autour de l'école ;
- favoriser l'ambition scolaire, l'orientation et l'égalité des chances des jeunes ruraux ;
- renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale.

Il répond ainsi à plusieurs exigences :

- un diagnostic territorial partagé avec les partenaires et un plan d'action pluriannuel ;
- une gouvernance formalisée et une coordination identifiée ;
- une évaluation régulière des actions menées.

Avec 59 nouveaux territoires éducatifs ruraux (TER) en 2026, le réseau compte désormais 261 TER sur l'ensemble du territoire national, pour un total de 441 000 élèves (voir carte page 16). Cette dynamique se poursuit avec une nouvelle vague de labellisation à la rentrée 2026, permettant d'atteindre l'objectif de 300 TER à l'horizon 2027 fixé par le Comité interministériel aux ruralités.

Erasmus+
Promouvoir la mobilité depuis 40 ans

Depuis 1987, le programme Erasmus+ a permis à 16,5 millions de personnes de vivre une expérience de mobilité, dont près de 2 millions de Français. La France est le premier pays d'envoi, principalement vers l'Espagne, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique. En 2026, le budget Erasmus+ s'élève à 5,2 milliards d'euros, dont 422,9 millions alloués à l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

UN PROGRAMME QUI N'OUBLIE PERSONNE

Erasmus+ finance des partenariats et des mobilités d'études, de stage ou de formation **accessibles à tous et à tout âge.** En 2025 :

167 163 mobilités d'apprenants

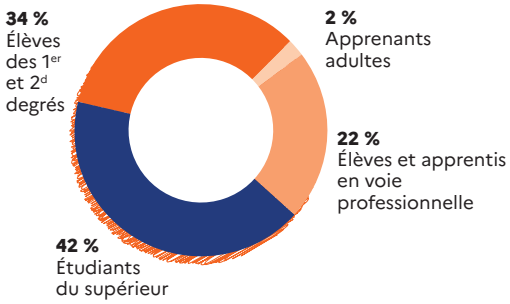

32 457 mobilités de personnels

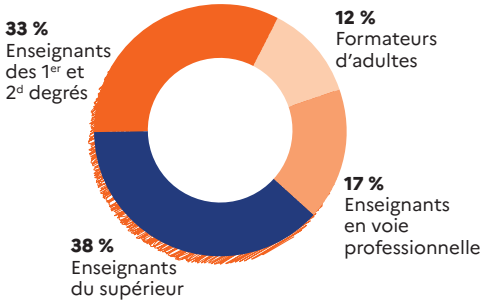

Les publics prioritaires

- Parmi les jeunes en Erasmus+, 38 % sont d'origine sociale populaire.
- Parmi les écoles et collèges du programme, 24,6 % sont classés REP ou REP+.

Pour garantir la mobilité des publics concernés, une aide spécifique, le complément inclusion, leur est accordée.

UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

83%
des personnels impliqués dans des projets Erasmus+ pour leur établissement disent avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel

70%
des bénéficiaires déclarent que leur mobilité leur a permis de mieux s'orienter professionnellement

86%
des apprenants de la voie professionnelle estiment avoir renforcé leur employabilité après leur mobilité Erasmus+

→ **Un accès au premier emploi plus rapide : en 4 mois pour les jeunes ayant bénéficié du programme** (contre 5,5 mois pour les autres).

2.5 Forger l'esprit critique

L'ESSENTIEL À l'heure où les fausses informations circulent de manière importante, l'esprit critique est plus indispensable que jamais à l'exercice de la citoyenneté. Nos élèves ont besoin d'apprendre à discerner le vrai du faux, à développer une pensée complète et complexe, et à comprendre les enjeux démocratiques.

- La mise en œuvre du programme d'enseignement moral et civique de 2024 et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) permettent d'engager les élèves dans un parcours de formation à la citoyenneté républicaine.

L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC), qui s'applique désormais à tous les niveaux de classe à la rentrée 2026, porte une même ambition pour tous les élèves :

- leur permettre d'exercer leur compréhension critique du monde ;
- les former à l'exercice de leur citoyenneté dans un État de droit ;
- les former à une conscience claire de leurs obligations et de leurs responsabilités individuelles et collectives.

Pour accompagner les professeurs, l'offre de ressources s'enrichit sur Éduscol avec :

- des vidéos « Regards sur les programmes » disponibles pour l'école élémentaire, le collège et le lycée, dans lesquelles des experts répondent aux questions et réactions de professeurs pour expliciter les objectifs et nouveautés du programme ;
- des livrets d'accompagnement qui proposent des éclairages thématiques et des pistes de mise en œuvre concrètes et transposables, complétées par des documents.

L'EMC vise aussi à développer des compétences et encourage des démarches pédagogiques actives (débats, projets, engagements concrets, visites et rencontres) de nature à former les élèves à user d'esprit critique pour appréhender les questions qui occupent un citoyen, y compris dans la sphère numérique. De nombreux projets peuvent engager les élèves dans l'éducation à la citoyenneté :

- défense de la laïcité et de la liberté d'expression (journée nationale de la laïcité, hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard) ;
- lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Prix Ilan Halimi, concours La Flamme de l'égalité) ;
- développement de la culture juridique et institutionnelle (concours du Parlement des enfants, concours Découvrons notre Constitution et Passeport éducdroit).

2026-2027 : la démocratie scolaire en action

Participer à une élection, à un conseil d'élèves, exercer un mandat de délégué ou d'éco-délégué constituent des expériences démocratiques qui contribuent à l'apprentissage d'une citoyenneté active. L'année scolaire 2026-2027 est celle du renouvellement des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). C'est aussi une année d'élections, qui permet de travailler, avec les élèves, les enjeux de représentation et de participation à la vie démocratique.

Se former à la sécurité numérique

Dans des espaces numériques de plus en plus vulnérables, les enjeux de sécurité sont essentiels : **la plateforme DemainSpecialisteCyber** permet aux élèves de s'informer, se former et s'orienter, en s'appuyant notamment sur **le défi CyberEnJeux** ou **le challenge Passe Ton Hack d'Abord,** organisé avec le Commandement de la cyberdéfense (ComCyber) du ministère des Armées et des Anciens combattants.

SE REPÉRER DANS LES FLUX INFORMATIONNELS ET LES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est une composante fondamentale de l'éducation à la citoyenneté. Elle a pour ambition de développer l'esprit critique des élèves, afin d'en faire des citoyens éclairés et responsables, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information.

L'EMI permet aux élèves d'appréhender l'actualité avec un regard critique et d'être vigilants :

- face aux manipulations de l'information dans différents domaines (actualité, climat et environnement, santé, etc.), notamment grâce à une sensibilisation aux ingérences numériques étrangères en partenariat avec Viginum ;
- face à l'utilisation de l'IA, en travaillant avec les élèves sur le discernement à avoir face aux biais et aux limites des contenus produits ou recommandés par ces systèmes ;
- face aux agissements discriminatoires et aux discours de haine en ligne.

À travers l'éducation à la citoyenneté numérique, les élèves s'exercent à un usage constructif et responsable des environnements numériques. Ils apprennent comment accéder à une information fiable et sourcée, créer, communiquer, participer, construire leur identité, mais aussi protéger leur vie privée et leur bien-être en ligne.

Transversale par nature, l'EMI a vocation à être présente dans toutes les disciplines. Elle s'inscrit dans le parcours citoyen et dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Les professeurs documentalistes, en particulier, mettent leur expertise dans ces domaines au service des établissements scolaires pour prendre en charge ces enseignements.

LUTTER CONTRE LES MANIPULATIONS DE L'INFORMATION

Ce bagage critique se construit progressivement, du premier au second degré, pour que chaque élève sache réagir et affiner ses compétences tout au long de sa scolarité.

La Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques est claire : la lutte contre les manipulations de l'information (LMI) passe par la vérification de l'information et l'analyse critique, un objectif partagé à l'échelle européenne et que consacre le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Une feuille de route bilatérale, signée en 2025 entre Viginum et la Dgesco, structure cette dynamique, inscrite dans la Stratégie nationale LMI 2026-2030. Jeu de plateau *Le Bouclier contre les INE*, kits de sensibilisation, podcast avec le Clemi : autant d'outils mis à disposition pour exercer, année après année, son raisonnement face à l'information.

2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir

L'ESSENTIEL Après la 3e, un tiers des jeunes poursuivent leur formation en voie professionnelle, dans l'un des 2 070 lycées professionnels ou polyvalents qui accueillent 667 200 jeunes. **Le lycée professionnel adapte son offre de formation pour leur assurer une insertion professionnelle réussie, immédiate ou après poursuite d'études.**

- **Chaque jeune est accompagné dans son parcours tout au long du cycle de formation.** Le dispositif AvenirPro est généralisé à l'ensemble des lycées professionnels.
- **Les bureaux des entreprises** contribuent au développement de partenariats avec les acteurs professionnels, au profit de l'ensemble des publics accueillis : élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue.
- Depuis 2023, la part d'élèves de 3e souhaitant s'orienter en voie professionnelle augmente chaque année, mettant ainsi fin à plusieurs années de baisse.

CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL

Durant toute leur scolarité, les lycéens professionnels sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel.

Une scolarité tournée vers l'insertion

Les enseignements suivis au lycée, tout comme les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), sont des leviers essentiels pour développer leurs compétences et découvrir les différentes opportunités d'insertion qu'offre leur filière de formation.

Les bureaux des entreprises installés dans chaque lycée professionnel jouent un rôle clé dans ce parcours vers l'insertion grâce aux relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les partenaires du monde professionnel.

Un nouveau parcours personnalisé en classe de terminale

Dans la continuité de l'accompagnement mis en place en 2de et 1re professionnelles, **les élèves bénéficient d'un parcours personnalisé en terminale pour leur permettre de préparer la suite de leur parcours**.

Ce parcours personnalisé, qui remplace le parcours personnalisé antérieur, s'appuie sur les heures de soutien, ainsi que sur deux semaines dédiées, organisées par les établissements avant la clôture des vœux sur Parcoursup.
Il se concrétise par :

- **une préparation à la poursuite d'études** au sein des établissements, avec des séances visant la consolidation disciplinaire, le renforcement méthodologique ou le développement de l'autonomie et de la confiance en soi ;
- **une préparation à l'insertion directe dans l'emploi** avec notamment, au sein des établissements, des activités organisées avec France Travail et les missions locales au titre du dispositif AvenirPro ;
- cette année, les élèves de voie professionnelle passeront le baccalauréat professionnel aux mêmes périodes que les lycéens des autres voies.

Une large gamme de formations en lycée professionnel

Du CAP au BTS, en passant par le baccalauréat professionnel et le certificat de spécialisation, le lycée professionnel prépare à de nombreux métiers dans les secteurs de la production (électricité, métallurgie, mécanique, cuisine, bâtiment, numérique) ou encore des services à la personne et aux entreprises (sanitaire et social, hôtellerie, transport, logistique, sécurité). **Des formations très spécialisées sont aussi proposées vers les métiers d'art** (ébénisterie, bijouterie, maroquinerie, horlogerie, etc.) et valorisées par la mise en place du brevet national des métiers d'art.

CONCRÉTISER SON PROJET PROFESSIONNEL

Le dispositif AvenirPro

Entré dans une phase de généralisation dans l'ensemble des lycées professionnels à la rentrée 2025, **le dispositif AvenirPro est destiné en priorité aux élèves qui souhaitent s'insérer directement dans l'emploi après leur formation.**

Co-construit par les équipes pédagogiques de chaque établissement et les conseillers de France Travail ou des missions locales, il offre aux élèves de terminale professionnelle et de 2e année de CAP **un accompagnement renforcé qui repose sur une série d'ateliers** permettant aux élèves :

- de mieux se connaître, d'identifier leurs compétences et de les valoriser ;
- de comprendre les attentes des recruteurs et les réalités du marché du travail local ;
- d'organiser efficacement leur recherche d'emploi, de rédiger des candidatures et d'obtenir des entretiens ;
- de préparer leurs entretiens pour convaincre et de réussir leur entrée dans la vie professionnelle.

En complément de ces ateliers collectifs, **des entretiens individuels permettent d'apporter des réponses plus personnalisées** aux jeunes qui en expriment le besoin, notamment pour lever d'éventuels freins à l'emploi (mobilité, logement, santé, etc.).

Des événements et des rencontres organisées avec des professionnels permettent aussi aux élèves de découvrir des opportunités concrètes et d'élargir leur réseau.

Après la formation : AvenirPro+

Le dispositif AvenirPro+ prolonge AvenirPro pour garantir qu'aucun jeune ne reste sans solution à l'issue de son parcours de formation au lycée professionnel. Il s'adresse à tous les lycéens professionnels ayant terminé leur formation, diplômés ou non, qui n'auraient pas encore trouvé une solution d'insertion ou de formation.

Pendant une période de quatre mois, tout en conservant leur statut scolaire et les droits qui y sont associés, les élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé, construit conjointement par un conseiller de France Travail ou de la mission locale et un enseignant référent. L'objectif : favoriser leur insertion ou l'accès à une qualification adaptée à leur projet.

Près de 120 campus des métiers et des qualifications

Ces réseaux associent des lycées professionnels à des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des partenaires professionnels, des centres de recherche et des organismes de formation autour de filières économiques bien identifiées. Ils assurent la promotion des formations, proposent des parcours innovants, mutualisent des équipements et mettent en place des actions de formation d'enseignants, au service de la réussite des élèves, de l'insertion ou de la poursuite d'études.

S'ENGAGER POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA VOIE PROFESSIONNELLE, LA SÉCURISATION DES PARCOURS ET L'INSERTION

L'enseignement professionnel, reconnu comme une voie d'excellence, est porté par la réforme des lycées professionnels de 2023, dont l'ambition se concrétise dans chaque territoire par l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs locaux. L'instruction interministérielle du 13 juillet 2023 relative à la transformation de la carte des formations professionnelles initiales scolaires a permis d'engager une démarche prospective sur l'ensemble du territoire. Elle sera actualisée au cours de l'année.

Les réflexions vont être engagées sur le rôle et la place du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), notamment dans le cadre du comité de suivi de la voie professionnelle. Il s'agit d'assurer l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle de tous les publics, en portant une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le Conseil national de la refondation « Attractivité de la voie professionnelle » proposera, dès la rentrée 2026, de mobiliser tous les acteurs concernés (équipes éducatives, personnels, familles, élèves et partenaires des établissements) autour de concertations locales. Celles-ci ont pour objectif de faire émerger des projets répondant aux enjeux :

- d'attractivité, de lisibilité et de dénomination des formations professionnelles ;
- de sécurisation des parcours des élèves et de lutte contre le décrochage ;
- d'insertion des jeunes dans le monde professionnel ou de poursuite d'études.

Carte des formations professionnelles initiales
Redessiner l'offre pour l'avenir

Depuis 2023, la dynamique de transformation de l'offre de formation permet d'orienter les jeunes vers les métiers de demain.

23 000
nouvelles places
ouvertes depuis 2023

50 % dans l'industrie

25 % dans les services à la personne

TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS DU LYCÉE PROFESSIONNEL DEPUIS 2023

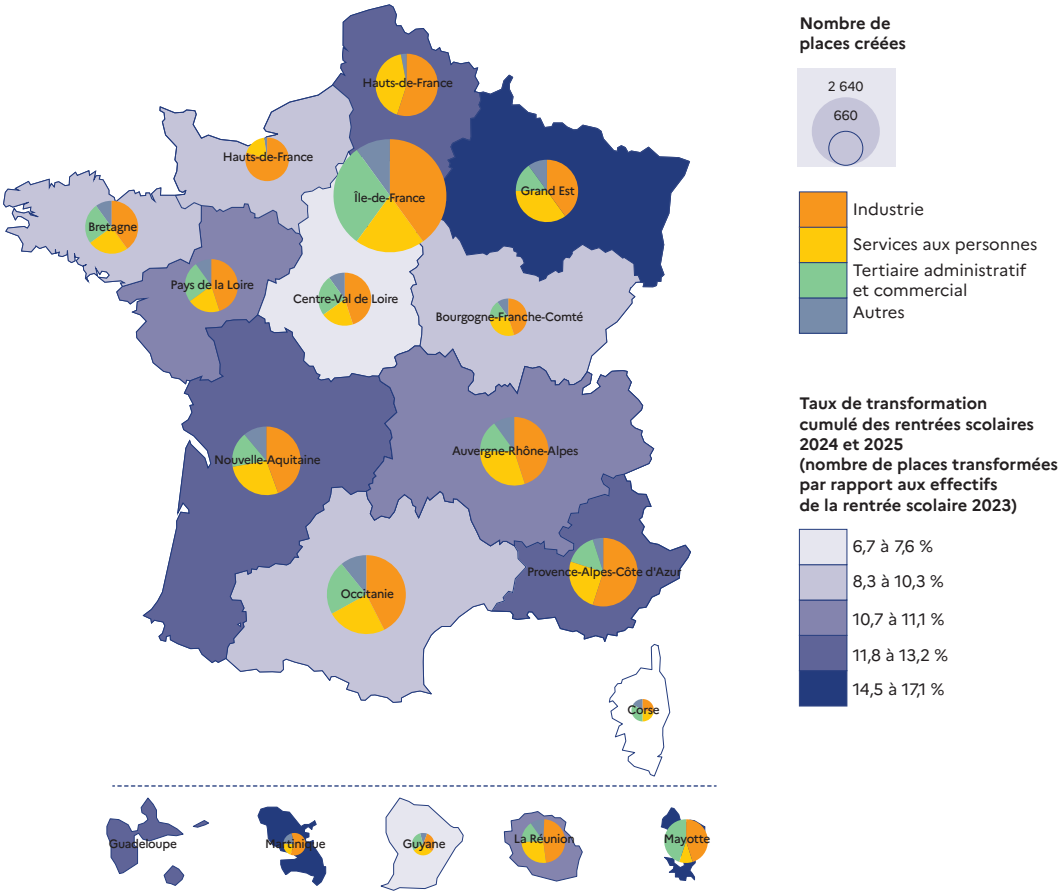

14,1 % des offres de formations des lycées professionnels ont été renouvelées entre 2024 et 2026

© Stéphanie Lacombe - MEN

3

L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants

Pour apprendre, grandir et s'épanouir, un enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences, écouté et pris en charge en cas de difficulté de santé physique ou mentale. L'École doit demeurer un havre, à l'intérieur duquel les enfants et les jeunes se sentent protégés, et où ils peuvent se tourner vers des adultes de confiance.

Notre premier devoir est de prévenir et détecter les violences sexuelles sur mineurs. Nous ne pouvons accepter que 10 % des mineurs aient déjà subi des violences sexuelles, à plus de 80 % dans le cercle familial, et nous devons exclure tout risque d'atteinte aux mineurs dans l'enceinte scolaire. C'est pour cette raison que, pour la première fois cette année, tous les élèves de la grande section à la terminale se verront proposer un questionnaire adapté, parallèlement à l'enquête annuelle contre le harcèlement et, à l'issue, un entretien avec des adultes de confiance. Pour ne plus jamais laisser des crimes sur mineurs enfouis sous une chape de silence.

Nous devons également poursuivre le combat contre toutes les formes de violence, et singulièrement le harcèlement. Si beaucoup a été fait, ce combat doit être mené avec une détermination absolue pour faire reculer ce fléau qui frappe tant de nos élèves.

Enfin, nous devons veiller à la santé mentale de nos jeunes, et notamment de réduire leur exposition aux écrans. Les effets délétères de la surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux sont désormais connus et scientifiquement démontrés. C'est pour cette raison que, sous l'impulsion du Président de la République, nous promouvons une scolarité sans téléphone, sauf exceptions autorisées par les établissements, et que nous renforçons les effectifs des infirmières et infirmiers scolaires, psychologues de l'éducation nationale et assistantes et assistants sociaux.

Mais lutter contre l'exposition aux écrans suppose de proposer des alternatives, qui permettent à nos élèves de s'épanouir et de se retrouver. C'est tout le sens de la politique portée en matière d'éducation artistique et culturelle et d'éducation physique et sportive.

Protéger nos élèves contre toute forme d'atteinte, c'est faire de l'École un sanctuaire et un espace de confiance pour tous les élèves de France.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

3.1 La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue

L'ESSENTIEL **La protection de nos enfants est une priorité absolue.** Elle mobilise l'ensemble du Gouvernement et l'École est en première ligne de ce combat.

- **Avec plus de 80 000 signalements par an, l'École demeure en effet le premier lieu de détection des violences faites aux enfants.**
- Non seulement l'École doit, en elle-même, demeurer pour tous les élèves un abri face aux tourments extérieurs, mais elle constitue aussi un lieu refuge au sein duquel les mineurs peuvent dénoncer les violences qu'ils subissent.
- Premier espace de socialisation qui rassemble tous les enfants et les adolescents, l'École joue notamment un rôle clé pour repérer et prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS).
- **L'École ne peut tolérer aucune forme de violence sexiste ou sexuelle.** Prévenir, repérer et agir, c'est protéger les élèves aujourd'hui, mais aussi construire une société plus respectueuse et plus égalitaire demain.

UNE CHAÎNE DE PRISE EN CHARGE DU REPÉRAGE AU SIGNALEMENT

La Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) estime qu'environ 160 000 enfants en sont victimes chaque année en France, et que plus de 80 % de ces violences sont commises dans le cercle familial. Rapportées à l'ensemble d'une enfance, ces violences concernent environ un mineur sur dix, soit en moyenne trois élèves par classe. **Afin de répondre aux situations de violences sexistes et sexuelles dont sont victimes un nombre important d'enfants, le ministère de l'Éducation nationale organise la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.** L'action des personnels s'inscrit dans une chaîne de prise en charge qui va du repérage des situations à l'accueil de la parole et au recueil des faits, jusqu'à la mise en œuvre des mesures de protection et au signalement aux autorités compétentes.

Tous les directeurs d'école ainsi que les professeurs en charge de l'EVARS dans le second degré, les CPE et les personnels de direction suivront une formation obligatoire de trois heures avant les vacances de Noël.

Un protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles, collèges et lycées est mis à la disposition de l'ensemble des personnels depuis mars 2026. Conçu comme un outil opérationnel, il a vocation à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur tout le territoire. Il contient des fiches réflexes par métier et pour les élèves et rappelle la procédure pour effectuer un signalement au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Il précise également comment protéger les victimes.

UN QUESTIONNAIRE UNIVERSEL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Afin de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tous les élèves, de la grande section à la terminale, rempliront dès cette année scolaire, en même temps que le questionnaire harcèlement, un questionnaire sur les VSS. Ce questionnaire sera adapté à l'âge des élèves. Les professionnels sociaux et de santé du ministère seront mobilisés pour accueillir la parole des enfants qui souhaitent parler à un adulte de confiance et les orienteront au besoin vers les services compétents.

Les questionnaires Brisons le silence

→ **Obligatoires dans les établissements publics et privés sous contrat à la rentrée 2026**.

→ Pour tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées **qui résident en internat :**
- passation en ligne deux fois par an ;
- de façon anonyme ou nominative au choix ;
- après information préalable des parents d'élèves.

→ Proposés **au retour de voyages avec nuitée(s).**

Le questionnaire « Brisons le silence, agissons ensemble » renforce la protection des élèves contre toutes les formes de violence en milieu scolaire. Il s'appuie sur une meilleure détection des situations à risque, une écoute renforcée de la parole des élèves et un contrôle accru des établissements privés sous contrat. Ce dispositif doit contribuer à :
- renforcer le repérage précoce des situations de violences sexistes ou sexuelles ;
- faciliter la mobilisation des acteurs compétents pour assurer la protection des élèves concernés ;
- procéder aux signalements nécessaires lorsque la situation le justifie.

La création de l'emploi de déléguée à la protection des enfants à l'école, adjointe à la médiatrice de l'éducation nationale, en avril 2026, constitue un recours pour les élèves et les familles qui estiment qu'une situation de violence n'a pas été traitée de manière satisfaisante. Elle peut saisir directement la justice si nécessaire. Elle rédige un rapport annuel qui présente un bilan des situations traitées et formule des propositions pour améliorer la prise en charge et le signalement des situations de violence ou de maltraitance sur les enfants repérées à l'école.

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ

La mise en œuvre des trois séances annuelles, de la maternelle au lycée, de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR, dans le premier degré) et de l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS, dans le second degré) constitue une priorité et fait l'objet d'une programmation détaillée, travaillée en équipe au sein de l'établissement dès la rentrée, et partagée au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) avant la fin du mois de septembre. La publication en février 2025 du programme a permis de cadrer et de développer considérablement cet enseignement.

Dès le plus jeune âge, l'EVAR-EVARS sensibilise et fait réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, de respect mutuel, de consentement et leur fait prendre conscience, notamment, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire à d'autres formes plus graves de violence.

EVAR-EVARS en chiffres

- **80 864** personnels formés en 2025-2026 pour déployer les nouveaux programmes EVAR et EVARS.

Dans les écoles :
- **91,4 %** des élèves ont bénéficié d'au moins une séance d'EVAR ;
- **61,6 %** ont bénéficié des 3 séances annuelles ou plus.

Dans les collèges et les lycées :
- **62 %** des élèves ont bénéficié d'au moins une séance d'EVARS ;
- **22,9 %** ont bénéficié des 3 séances annuelles ou plus.

Dans le premier comme dans le second degré, 97 % des établissements déclarent que les séances se déroulent dans un climat serein et apaisé.

LE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour prévenir les menaces, le ministère de l'Éducation nationale renforce le contrôle d'honorabilité de ses 1,2 million de personnels. Aujourd'hui, ce contrôle existe déjà au stade du recrutement des personnels depuis 2017, tous les personnels en poste à cette date ayant été contrôlés entre 2017 et 2019. Il sera désormais régulier au cours de la carrière de chaque agent, pour garantir qu'il n'y ait pas de nouveauté dans le casier judiciaire.

Il sera aussi étendu à tous et notamment aux intervenants extérieurs, salariés comme bénévoles. Il s'agit de contrôler systématiquement les antécédents judiciaires des intervenants occasionnels, qu'ils interviennent à titre associatif ou professionnel dans les écoles. Ce contrôle se fera par la production d'une attestation d'honorabilité.

L'éducation nationale s'attache à faire en sorte que toute personne qui présenterait un risque pour la santé ou la sécurité des mineurs ne puisse plus être en contact avec eux.

La liste noire

- La protection des mineurs suppose de pouvoir prévenir l'emploi et le réemploi d'un professionnel écarté pour des faits portant atteinte à leur intégrité, y compris lorsqu'il change d'employeur ou de secteur d'activité.
- Le Gouvernement porte ainsi, dans le cadre du projet de loi relatif à la protection des enfants, la création d'un dispositif de partage d'informations entre les différents secteurs accueillant des mineurs : éducation nationale, jeunesse et sport (dont activités périscolaires et secteur sportif). Ce dispositif concernera tous les personnels, quel que soit leur statut, dans les structures publiques comme privées.
- Il permettra d'éviter qu'une personne écartée dans un secteur pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs puisse être recrutée dans un autre secteur au contact d'enfants.
- Dès l'adoption de la loi, le ministère pourra engager la mise en œuvre de ce dispositif, pour assurer une protection continue des mineurs au-delà des changements d'établissement, d'employeur ou de secteur d'activité.

L'objectif est de faire en sorte qu'une personne écartée pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs ne puisse plus exercer auprès d'enfants dans un autre secteur, quel que soit son statut.

© Laurent Villeret - MEN

3.2 Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable

L'ESSENTIEL **Réduire l'exposition des jeunes aux écrans est un enjeu sociétal majeur, à la fois éducatif, de santé et d'équilibre des temps de vie.** Il s'agit d'un préalable pour accompagner les élèves vers un usage du numérique préservant leur capacité à exercer leur esprit critique.

- **L'interdiction du téléphone portable au lycée** vise à garantir des conditions propices aux apprentissages et rétablir du lien social entre les élèves. La scolarité complète des élèves se déroulera donc désormais sans téléphone.
- **L'École accentue son action en faveur d'un numérique raisonné,** fondé sur une éducation au numérique, aux médias et à l'information.

RÉDUIRE L'EXPOSITION DES ÉLÈVES AUX ÉCRANS

Les conséquences néfastes d'une utilisation excessive ou non régulée des écrans chez les jeunes sont désormais bien documentées. La commission d'experts installée par le Président de la République en 2024 sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont émis des recommandations qui sont progressivement mises en œuvre au sein du système éducatif.

La surconsommation des écrans par les jeunes fait désormais l'objet d'un consensus quant aux effets nocifs pour la santé physique comme mentale des jeunes, établi notamment par le rapport de la commission d'expert *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu.*
1 jeune sur 4 se réveille la nuit pour consulter ses notifications, altérant ainsi son sommeil.
67 % des adolescents disent ressentir de l'addiction aux réseaux sociaux ; 40 % d'entre eux ressentent de l'anxiété après les avoir utilisés.
La loi promulguée le 24 août 2026 prévoit l'interdiction du téléphone portable au lycée. L'objectif est que les élèves puissent effectuer une scolarité complète sans téléphone. Des dérogations demeurent possibles, notamment l'utilisation pour un motif médical. Dans les premières semaines après la rentrée, chaque établissement précisera dans son règlement intérieur les modalités d'application de cette interdiction, lequel peut autoriser certains usages au regard des réalités locales (i.e. usages pédagogiques, usages nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, régime spécifiques pour les étudiants).
Afin d'accompagner les établissements, notamment les lycées, dans la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable, un vadémécum est mis à disposition, dans la continuité du guide *Bien grandir avec les écrans : des repères pour chaque âge* à destination notamment des familles.

Le cahier de textes numérique des élèves

L'utilisation du cahier de textes numérique est régulée depuis 2010. **Ses modalités de mise en œuvre n'exemptent pas les enseignants d'organiser la prise en note manuscrite des devoirs en classe.** En juillet 2025, une circulaire précise notamment que « en complément de [la] suspension [des mises à jour des ENT et logiciels de vie scolaire], un temps nécessaire en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de mémoriser le travail à faire ».
L'importance de l'écrit et de son apprentissage d'une part, et la nécessité pour l'élève d'acquérir des méthodes de travail pour gagner en autonomie d'autre part, nécessitent **une attention particulière des professeurs sur ce sujet.**

Les outils numériques sont conçus selon une approche responsable, en cohérence avec l'objectif de sobriété numérique. Cela inclut notamment le paramétrage par défaut des espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire pour suspendre la diffusion de toute nouvelle information ou sollicitation le week-end et le soir en semaine entre 20 h et 7 h.

Dès le primaire et tout au long de la scolarité des élèves, **l'éducation aux médias et à l'information et l'acquisition progressive des compétences numériques sont renforcées.**

UN PROGRAMME DE FORMATION AMBITIEUX

La formation initiale des enseignants est renforcée, avec un volume horaire allant jusqu'à 58 h dans le 1er degré et jusqu'à 36 h dans le 2d degré, pour qu'ils puissent :

- d'une part, mieux repérer les situations où le numérique est pertinent et adapté en s'appuyant sur les résultats de la recherche et des retours d'expériences entre pairs ;
- d'autre part, maîtriser les compétences de base du numérique, les pratiques d'apprentissage liées et les risques.

C'est un pilier du triptyque « terrain, formation, recherche », expérimenté dans les territoires numériques éducatifs (TNE) grâce au soutien de France 2030. Il combine apports théoriques et mise en œuvre, condition indispensable d'un numérique raisonné adapté aux objectifs d'apprentissage.

Pour les élèves, la découverte progressive de l'univers numérique, en cohérence avec leur maturité, commence dès l'école primaire et sans écran (« mode débranché »). Les élèves sont amenés à découvrir et apprendre la littératie numérique, de façon collective et toujours accompagnés par des adultes. Ils poursuivent au collège et acquièrent progressivement aisance et autonomie au lycée pour une utilisation éclairée et responsable du numérique.

L'évaluation des scénarios pédagogiques mobilisant le numérique

Le ministère de l'Éducation nationale met désormais en place une évaluation systématique des scénarios pédagogiques mobilisant des ressources numériques éducatives, pour s'assurer de la valeur ajoutée du numérique. **Ainsi, la généralisation d'un scénario pédagogique mobilisant le numérique ne peut s'envisager que lorsqu'il a été objectivé et étayé par la recherche.**

Les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) permettent également d'orienter les politiques publiques et les professeurs dans leurs pratiques, en particulier s'agissant de l'IA.

Numérique à l'école
Encadrer les usages

QUEL USAGE DU NUMÉRIQUE CHEZ LES JEUNES ?

Chez les 8-15 ans[1]

84 % disposent d'au moins un équipement connecté à Internet.

55 % déclarent que, le plus souvent, ils sont sur les écrans car ils s'ennuient.

29 % sont exposés à des écrans juste avant leur coucher, en dépit d'un taux d'encadrement des parents de 83 %.

Chez les 15-24 ans[2]

83 % ont été exposés à au moins un contenu à risque pour la santé au cours des douze derniers mois.

POUR UNE UTILISATION RAISONNÉE[3]

55 % des parents
souhaitent que leurs enfants utilisent moins les outils numériques pour leurs apprentissages

93 % des parents et 95 % des professeurs
souhaitent que l'École enseigne un usage raisonné des écrans

UNE GÉNÉRALISATION PROGRESSIVE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS[4]

Portable en pause

+ de 50 % des établissements
ne rencontrent aucune difficulté dans la mise en œuvre de Portable en pause

28 % des lycées interrogés ont déjà mis en place un dispositif équivalent

À la maison

62 % des collèges
suspendent la mise à jour des ENT de 20 h à 7 h

+ de 50 % des lycées
suspendent la mise à jour des ENT de 20 h à 7 h

[1] Enquête Ifop, février 2026.
[2] Enquête Ifop, juillet 2026.
[3] Enquête Ifop, janvier 2025.
[4] Enquête interne, janvier 2026.

3.3 Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture

L'ESSENTIEL Dans un contexte marqué par l'omniprésence des écrans, l'isolement qu'ils peuvent favoriser et la persistance des inégalités d'accès à la culture, **l'École doit offrir à tous les élèves des expériences qui rassemblent,** ouvrent aux autres et donnent accès à une culture commune. L'éducation artistique et culturelle y contribue pleinement : elle réduit les inégalités, crée des espaces de sociabilité et fait vivre un patrimoine commun qui unit notre jeunesse.

- La limitation de l'usage des écrans à l'école s'accompagne du **développement d'alternatives concrètes** qui favorisent les échanges, la pratique collective, la créativité et l'ouverture au monde.
- L'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou territoriale, de rencontrer des œuvres, des artistes et des lieux de culture et de construire une culture générale commune.
- **La lecture, pratique d'émancipation, d'imagination et de concentration, est renforcée** comme une alternative essentielle aux usages numériques et un levier majeur de réussite scolaire.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UN ACCÈS À LA CULTURE ET À LA SOCIABILITÉ

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une démarche qui vise à offrir à tous les élèves du territoire, quels que soient leur origine, leur milieu, leur trajectoire, une rencontre active avec l'art et la culture. Elle repose sur trois piliers :

- l'acquisition de connaissances ;
- la pratique artistique ;
- la rencontre avec les œuvres et les professionnels de la culture.

L'EAC n'est pas une initiation passive, mais une expérience collective qui favorise la coopération, l'écoute et la création partagée, renforçant ainsi le vivre-ensemble en dépassant les singularités de chacun. Elle incarne ainsi une réponse concrète aux fractures sociales et au besoin de cohésion collective.

Le ministère de l'Éducation nationale s'engage à faire de l'EAC un outil central pour promouvoir des formes renouvelées de sociabilité, notamment dans un contexte où les portables se mettent en pause et les alternatives aux écrans sont encouragées. L'EAC devient ainsi un levier pour recréer du lien social, développer la sensibilité esthétique et l'esprit critique des élèves, tout en les éloignant d'une consommation passive des écrans.

Les 8 domaines de l'EAC

- Spectacle vivant
- Musique
- Arts et patrimoine
- Cinéma et audiovisuel
- Livre et lecture
- Éducation aux médias et à l'information
- Culture scientifique, technique et industrielle
- Mémoire

DES ALTERNATIVES À L'ÉCRAN DU TÉLÉPHONE PORTABLE

Dans un contexte marqué par l'omniprésence des écrans et la fragmentation de l'attention, l'EAC se pose comme une alternative nécessaire aux usages passifs du numérique. Les réseaux sociaux et les smartphones, en sollicitant en permanence leur attention, réduisent souvent la capacité des élèves à s'engager dans des activités exigeantes, réflexives ou collectives. Face à ce constat, l'EAC propose une expérience sensible et partagée, fondée sur l'exploration active des huit domaines qu'elle couvre. Ces champs offrent aux élèves **des espaces pour observer, créer, analyser et échanger, loin de la consommation individuelle des contenus numériques.**

Pour concrétiser cette ambition, l'École déploie des dispositifs structurants qui enrichissent les apprentissages disciplinaires.

- Des opérations nationales comme Ma classe au cinéma ou Levez les yeux créent des moments de partage autour du 7e art, de la découverte du patrimoine de proximité, etc.
- D'autres initiatives, comme la chorale, les résidences d'artistes, la visite de centres de culture scientifique, etc. permettent aux élèves de s'impliquer activement dans des projets éducatifs et culturels.
- En s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs culturels locaux, l'EAC devient un levier de cohésion sociale, qui recrée du lien entre les élèves, les enseignants et les territoires.

Adage et le pass Culture : des leviers essentiels pour déployer l'EAC

Les projets d'EAC s'appuient sur Adage, un outil indispensable aux enseignants des premier et second degrés pour :

- co-construire des projets et trouver des partenaires culturels ;
- inscrire des classes à des dispositifs d'EAC (visites, appels à projets, résidences, etc.) ;
- suivre le parcours EAC des élèves, de la maternelle à la terminale.

En parallèle, la part collective du pass Culture permet aux établissements du second degré de financer des projets éducatifs culturels, offrant aux élèves un accès élargi à des ressources et expériences artistiques.

RÉINVESTIR LE LIVRE ET DONNER LE GOÛT DE LIRE

La lecture est bien plus qu'un apprentissage fondamental : elle ouvre les portes de l'imaginaire, favorise la connaissance de soi et des autres et constitue un vecteur essentiel d'émancipation. À l'ère de l'intelligence artificielle, où les algorithmes façonnent notre accès à l'information et où la pensée critique devient une compétence indispensable, elle reste un outil irremplaçable pour développer l'autonomie intellectuelle et la capacité à analyser et penser le monde.

Pourtant, les pratiques de lecture se dégradent : un tiers des lycéens de 2de ne lit plus par plaisir et de nombreux enfants grandissent dans des foyers où les livres ont disparu.

Pour inverser cette tendance, le ministère de l'Éducation nationale vise à structurer un continuum éducatif de la petite enfance à l'adolescence. L'enjeu est de faire de la lecture un réflexe, un plaisir partagé et une alternative attractive aux écrans.

- Des initiatives comme le **Quart d'heure lecture, Cet été, je lis !,** les sacs à livres ou la Semaine de la lecture ritualisent des temps dédiés.
- Les écoles et établissements aménagent des coins lecture, organisent des clubs de lecture et renforcent les partenariats avec les bibliothèques, associations, médias, etc.
- La publication de listes de références adaptées à chaque âge permet de guider les choix de lecture des parents et des élèves.

MA CLASSE AU CINÉMA : UNE AUTRE EXPÉRIENCE DE L'ÉCRAN

Ma classe au cinéma permet aux élèves de découvrir des œuvres en salle et d'apprendre à regarder, comprendre et partager les images. Face à la place croissante des écrans dans le quotidien des jeunes, le cinéma propose une autre expérience : collective, culturelle, accompagnée et ouverte sur le monde. Chaque année, ce sont près de 2 millions d'élèves, grâce à l'engagement de 80 000 professeurs, qui profitent de ce dispositif.

À la rentrée 2026, une attention particulière est portée à l'**accès au cinéma des élèves les plus éloignés de l'offre culturelle.** Une expérimentation de cinéma itinérant sera engagée dans plusieurs académies, au bénéfice notamment des élèves des territoires ruraux.

L'accompagnement des enseignants engagés dans Ma classe au cinéma est également renforcé. Avec le soutien du CNC, ils peuvent bénéficier d'un accès à des plateformes de cinéma : 5 000 enseignants ont déjà souhaité bénéficier de cette offre.

L'objectif est de permettre aux élèves de faire l'expérience collective du cinéma, de construire une culture cinématographique commune et de développer un regard éclairé sur les images.

3.4 Encourager l'activité physique et sportive

L'ESSENTIEL **Faire du sport une habitude de vie pour chaque enfant est un enjeu éducatif, de cohésion nationale et de santé publique dans un contexte où la sédentarité progresse chez les jeunes.** C'est pourquoi le Gouvernement fait de l'école le premier lieu d'accès à une pratique physique régulière, afin de former des citoyens en meilleure santé, plus confiants et plus engagés. Parce que le sport contribue à la réussite scolaire autant qu'au bien-être des élèves, investir dans l'activité physique à l'école, c'est investir dans l'avenir de la jeunesse et de la Nation. Développer la pratique sportive, c'est aussi offrir aux jeunes une alternative aux écrans.

- **Les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire** contribuent à ancrer la pratique d'une activité physique dans les habitudes de vie des enfants.
- **Le savoir-nager et le savoir rouler à vélo** constituent deux savoirs fondamentaux sportifs que les enfants doivent maîtriser avant l'adolescence.
- **Le label Génération 2030 et les dispositifs portés avec le ministère chargé des sports,** le mouvement sportif et parasportif, ainsi que les collectivités territoriales, consolident les liens entre l'École et le monde sportif afin de développer durablement la pratique de l'activité physique chez tous les enfants.

MIEUX CONNAÎTRE LES APTITUDES PHYSIQUES DES ÉLÈVES POUR MIEUX AGIR

À l'adolescence, les études montrent une réduction de l'engagement des élèves dans les pratiques d'activité physique : seuls 40 % atteignent le volume horaire recommandé. Les premiers résultats des tests d'aptitudes physiques proposés en 6e confirment la nécessité d'agir : seuls 34 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en endurance et 44 % des filles, contre 26 % des garçons, ne parviennent pas à courir quatre minutes à faible allure.

Les tests d'aptitudes physiques, proposés en 6e et désormais en 2de, permettent d'évaluer l'endurance, la force musculaire et la vitesse, de **dresser un état des lieux objectif des aptitudes des élèves et de mieux identifier leurs besoins.** Ils donnent ainsi aux équipes des repères pour adapter les enseignements et développer des offres de pratique physique et sportive répondant aux besoins identifiés, notamment par la création de sections sportives scolaires.

En complément, des tests portant sur d'autres aptitudes – équilibre, coordination, souplesse et endurance musculaire – sont proposés afin de mieux prendre en compte la diversité des profils des élèves. Des ressources d'accompagnement sont mises à disposition des enseignants sur Éduscol.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) sera saisi pour élaborer au cours de l'année scolaire 2026-2027 de nouveaux programmes qui entreront en vigueur à la rentrée 2027. Centrés sur la mise en activité physique des élèves et la pratique, ils auront vocation à mettre la motricité au cœur des apprentissages pour transmettre une culture de pratique sportive solide aux élèves. Par ailleurs, la place des sports collectifs dans les activités sportives enseignées sera renforcée.

RENFORCER LES SAVOIRS SPORTIFS FONDAMENTAUX

Savoir nager et savoir rouler à vélo sont deux savoirs fondamentaux indispensables pour que les enfants grandissent, s'amusent et conquièrent leur autonomie en sécurité. Ils constituent par ailleurs un levier d'égalité des chances. À la rentrée 2026, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère chargé des sports réaffirment leur engagement pour généraliser leur acquisition.

Le savoir-nager : une priorité de sécurité et de citoyenneté

Dans un contexte où les noyades demeurent une cause majeure d'accidents de la vie courante chez les jeunes, **l'École poursuit son engagement afin que chaque élève puisse acquérir les compétences nécessaires pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique. En 2024-2025, 82,1 % des élèves de 6e ont obtenu l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS).** Mais 36,4 % des élèves sont encore identifiés comme non-nageurs à leur entrée en 6e, avec de fortes inégalités territoriales et sociales : cette proportion atteint 63,9 % en REP+, contre 31,6 % hors éducation prioritaire.

Cette ambition est renforcée à la rentrée 2026 par les nouveaux programmes qui reconnaissent désormais le savoir-nager comme un savoir sportif fondamental. L'objectif est de permettre à chaque élève de maîtriser cette compétence à l'issue de la scolarité obligatoire, quel que soit son territoire de résidence ou son accès aux équipements sportifs.

Le savoir rouler à vélo : pour l'autonomie et la transition écologique

Le savoir rouler à vélo est intégré au parcours scolaire, avec pour objectif que tous les enfants sachent pédaler en autonomie à 11 ans. En 2025, 60 % des élèves de CM1-CM2 l'avaient validé.

Ce dispositif vise à démocratiser la pratique du vélo comme **mode de transport durable et sécurisé.**

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et les associations locales sont sollicitées pour accompagner ce déploiement.

DÉVELOPPER DES PASSERELLES AVEC LE MONDE SPORTIF

Porté conjointement par cinq ministères, le label Génération 2030 s'inscrit dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et dans la préparation des Jeux d'hiver de 2030. Il vise à encourager le développement d'une pratique sportive renforcée dans les écoles et à promouvoir les valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

Le label Génération 2030 incarne ainsi la volonté de faire de l'école un lieu d'innovation, d'inclusion et d'engagement. Il prépare les élèves à développer des compétences et des connaissances leur permettant de s'engager dans une pratique physique ou sportive durable et écoresponsable. 11 333 établissements sont déjà labellisés Génération 2030.

ANCRER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LES HABITUDES DE VIE DES ENFANTS

À la rentrée 2026, l'engagement pour ancrer l'activité physique dans le quotidien scolaire se poursuit afin de lutter contre la sédentarité. En intégrant davantage d'activité physique dans le temps scolaire et périscolaire, l'État réaffirme son engagement pour des élèves plus actifs, plus épanouis et mieux préparés à leur avenir.

Dans les écoles primaires, les élèves bénéficient de 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Cette mesure repose sur des activités simples et ludiques : jeux dans la cour, parcours moteurs ou pauses actives en classe. Pour faciliter sa mise en œuvre, le ministère de l'Éducation nationale complète la formation des enseignants et met à disposition des ressources pédagogiques sur Éduscol.

Le dispositif des 2 heures de sport en plus au collège (2HSC) propose aux publics les plus éloignés de la pratique une offre gratuite et ludique, complémentaire de l'EPS et de l'association sportive de l'établissement. À la rentrée 2026, tous les collèges publics peuvent déposer un projet.

Des tests d'aptitude physique à l'entrée au collège et au lycée

À l'adolescence, les études montrent une réduction de l'engagement des élèves dans leurs pratiques d'activité physique. Seulement 40 % d'entre eux atteignent le volume horaire recommandé.
Les tests d'aptitudes physiques proposés en 6e et désormais en 2de permettent de dresser un état des lieux objectif et d'engager les établissements vers la mise en place d'offres adaptées de pratiques, dont la création de sections sportives scolaires.

Une année sportive rythmée par des événements fédérateurs

L'École se mobilise pour promouvoir l'activité physique avec plusieurs temps forts :

- **le mois Septembre Bouge,** initié par le ministère chargé des sports, encourage les établissements à organiser des activités physiques pour tous les élèves, avec en point d'orgue **la Fête du sport** le lundi 14 septembre ;
- **la Journée nationale du sport scolaire,** le 16 septembre, permet de promouvoir auprès des scolaires les valeurs du sport à l'école et rassemble des milliers d'élèves autour de défis et d'initiatives locales ;
- **la Semaine olympique et paralympique (SOP),** en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF), sensibilise les jeunes aux valeurs du sport, de l'inclusion et de la citoyenneté à travers des ateliers et rencontres avec des athlètes ;
- **la Journée olympique,** le 23 juin, permet de valoriser l'ensemble des initiatives proposées aux élèves durant l'année scolaire.

Ces événements s'inscrivent dans un calendrier incluant des manifestations internationales, nationales et locales visant à fédérer élèves, enseignants et territoires autour d'une École plus active et engagée.

DES SECTIONS SPORT-ÉTUDES EN PLEIN ESSOR

L'École renforce son engagement pour permettre aux jeunes sportifs de concilier réussite scolaire et ambition sportive. Aujourd'hui, 3 765 sections sportives scolaires accueillent plus de 100 000 élèves dans 2 763 établissements, tandis que **le dispositif sport-études bénéficie à 20 548 élèves dans 485 établissements, pour plus de 45 disciplines.** Cette dynamique marque une nouvelle étape vers l'objectif fixé pour 2027 : **doubler le nombre d'élèves bénéficiant d'une pratique sportive intensive dans le cadre d'un parcours scolaire aménagé.**

Implantation des sections sportives scolaires par académie

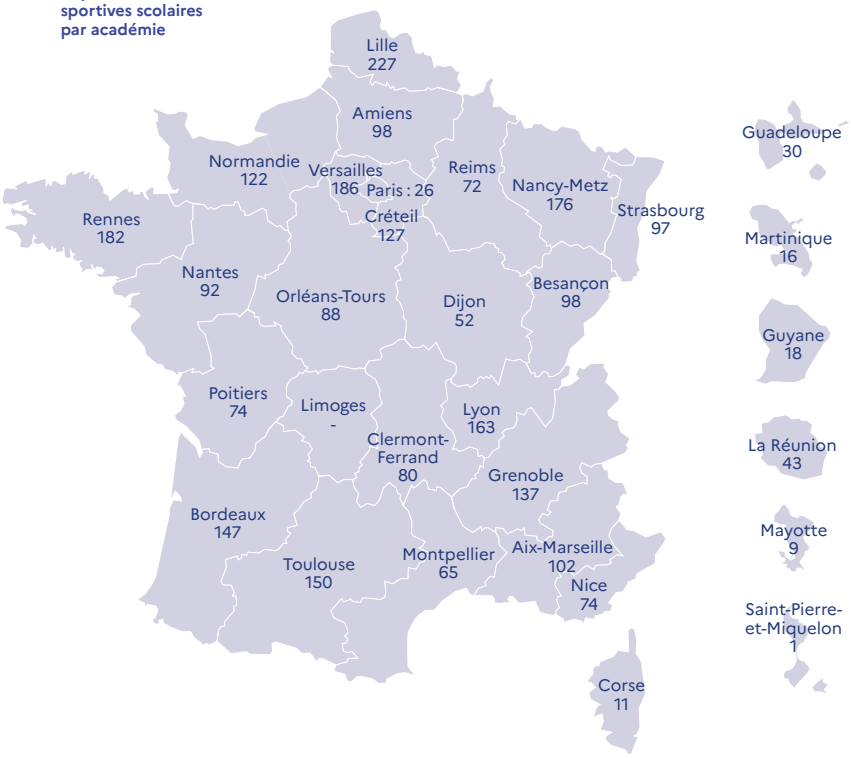

3.5 Combattre toutes les formes de violence

L'ESSENTIEL **L'École de la République ne peut remplir pleinement sa mission que dans un climat de confiance, de respect et de sécurité.** Levier déterminant de la réussite des élèves, l'amélioration du climat scolaire repose sur une approche structurée, fondée sur la recherche et l'évaluation des pratiques.

- **Un nouvel outil de diagnostic et de pilotage du climat scolaire** sera déployé au cours du premier trimestre de l'année scolaire dans les écoles et établissements scolaires.
- **Les actions de prévention, de repérage et de lutte contre toutes les formes de violence sont renforcées** pour offrir à tous les élèves un environnement scolaire serein.
- En cas d'atteinte à la sécurité d'un personnel, **la réponse de l'institution sera systématique,** à tous les niveaux.

UN PILOTAGE RIGOUREUX POUR AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE

Les recherches menées à l'international montrent que les approches les plus efficaces reposent sur des cadres structurés, cohérents et déployés à l'échelle de l'établissement. Le ministère de l'Éducation nationale s'en inspire pour mettre en place des stratégies intégrées : cadre clair, formation des équipes, pilotage dynamique basé sur des diagnostics réguliers et des ajustements ciblés en fonction des besoins identifiés localement.

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement disposeront, à compter de l'automne 2026, de l'outil Climat scolaire 360 permettant de réaliser, de manière autonome, un diagnostic de climat scolaire auquel toute la communauté éducative pourra prendre part.

Un plan national de formation consacré à la mesure et aux stratégies d'amélioration du climat scolaire est organisé à l'attention des cadres, avec pour objectif de diffuser des pratiques efficaces étayées par la recherche.

Dans chaque académie, une feuille de route coordonnée par le responsable académique en charge du climat scolaire va permettre de diffuser les leviers efficaces d'amélioration du climat scolaire en tenant compte des besoins identifiés localement.

La culture du respect

Le respect se construit d'abord au quotidien. Il repose sur une vigilance de tous les instants : aucune remarque désobligeante, aucune moquerie, aucun geste irrespectueux, même mineur en apparence, ne doit être laissé sans réponse — c'est souvent ce qui n'est pas repris qui s'installe durablement et finit par banaliser des comportements plus graves.

Ce respect se travaille avant tout entre élèves : apprendre à s'écouter, à accepter la différence, à ne pas se moquer, à s'entraider. Cette dimension est renforcée par des temps d'enseignement dédiés, qui permettent d'aborder frontalement la lutte contre les discriminations :

- l'enseignement moral et civique ;
- l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR en primaire, EVARS dans le secondaire) ;
- l'éducation aux médias et à l'information ;
- les séances du programme pHARe contre le harcèlement, notamment celles portant sur l'empathie.

L'impact du développement des compétences psychosociales

- **20 065 personnels ont été formés** aux compétences psychosociales, dont **82 % d'enseignants.**
- **Plus de 500 000 élèves** ont bénéficié de séances consacrées au développement des compétences psychosociales, dont **près de 8 sur 10 sont des écoliers.**
- **Près de 164 000 élèves** ont bénéficié des séances proposées dans le cadre du **kit empathie**, très majoritairement dans le premier degré (**96,5 %**).

Les premiers retours montrent que les CPS ne constituent pas seulement un outil de prévention : elles contribuent au bien-être des élèves, à la qualité de leurs relations avec les adultes et, plus largement, au climat scolaire. Dans les écoles, leur effet sur le climat scolaire est évalué à 7/10 par les équipes répondantes. Leur déploiement agit également sur les pratiques professionnelles : **plus d'un répondant sur deux déclare les avoir fait évoluer.**

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

La lutte contre les violences, les discriminations et toutes les manifestations de rejet et de haine, racistes, antisémites, sexistes, LGBTphobes, est au cœur de l'action éducative de l'École de la République. Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École se poursuit dans tous les établissements.

La transmission d'une culture de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, et le développement des compétences psychosociales constituent les principaux leviers pour lutter contre les discriminations qui sont à la source de nombreuses formes de violence, dont le harcèlement et le cyberharcèlement. Ces apprentissages se construisent dans l'ensemble des temps de la vie de l'École et contribuent à une éducation citoyenne.

SIGNALER LES SITUATIONS À RISQUES ET PROTÉGER

Face à toutes les formes de violence, il convient de conduire une politique de prévention pour éviter que les situations ne surviennent, mais aussi d'agir avec rapidité, fermeté et détermination lorsqu'elles se produisent. Face aux événements dramatiques auxquels l'École est confrontée, le renforcement de la protection des élèves et des personnels est un enjeu majeur. Parce qu'il ne peut y avoir d'apprentissages sans sérénité, aucune menace ni atteinte à l'intégrité physique ne saurait être admise, et toutes doivent être sanctionnées.

En cas de violences ou de menaces, le signalement doit permettre un traitement rapide, efficace et coordonné des situations. Il s'agit de ne rien laisser passer. L'obligation pour tout directeur d'école ou chef d'établissement, public et privé, de signaler à l'autorité compétente de l'éducation nationale toute violence et tout fait grave impliquant une mise en danger de la sécurité ou de l'intégrité physique ou morale des élèves ou des personnels est désormais inscrite dans le Code de l'éducation.

Alors même que des enfants ont subi des violences physiques, psychologiques, sexuelles dans des lieux qui avaient précisément vocation à les protéger, **le ministère de l'Éducation nationale fait de la protection de l'enfance et de la santé des enfants une priorité absolue** (voir pages 52-54).

La lutte contre le narcotrafic

Les points de vente aux abords des établissements, les actes criminels contre l'institution scolaire (incendie d'un collège de Dijon en décembre 2025) et les menaces et agressions à l'encontre des élèves et personnels constituent une menace inacceptable à l'égard de l'École et de ce qu'elle représente. **Les solutions doivent être multiples, pour tout à la fois sanctionner les atteintes à la loi et mieux accompagner les personnes consommatrices ou dépendantes.**

SÉCURISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Bannir les armes blanches

L'École fait face à une hausse des ports et usages d'armes blanches dans l'enceinte de ses établissements.

Pour y répondre, les opérations de contrôle ont été renforcées et continuent de l'être à la rentrée 2026. Depuis avril 2025, 27 623 contrôles ont été réalisés par les forces de sécurité intérieure aux abords des établissements scolaires, ayant conduit à saisir 968 armes blanches. 3 625 conseils de discipline ont été convoqués pour ce motif.

Tout port ou toute introduction d'arme fait l'objet d'une réponse immédiate : interdiction de l'accès à l'établissement à titre conservatoire, signalement des faits au procureur de la République et saisine du conseil de discipline.

Ces mesures s'accompagnent d'actions de prévention à destination des élèves et de la communauté éducative, en lien avec la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2026-2030.

Accompagner les équipes et renforcer le pilotage

Les équipes mobiles de sécurité (EMS), présentes dans chaque académie, interviennent dans les établissements en cas de tensions, accompagnent et forment les personnels à la gestion des conflits et à la prévention des crises.

Des assistants de prévention et de sécurité ont également pour mission de prévenir et traiter les situations de crise en établissement.

Les services de défense et de sécurité académiques renforcent l'action de l'institution scolaire pour garantir un cadre sécurisé au service des apprentissages et du bien-être de tous.

Harcèlement à l'école
Poursuivre une mobilisation totale

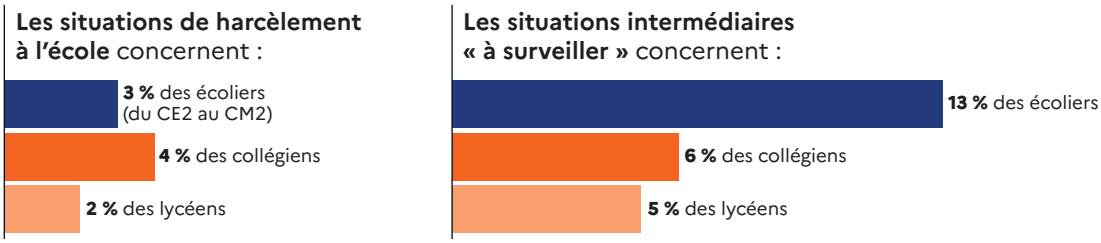

Enquête harcèlement – novembre 2025

→ **Garçons et filles sont autant concernés**

UNE IMPLICATION À TOUS LES NIVEAUX

→ **Dans les établissements**
- Une équipe ressource dans chaque circonscription du 1er degré, collège et lycée
- Près de 10 000 coordonnateurs harcèlement dans les collèges et les lycées
- 190 000 personnels inscrits au parcours d'auto-formation

→ **Avec les familles**
- Des ateliers pHARe suivis par près de 150 000 parents d'élèves
- Plus de 2 000 parents ambassadeurs en école, collège ou lycée
- 80 000 visiteurs sur la plateforme Cned « Des clés pour les familles »

→ **En académie**
- 150 personnels à temps plein pour accompagner familles et établissements
- Au moins un responsable par académie et par département
- Des formations organisées partout en France pour repérer et agir

DES ACTIONS TOUTE L'ANNÉE

Septembre
- Sensibilisation des élèves et des parents
- Désignation des équipes ressources

Octobre
- Constitution des équipes d'élèves ambassadeurs

En 2025-2026 Plus de 130 000 collégiens et lycéens ambassadeurs

Novembre
- Journée nationale de lutte contre le harcèlement : une séance de sensibilisation et un questionnaire de détection pour tous les élèves à partir du CE2

Novembre – avril : prix Non au harcèlement

En 2025-2026 5 000 projets portés par 166 800 élèves participants
Près de 50 000 élèves impliqués dans le jury

Février – mars : Safer Internet Day

En 2026 730 000 élèves sensibilisés à un usage plus sûr d'Internet

ÉLÈVES AUTEURS : UNE RÉPONSE ADAPTÉE

En 2025-2026 :
- Dans le 1er degré : 91 mesures de radiation d'école, pour garantir la protection des victimes
- Dans le 2d degré : 3 374 conseils de discipline

3.6 Agir pour la santé physique et psychique des élèves

L'ESSENTIEL La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. **Les mesures des Assises de la santé scolaire se déploient progressivement** pour renforcer l'action de l'ensemble de la communauté éducative et contribuer à lutter contre les inégalités.

- **Les équipes de professionnels de santé et médico-sociaux se renforcent** pour mieux déployer une politique d'École promotrice de santé globale au service de la réussite des élèves, **avec 300 emplois supplémentaires à la rentrée 2026.**
- **La santé mentale et le bien-être des élèves font l'objet d'une attention particulière** tout au long de leur parcours scolaire : amélioration des repérages et prise en charge graduée et coordonnée.
- **Les campagnes de vaccination gratuites** contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques se poursuivent.

UNE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ GLOBALE

La création de 100 postes d'infirmiers, de 100 postes de psychologues et de 100 postes d'assistants de service social renforce la présence des professionnels de santé et du médico-social auprès des élèves. Ils jouent un rôle déterminant dans la promotion de la santé, la prévention, le repérage précoce des fragilités, l'accompagnement des élèves et leur orientation vers les parcours de soins lorsque cela est nécessaire.

Un pôle Santé, bien-être, protection de l'enfance est désormais implanté dans chaque département. Composé de quatre conseillers techniques (médecin, infirmier, service social et psychologue expert santé mentale), il est piloté par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et vise à opérationnaliser une politique départementale de l'École promotrice de santé.

Afin de réaliser des dépistages de troubles visuels et du langage oral pour tous les élèves de 3-4 ans, 100 % des départements bénéficient à la rentrée 2026 de l'action coordonnée de la protection maternelle et infantile (PMI), de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) et des professionnels de santé de l'éducation nationale.

Label Édusanté : valoriser l'engagement des établissements

Le label Édusanté reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la mise en œuvre de la démarche École promotrice de santé. L'ambition est de développer une culture commune de la promotion de la santé et de faire de chaque école ou établissement un environnement favorable au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite de tous les élèves.

REPÉRER ET RÉPONDRE À LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES ÉLÈVES

Bien que la majorité des élèves de collège et de lycée se perçoivent en bonne santé et soient satisfaits de leur vie actuelle, **on estime que 13 % des enfants en élémentaire présentent un trouble probable de santé mentale** (trouble émotionnel, trouble oppositionnel ou trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité). Les données de l'enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnClass) 2022 indiquent par ailleurs que **les collégiens et les lycéens ont connu une dégradation de leur santé mentale et de leur bien-être, plus marquée chez les filles.**

La formalisation d'un protocole « Santé mentale : du repérage à la prise en charge » au sein de chaque établissement se met en place progressivement. Elle permet de préciser le rôle de chacun et d'organiser les procédures.

Une circulaire commune des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Santé renforce la coordination entre les établissements scolaires et les acteurs de santé du territoire. Lorsqu'un élève présente un risque de passage à l'acte, sa prise en charge ne peut pas attendre : **la circulaire prévoit un accès prioritaire, véritable « coupe-file » vers les soins,** permettant de proposer à la famille une évaluation rapide, somatique et psychologique, puis une orientation vers la prise en charge adaptée.

Aucun élève ne doit voir son parcours fragilisé par un manque de coordination entre les acteurs. **L'État renforce les coopérations entre l'éducation nationale, les agences régionales de santé et les acteurs du médico-social grâce à l'actualisation des conventions territoriales et à une meilleure articulation des projets territoriaux de santé mentale.** Une convention avec l'Association nationale des maisons des adolescents vient également consolider les partenariats avec les établissements scolaires afin de garantir des parcours d'accompagnement plus fluides et plus réactifs.

LA VACCINATION CONTRE LE HPV, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La vaccination gratuite contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques est proposée aux élèves de 5e et de 4e dans tous les collèges publics et privés sous contrat volontaires. Elle vise à étendre la couverture vaccinale déjà engagée contre les HPV et à renforcer la protection contre les infections invasives à méningocoque (méningites) ACWY qui augmentent significativement depuis plusieurs années.

Comme les années précédentes, l'Institut national du cancer accompagne cette action par **une campagne nationale de sensibilisation des parents** et les infirmiers de l'éducation nationale animent, avec les professeurs, des séances d'information et d'éducation à la vaccination.

Le développement des compétences psychosociales (CPS)

Le ministère de l'Éducation nationale a publié sa feuille de route dans le cadre de la mise en œuvre de la **stratégie interministérielle de développement des CPS chez les enfants et les jeunes 2022-2037.** Il a également publié une **note de cadrage pour une culture commune sur le développement des CPS en contexte scolaire** au service de la santé mentale, de la réussite des élèves et de la lutte contre le harcèlement.
Des ressources pour le premier degré (hors-série du kit empathie sur les émotions) et pour le second degré sont mises à la disposition des établissements.
Le développement des CPS se fait essentiellement de manière intégrée aux disciplines et via des programmes probants qui permettent notamment de lutter contre les conduites addictives.

Arbre de la tolérance
réalisé par les élèves
du collège Charles-Péguy d'Arras

ARBRE DE LA TOLERANCE

© Collège Charles Péguy, Arras - MEN

4

L'École au cœur de la République

L'École de la République ne fait pas qu'instruire et protéger. Elle unit les élèves en leur permettant de devenir des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et des mêmes devoirs. Elle est le berceau de leur destinée partagée, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions. Elle est un lieu où chaque élève, chaque famille, chaque personnel doit être respecté et en confiance.

Unir, c'est partager une destinée commune, mais aussi un ensemble de principes et de valeurs, et un legs commun. La République n'est pas une nostalgie, c'est un projet et une promesse. Comprendre et s'approprier ces principes et ce legs, c'est participer à un même destin.

C'est pourquoi les principes et valeurs de la République sont au cœur de l'École. Ils sont un ciment et un avenir. Aucune atteinte à ces principes et valeurs ne peut être tolérée. Les équipes académiques dédiées, renforcées par la formation de 900 000 agents depuis 2021, veillent ainsi à ce que l'École reste ce lieu où l'on apprend à vivre ensemble, dans le respect des différences et l'attachement aux principes communs. Chaque jour, à l'École, nos élèves font l'expérience de la force des principes qui fondent notre société. Nous devons, en retour, combattre à l'École comme dans la société les poisons du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de haine.

C'est également dans cet esprit que la commémoration du 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d'hommage aux Morts pour la France, sera organisée dans toutes les écoles et établissements scolaires. Parce que nos élèves doivent savoir d'où nous venons, pour savoir où nous allons.

Au-delà, pour permettre un climat scolaire apaisé, le lien avec les familles est essentiel – car la réussite des élèves se construit aussi dans un dialogue permanent avec elles. En valorisant le rôle des parents, l'École renforce ce partenariat indispensable, tout en rappelant que le respect de l'autorité éducative est une condition de ce dialogue.

Une École au cœur de la République, c'est enfin l'ambition d'une École accueillante pour tous : garantir à chaque élève, quelles que soient ses différences ou ses difficultés, les conditions pour apprendre et s'épanouir pleinement.
Une École qui instruit, protège et unit : voilà notre engagement pour la jeunesse.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

4.1 Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent

L'ESSENTIEL L'école est le premier lieu de transmission des principes qui nous fondent comme société. Liberté, égalité, fraternité, laïcité sont au cœur de son projet, celui de n'assigner aucun élève à son histoire singulière et d'offrir à tous une destinée commune. C'est pourquoi :

- **Aucune atteinte à la laïcité, aucun acte antisémite ou raciste** n'a sa place au sein de l'École de la République. Les équipes académiques valeurs de la République (EAVR) accompagnent les personnels des écoles et des établissements dans la gestion de toute atteinte aux principes républicains.
- **La formation aux principes de la République est un impératif** sur lequel le ministère porte tous ses efforts. Au terme de l'année 2026-2027, l'ensemble des personnels aura été formé et les cadres le seront pour répondre à l'augmentation du racisme et de l'antisémitisme.
- La compréhension des enjeux de défense et de cohésion nationale est renforcée. Une cérémonie commémorative est instituée autour du 11 novembre, pour tous les élèves à partir du CM1.

PROTÉGER ET TRANSMETTRE LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

L'École, institution fondatrice de la République, incarne une autorité éducative essentielle dont la mission est d'élever chaque élève pour en faire un citoyen libre, égal et fraternel. Cette mission s'accompagne d'une exigence collective, celle du respect des principes républicains qui garantissent un cadre commun propice à l'apprentissage, à la civilité et à l'épanouissement de chacun dans le respect des règles partagées.

À l'école publique et laïque, tous les personnels sont soumis à une stricte obligation de neutralité. Ils portent chaque jour l'ambition de faire vivre et de transmettre à tous les élèves le sens de la laïcité, principe charnière pour vivre en société.

La loi du 15 mars 2004, qui encadre le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, garantit un cadre protecteur pour tous. Elle préserve les élèves de toute forme de prosélytisme, d'emprise ou de pression susceptible d'altérer leur libre arbitre et garantit à chacun la liberté de construire ses propres choix.

Placées auprès de chaque recteur, les équipes académiques des valeurs de la République apportent un appui opérationnel aux écoles et établissements.

Dans un contexte marqué par l'évolution des phénomènes observés — progression des contestations d'enseignement, banalisation des propos racistes ou antisémites, amplification par le numérique et émergence de nouvelles formes de violences radicales —, les équipes académiques valeurs de la République jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des équipes éducatives confrontées à ces situations.

POURSUIVRE LA FORMATION DES PERSONNELS

Le ministère de l'Éducation nationale achève cette année le déploiement du vaste plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République, qui a pour ambition de former l'ensemble des personnels. À la fin de l'année 2025-2026, plus de 900 000 personnels avaient bénéficié d'une formation.

Afin d'atteindre 100 % de personnels formés, le ministère renforce le vivier des formateurs des équipes académiques valeurs de la République. L'effort de formation porte notamment sur les personnels du premier degré, les lauréats des concours et les personnels contractuels, les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Les atteintes à la laïcité en chiffres depuis 2022

Les atteintes à la laïcité étaient encore très insuffisamment signalées il y a cinq ans, avec environ 2 000 signalements annuels. Les personnels, désormais davantage formés et sensibilisés, réalisent une meilleure identification et une remontée plus systématique des situations : ainsi, 6 589 signalements ont été recensés en 2023-2024. Pour autant, les politiques éducatives et la gestion au plus juste des situations portent leurs fruits. Moins de 4 000 signalements ont été réalisés en 2025-2026, dont une majorité concerne des contestations d'enseignement.
Les actes à caractère raciste et antisémite n'ont cessé d'augmenter, pour atteindre 3 800 signalements annuels, soit le double des chiffres observés avant la rentrée 2023. Ce contexte appelle une réponse ferme et justifie les engagements renouvelés du ministère.

FAIRE BARRAGE AU RACISME ET À L'ANTISÉMITISME

Le ministère a renouvelé des engagements visant à renforcer la sensibilisation de la jeunesse et la formation des consciences, dans un contexte de montée continue des actes racistes et antisémites dans la société et à l'école. Les visites des sites de mémoire et d'histoire sont amplifiées.

Face à la persistance des discriminations à l'école — racisme, antisémitisme, LGBTphobies —, **l'éducation nationale se mobilise pleinement aux côtés de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) à travers deux plans nationaux 2026-2029, dédiés respectivement à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, et à la lutte contre la haine anti-LGBTI+.** Ces deux plans reposent sur des leviers communs et complémentaires : des vadémécums de référence donnent aux personnels des repères théoriques et pédagogiques pour comprendre ces phénomènes, y compris sur leurs aspects les plus sensibles, et pour agir avec justesse face aux situations rencontrées. Le vadémécum contre le racisme et l'antisémitisme est aujourd'hui déployé ; son pendant sur la lutte contre la haine anti-LGBTI+ est en cours de rédaction, dans la même ambition de donner aux personnels un langage et des repères communs.
Dans le même temps, la formation des cadres de l'éducation nationale est résolument renforcée, avec des référents valeurs de la République déployés dans chaque académie, des chefs d'établissement et inspecteurs formés, et des modules dédiés désormais intégrés à la formation

Forger une mémoire collective au service de la citoyenneté

L'École a pour mission de transmettre à chaque élève les valeurs de la République et une culture commune, fondées sur la connaissance de l'histoire nationale, des principes constitutionnels et des institutions démocratiques. Cet héritage ne se limite pas à un enseignement théorique : il passe aussi par la mémoire des épreuves qui ont forgé la Nation, rappelant les sacrifices consentis pour défendre ses idéaux. Dans un contexte international aux tensions renouvelées, cette transmission est essentielle pour renforcer la cohésion nationale et comprendre comment les conflits ont façonné la société et les engagements citoyens.
Pour rendre cette mémoire vivante et concrète, une cérémonie commémorative du 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d'hommage aux Morts pour la France, sera organisée pour tous les élèves à partir du CM1 dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat.
Un guide d'accompagnement et des ressources pour organiser cette cérémonie sont mis à disposition des personnels.

initiale des personnels. Enfin, la généralisation des visites mémorielles à une classe d'âge est réaffirmée, afin que chaque élève, au cours de sa scolarité, se confronte concrètement à ce à quoi peuvent mener les discriminations lorsqu'elles ne sont pas combattues — un engagement inédit de l'École au service de la transmission et des valeurs de la République.

L'ensemble des cadres, personnels de direction et d'inspection du premier degré, seront formés à partir de la rentrée 2026 à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

TRANSMETTRE LES ENJEUX DE DÉFENSE, DE SÉCURITÉ ET DE COHÉSION NATIONALE

Face à la résurgence des enjeux de défense et de sécurité, l'École a un rôle fondamental de transmission des principes et valeurs de la République et de préparation à l'exercice de la citoyenneté. En abordant les enjeux de défense, de sécurité et de cohésion nationale dans le cadre ordinaire des enseignements, mais également de dispositifs et parcours éducatifs dédiés, elle assure une meilleure appréhension de ces questions par les élèves, de manière universelle, critique et exigeante.

Dès la rentrée 2026, l'éducation à la défense se dote d'un référentiel national construit autour des enseignements de défense transversaux et d'une diversité de dispositifs pédagogiques qui les prolongent. Il met à disposition de tous les enseignants et élèves un cadre de référence harmonisé pour l'acquisition et l'évaluation des compétences pour l'éducation à la défense.

S'appuyant sur l'expérience des classes de défense et de sécurité globales, le ministère lance à la rentrée 2026 des classes de défense et de cohésion nationale. Déployé sur les trois années du lycée, ce nouveau dispositif offre aux lycéens volontaires des temps dédiés d'enseignement et un lien direct avec les acteurs de la défense et de la sécurité nationale, pour mieux appréhender ces enjeux de manière globale.

Lutte contre les discriminations
Redoubler d'efforts

Le ministère de l'Éducation nationale renouvelle ses engagements contre les discriminations en s'inscrivant dans deux plans d'action interministériels.

Plan national 2026-2029 de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Plan national 2026-2029 pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+

LES OBJECTIFS

→ **Mieux caractériser et signaler** les actes racistes, antisémites, sexistes et LGBTphobes
→ **Prévenir** les discriminations à travers les enseignements et les actions éducatives
→ **Renforcer la formation** des personnels à la lutte contre les discriminations

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

- Lancement d'un plan national de formation pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à destination des cadres
→ **Objectif :** 19 000 cadres formés sur trois ans
- Une nouvelle version du vademecum *Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine* à disposition de l'ensemble des personnels
- Des travaux engagés à la rentrée pour mieux comprendre, prévenir et traiter les discriminations et violences fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

LES ENSEIGNEMENTS ET ACTIONS ÉDUCATIVES : UN LEVIER DE PRÉVENTION

- **Les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS)** œuvrent pour prévenir et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies.
- **L'éducation aux médias et à l'information (EMI)** permet de prévenir les haines en ligne et les cyberviolences à caractère discriminatoire.
- **Les visites de sites de mémoire** et d'histoire relatifs aux questions de racisme, d'antisémitisme et d'antitsiganisme sont amplifiées, avec **un objectif de 800 000 élèves d'une classe d'âge par an.**

DES TEMPS FORTS POUR MOBILISER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Autour du 21 mars
- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

17 mai
- Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

4.2 Renforcer le partenariat avec les familles

L'ESSENTIEL L'École ne peut pleinement réussir sa mission qu'en lien étroit avec les familles. C'est pourquoi **le ministère de l'Éducation nationale fait du renforcement de la relation entre l'École et les familles l'une de ses priorités de la rentrée 2026.**

- Cette démarche vise à **renforcer la confiance entre l'École et les parents, à soutenir la coéducation et à mieux faire comprendre les attentes de l'institution.**
- Elle réaffirme également **le rôle essentiel des parents dans la réussite des élèves, le respect de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs,** au premier rang desquels le respect dû aux professeurs comme figures d'autorité.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS

Les travaux de recherche montrent que l'engagement parental constitue un facteur déterminant de réussite scolaire, de bien-être des élèves et de qualité du climat scolaire.

Retisser un lien de confiance durable

En cette rentrée 2026, le ministère de l'Éducation nationale entend créer les conditions pour renforcer l'alliance éducative entre l'institution et les parents **en améliorant l'accompagnement des familles et en soutenant leur participation au parcours scolaire de leur enfant.**

Cette ambition vise à :

- **retisser un lien de confiance durable ;**
- **mieux faire connaître les attentes de l'École ;**
- **rappeler les responsabilités partagées qui fondent la communauté éducative.**

Elle s'inscrit dans le respect des enseignements, de l'évaluation, de l'organisation scolaire et de l'autorité des personnels, dont la protection demeure une exigence absolue.

Une nouvelle charte Parents-École

La charte de la relation entre les parents et l'École rappelle les principes qui fondent la coéducation : respect mutuel, dialogue, confiance, écoute et responsabilité partagée.

Ses objectifs sont de :

- **clarifier les droits et les responsabilités** de chacun ;
- **favoriser un dialogue régulier** entre les familles et les équipes éducatives ;
- **renforcer la compréhension** mutuelle ;
- **prévenir les incompréhensions** et les tensions ;
- **promouvoir un climat scolaire serein.**

Avec la charte de la laïcité à l'École et la charte pour l'éducation à la citoyenneté numérique, **la charte Parents-École sera affichée dans toutes les écoles et dans tous les établissements et signée par les familles.**

Des vidéos d'information pour les parents

Des vidéos consacrées au rôle des parents à l'école et à la meilleure façon de suivre la scolarité de leurs enfants sont mises à disposition des familles. Courtes, concrètes et accessibles, elles permettent d'apporter des repères sur **les règles de vie à l'école et au collège, les bonnes habitudes à prendre à la maison ou encore les modes d'implication des parents dans la vie de l'école ou de l'établissement.** Elles pourront être utilisées lors des réunions de rentrée, des rencontres avec les parents ou consultées librement en ligne.
→ education.gouv.fr/parents

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants

Une relation fondée sur le respect mutuel

1. **Le respect entre les parents et les personnels de l'École,** en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
2. **Le respect des principes et valeurs de la République,** notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
3. **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1er et du 2d degré et doit être respecté par tous.
4. **Le respect du contenu des enseignements,** des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- **À la rentrée**
  L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- **Tout au long de l'année**
  • L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
  • Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
  • L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- **Une à plusieurs fois par an**
  Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.

Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

→ transmettre des valeurs communes ;
→ protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
→ accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.

Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :
• participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
• s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
• prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.

DES OUTILS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ NUMÉRIQUE

Le ministère de l'Éducation nationale renforce ses actions de parentalité numérique.

- Il organise des réunions d'information dédiées, notamment en début d'année scolaire.
- Le guide d'accompagnement *Bien grandir avec les écrans : des repères pour chaque âge* est diffusé et expliqué aux familles. Il fournit des préconisations pour un usage progressif et accompagné du numérique, conforme aux recommandations pédagogiques et à celles des professionnels de santé.
- À travers les instances de démocratie scolaire, les familles sont associées aux réflexions sur la place du numérique et de l'intelligence artificielle dans les établissements.

Dans le cadre des territoires numériques éducatifs (TNE), plus de 46 000 parents éloignés du numérique ont déjà bénéficié d'actions d'accompagnement dans les 12 départements engagés dans le programme. Cette dynamique est amplifiée à l'initiative des recteurs avec l'extension prochaine des TNE à de nouveaux territoires au sein des régions académiques concernées.

PIX Parents, développé dans ce cadre, propose à tous les parents des parcours thématiques gratuits et accessibles sans inscription afin de les accompagner dans leur rôle éducatif face aux enjeux du numérique. Ils peuvent développer des compétences utiles au quotidien pour mieux accompagner leurs enfants, prévenir les risques en ligne et suivre leur scolarité.

OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS

Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), qui vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant, est renforcé. L'opération, conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectifs de permettre :

- l'apprentissage du français ;
- la compréhension du fonctionnement de l'institution scolaire ;
- l'appropriation des valeurs de la République.

Plus de 20 000 parents ont bénéficié du dispositif en 2025-2026, soit une augmentation de près de 2 % par rapport à l'année scolaire précédente.

La civilité comme fondement des relations entre École et familles

Afin de garantir la civilité dans les relations entre les parents et l'École comme entre les élèves eux-mêmes et de protéger les élèves et les personnels, **une nouvelle réponse au comportement d'un membre de la famille d'un élève portant une atteinte grave au fonctionnement normal de l'école ou de l'établissement est mise en place.** Les directeurs d'école et chefs d'établissement confrontés à ces situations conflictuelles avec les familles peuvent saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, qui peut, en ultime recours et après un dialogue avec la famille, procéder au changement d'établissement de l'élève afin de garantir un climat serein dans l'établissement.

Nul ne peut porter une atteinte grave et délibérée au fonctionnement de l'École et à ses personnels. Il en va du respect de l'institution comme de la sécurité de la communauté éducative : personnels, parents et enfants.

4.3 Accueillir tous les élèves

L'ESSENTIEL **L'accès à l'école pour tous constitue un impératif de justice sociale. À la rentrée 2026, cette ambition se concrétise par des mesures claires, efficaces et accessibles pour les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.** Elles s'intègrent dans une dynamique partenariale fondée sur le rapprochement du secteur scolaire et du secteur médico-social et des procédures simplifiées pour assurer une coordination optimale des réponses éducatives.

- **Près de 1 500 pôles d'appui à la scolarité** sont déployés à la rentrée 2026 (56 % du territoire national couvert) pour développer l'accessibilité pédagogique.
- **La mise en synergie des dispositifs d'appui et la coopération renforcée avec le secteur médico-social** permettent de dessiner les perspectives d'une scolarisation pour chaque élève, notamment dans le cadre de la stratégie pour les troubles du neurodéveloppement.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI) se développe,** avec déjà près de 963 000 LPI ouverts (+ 88 % sur la seule année scolaire 2025-2026).

RENDRE LES APPRENTISSAGES ACCESSIBLES À TOUS

L'accessibilité des apprentissages constitue le premier levier de l'École inclusive. Elle vise à concevoir des situations d'enseignement qui permettent à chaque élève d'accéder aux savoirs et de participer pleinement à la vie de la classe, sans attendre la mise en place d'une reconnaissance administrative ou d'une mesure de compensation. Cette démarche bénéficie à l'ensemble des élèves, en particulier à ceux qui présentent des besoins éducatifs particuliers.

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Les PAS, préfigurés dans quatre départements à la rentrée 2024, sont étendus progressivement à toutes les académies, avec 479 PAS déployés à la rentrée 2025 et près de 1 500 à la rentrée 2026.

Animés par un binôme associant un professeur coordonnateur et un éducateur du secteur médico-social, **les PAS offrent aux familles et aux équipes pédagogiques un accès rapide à des réponses de premier niveau :** aménagements pédagogiques, matériel adapté, appui éducatif ou médico-social ponctuel.

Les PAS peuvent être sollicités dès l'apparition d'un besoin, sans reconnaissance préalable de handicap. Ils contribuent ainsi pleinement à rendre tous les apprentissages accessibles.

Au 29 juin 2026, 12 955 sollicitations avaient été enregistrées dans l'application LPI, dont 9 783 avaient donné lieu à une réponse du PAS auprès de l'élève. 74 % des élèves ayant bénéficié d'une aide d'un PAS ne sont pas en situation de handicap mais présentent des besoins éducatifs particuliers, principalement liés à des difficultés d'apprentissage (30 %), comportementales (22 %) ou attentionnelles (18 %).
Les réponses apportées sont principalement **des adaptations pédagogiques (36 %),** la mobilisation de professionnels de l'éducation nationale (33 %) ou du secteur médico-social (26 %). L'attribution de matériel pédagogique adapté représente 5 % des réponses.

Le matériel pédagogique adapté (MPA)

Le MPA est une réponse pédagogique pour l'ensemble des élèves présentant des besoins particuliers. Intégrer son usage dans les pratiques pédagogiques des enseignants est un levier d'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap, favorisant leur autonomie et leur pleine participation à la vie de la classe, en complément des aides humaines.
D'importants progrès ont été réalisés pour réduire les délais d'attribution de ce matériel et en assurer l'appropriation par les élèves.

Le livret de parcours inclusif (LPI)

Le LPI est l'outil numérique permettant de suivre les réponses apportées aux élèves à besoins particuliers, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Dans une interface unique, le LPI regroupe les adaptations pédagogiques, les accompagnements et les dispositifs mobilisés afin de renforcer la continuité des parcours et la coordination entre les équipes, les familles et les professionnels concernés.

L'outil intègre progressivement de nouveaux modules, notamment pour assurer le suivi des pôles d'appui à la scolarité, du matériel pédagogique adapté ou de l'accompagnement humain.

À la rentrée 2026, le LPI devient également l'outil de suivi du parcours des élèves en situation de handicap. Il facilite l'organisation des équipes de suivi de la scolarisation par les enseignants référents et simplifie leurs démarches au quotidien.

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Plus de 60 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification d'accompagnement par un AESH. Mieux intégrés aux équipes et davantage associés aux réflexions pédagogiques, les AESH interviennent de façon ciblée auprès des élèves avec un objectif central : soutenir leur participation aux apprentissages et renforcer leur autonomie.

Les AESH peuvent également être mobilisés durant la pause méridienne lorsque les besoins de l'élève le nécessitent. Cette continuité favorise la participation des élèves à l'ensemble des temps de la vie scolaire et contribue à la sécurisation de leur parcours.

Le déploiement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans les collèges

Le déploiement des dispositifs Ulis dans les collèges publics et privés sous contrat se poursuit afin de renforcer les possibilités de scolarisation des élèves en situation de handicap au sein du second degré. **À la rentrée 2026, 4 809 dispositifs Ulis collège sont prévus, soit 138 de plus qu'en 2025.** Cette progression traduit la poursuite de l'effort engagé pour renforcer l'offre de scolarisation adaptée dans les collèges. **Le Gouvernement poursuit l'objectif de permettre à chaque collège de disposer d'un dispositif Ulis,** afin de favoriser une scolarisation au plus près du lieu de vie des élèves en situation de handicap.

La stratégie pour les troubles du neurodéveloppement (TND)

Des mesures sont mises en place pour rendre l'École plus accessible aux élèves avec un trouble du neurodéveloppement, tout en soutenant le développement de leurs compétences cognitives, sociales et émotionnelles.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour les TND, 69 nouveaux dispositifs ouvrent à la rentrée 2026 :

- 16 unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) ;
- 29 dispositifs d'autorégulation ou unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans les écoles du premier degré ;
- 24 dispositifs d'autorégulation dans les établissements du second degré.

Le déploiement des personnes-ressources TND se poursuit également, avec 25 nouveaux postes à la rentrée 2026, pour atteindre l'objectif de 100 postes d'ici 2027.

La cellule d'écoute Aide Handicap École

La cellule nationale de l'École inclusive est un point d'appui pour les familles confrontées à des difficultés dans le parcours scolaire de leur enfant. En 2025, elle a traité près de 3 500 sollicitations, dont 2 640 appels téléphoniques et près de 800 courriers et courriels.
Au-delà de sa fonction d'écoute, d'information et d'orientation, **la cellule constitue aussi un observatoire utile des fragilités concrètes de mise en œuvre de l'École inclusive.**

L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (Apadhe) et les dispositifs de télé-présence

Le principal objectif de l'Apadhe est de garantir à l'enfant ou à l'adolescent, empêché pour des raisons de santé, la poursuite de sa scolarité dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé.

L'Apadhe permet aux élèves, de l'école primaire au lycée, de poursuivre leur scolarité en cas d'absence prolongée, dans le cadre prévu par la circulaire du 3 août 2020. **Principalement mobilisé pour les élèves confrontés à des problèmes de santé, ce dispositif peut également désormais être proposé aux élèves en situation de difficultés sociales majeures relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les académies seront ainsi encouragées à renforcer la mobilisation de l'Apadhe au bénéfice des enfants pris en charge par l'ASE et temporairement empêchés de fréquenter leur établissement scolaire.**

Les dispositifs TED-i (Travailler ensemble à distance et en interaction) bénéficient aux enfants hospitalisés ou maintenus durablement à domicile du fait d'une maladie somatique grave, un accident ou une intervention lourde.

© Stéphanie Lacombe - MEN

5

L'humain au cœur de nos métiers

L'École de la République s'appuie sur celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Grâce à chacune et chacun d'eux, dans la diversité de leurs métiers, nos élèves apprennent, progressent et s'épanouissent. Par leur action quotidienne, ils changent des trajectoires de vies, et écrivent notre avenir. Leur professionnalisme suppose notamment d'améliorer leur formation initiale et continue, et de leur apporter un soutien et un accompagnement constants.

Cette vision s'incarne en premier lieu dans un continuum de professionnalisation, de la licence de professorat des écoles à la formation continue, pour préparer les enseignants aux défis de demain et renforcer l'attractivité du métier. Les premiers résultats de cette ambition sont là : la réforme du recrutement a permis d'améliorer sensiblement le recrutement de professeurs, tandis que la formation continue est appelée à mieux répondre aux initiatives locales. Les certifications valorisent l'expertise et consolident une ingénierie de formation modernisée. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale, cadres, personnels de santé, accompagnants d'enfants en situation de handicap ou personnels administratifs, doit également pouvoir compter sur une formation adaptée.

Protéger et soutenir les équipes est également une priorité absolue. La protection sociale complémentaire, généralisée à plus d'1,2 million d'agents, et la démarche qualité de vie au travail (QVCT) en témoignent. Le respect dû aux personnels est également consolidé – pour que soient aussi protégés ceux qui accompagnent les élèves au quotidien. Au-delà, c'est toute l'institution scolaire dont la protection sera renforcée, aussi bien contre les cyberattaques que contre des risques d'atteintes physiques aux biens ou aux personnes.

Enfin, il n'y a pas de prise en compte des intérêts des personnels sans dialogue social structuré. Les élections professionnelles de décembre 2026 seront un moment clé pour renforcer la démocratie sociale et associer les agents aux évolutions de notre institution. Car ce sont les personnels du ministère qui portent, chaque jour, tant les valeurs que l'avenir de l'École.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

5.1 Mieux former les personnels de l'éducation nationale

L'ESSENTIEL **Il n'y a pas d'École pleinement efficace sans professeurs hautement qualifiés, reconnus et accompagnés. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants traduit cette conviction.** Elle construit un véritable continuum de professionnalisation, depuis la licence jusqu'à la formation continue, afin de mieux préparer les futurs professeurs, de renforcer l'attractivité du métier et d'accompagner chacun dans le développement de ses compétences tout au long de sa carrière.

- La rentrée 2026 concrétise la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants. **Concernant l'enseignement public, 176 905 inscriptions ont été enregistrées aux concours enseignants. En raison de la mise en œuvre de la réforme, 40 % de postes supplémentaires ont été ouverts aux concours 2026 : 24 351 candidats ont été admis, soit une hausse de 50 % du nombre de lauréats par rapport à la session 2025.**
- **La formation continue des personnels poursuit son développement dans le cadre du schéma directeur 2025-2029** afin d'accompagner la professionnalisation des agents tout au long de leur carrière.
- **Les certifications de formateur évoluent** avec une réforme du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) et du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) et la création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'ingénierie de formation en académie (Cafifa).

LA RÉFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS

La réforme de la formation initiale des enseignants repose sur trois objectifs :

- élever le niveau de formation des futurs enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves ;
- préparer plus tôt au métier ;
- élargir le vivier de candidats afin de renforcer l'attractivité du métier.

Un nouveau mode de recrutement

Le recrutement par concours est désormais organisé à l'issue de la licence afin de mieux accompagner l'entrée progressive dans le métier. Les lauréats bénéficient, sauf exception, d'une formation statutaire diplômante de deux ans en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), articulant formation académique et professionnalisation.

Élèves fonctionnaires la première année, puis fonctionnaires stagiaires la seconde, les lauréats des concours sont rémunérés tout au long de leur parcours avant d'être titularisés à l'issue de leur formation.

Un nouveau cadre de formation initiale

À la rentrée 2026, tous les Inspé assurent la formation statutaire des lauréats des nouveaux concours de recrutement au sein des masters enseignement et éducation. Cette formation aborde toutes les dimensions des savoirs disciplinaires et des compétences professionnelles des enseignants, en articulant théorie et pratique avec des stages en milieu professionnel. Elle s'appuie sur un référentiel de formation spécifique visant le développement progressif des compétences professionnelles.

Une nouvelle licence a été créée pour les bacheliers ayant pour projet professionnel d'enseigner dans le premier degré : la licence professorat des écoles (LPE).

- Les deux tiers des enseignements de LPE sont consacrés à la maîtrise des savoirs à enseigner et à leurs enjeux spécifiques à l'école primaire. Un continuum de formation est ainsi mis en place depuis la LPE jusqu'à l'entrée effective dans le métier et dans la classe.
- Proposée dans toutes les académies, la nouvelle LPE a connu un grand succès pour sa première année sur Parcoursup, avec plus de 7 candidats par place proposée. Elle accueille ses premières promotions d'étudiants à la rentrée 2026.

© Xavier Schwebel - MEN

Les concours 2026 ou les fruits de la réforme

Les concours 2026, les premiers organisés dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, enregistrent **des résultats en nette progression par rapport à 2025 sur tous les indicateurs de l'attractivité du métier :**

- **+ 76,6 % de candidats inscrits aux concours externes ;**
- **+ 50 % de candidats admis** (+ 40,2 % de postes ouverts) ;
- **98,5 % de postes pourvus au niveau national dans le premier degré** (contre 92,1 % en 2025).

LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

La formation continue constitue un levier important d'accompagnement et de développement professionnel pour les personnels de l'éducation nationale.

Destinée à tous les agents, quels que soient leur métier, leur statut et leur parcours, l'offre de formation vise à :

- renforcer les compétences professionnelles ;
- accompagner les évolutions des pratiques ;
- répondre aux enjeux du service public d'éducation.

Le ministère de l'Éducation nationale poursuit son ambition de proposer une offre de formation plus lisible, accessible et adaptée aux besoins des personnels. Cette dynamique repose sur une triple ambition :

- garantir la qualité des formations et accompagner la professionnalisation tout au long de la carrière ;
- renforcer les démarches de mutualisation et de coopération ;
- assurer un pilotage coordonné de l'activité de formation à tous les niveaux d'action.

La professionnalisation des acteurs de la formation

La rénovation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur (Cafipemf), la rénovation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) et la création du certificat d'aptitude aux fonctions d'ingénierie de formation en académie (Cafifa) confortent les compétences des formateurs, au service de la qualité des formations.

L'organisation de l'examen en blocs de compétences capitalisables permet la professionnalisation progressive et la reconnaissance des acquis.

5.2 Protéger et accompagner les personnels

L'ESSENTIEL **Le ministère de l'Éducation nationale mène une politique d'action sociale et de protection en faveur de l'ensemble de ses agents.** Tout au long de leur carrière, ces personnels peuvent être confrontés à des difficultés d'ordre social, professionnel ou sanitaire, qui nécessitent la mobilisation quotidienne d'un ensemble d'acteurs dédiés à leur accompagnement.

- **La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) au bénéfice des personnels de l'éducation nationale** est entrée en vigueur le 1er mai 2026. Elle se décline en deux contrats collectifs : le régime obligatoire en santé et le régime facultatif en prévoyance.
- **Le développement des prestations d'action sociale** est l'une des dimensions de la protection que le ministère de l'Éducation nationale apporte à ses personnels.
- **Une démarche en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des personnels a été lancée.**
- **Un chantier visant à mieux accompagner les agents de retour après une interruption de leurs fonctions, notamment pour des raisons de santé est engagé** pour prévenir les situations de désinsertion professionnelle, préparer le retour des agents en fonction des besoins qu'ils expriment et proposer des entretiens de ré-accueil au moment de la reprise.
- **Les cellules d'écoute et de traitement des violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes (VDHAS)** sont désormais la pierre angulaire de la politique ministérielle de lutte contre les actes de VDHAS.
- **La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves,** permet la mobilisation rapide d'un ensemble de mesures pour protéger les agents face aux menaces ou aux violences subies dans l'exercice de leurs fonctions.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Le ministère de l'Éducation nationale a signé le 8 avril 2024, avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire qui permet de renforcer la protection en santé et en prévoyance des agents. La MGEN a été sélectionnée suite à une procédure de marché public pour gérer ces contrats.

Le régime collectif obligatoire en santé et le régime collectif facultatif en prévoyance ont pris effet au 1er mai 2026.

Le régime collectif obligatoire en santé

Le régime collectif obligatoire en santé présente de nombreux avantages :

- un panier de soins avantageux complété par deux garanties optionnelles permettant une protection améliorée à des tarifs maîtrisés ;
- une solidarité renforcée en faveur des familles ;

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé une démarche cohérente, lisible et pilotée en faveur de la QVCT des personnels.

Elle est fondée sur :

- la prévention ;
- la qualité des relations de travail ;
- le sens donné à l'action publique ;
- l'amélioration continue des conditions d'exercice des missions.

- des prestations d'accompagnement social attribuées en fonction de l'état de santé et des ressources des bénéficiaires, notamment une aide aux familles pour les agents ayant affilié au moins un enfant ;
- des actions de prévention en santé ;
- une participation ministérielle à hauteur de 50 % de la cotisation au panier interministériel de garanties et de 50 % de la cotisation à l'option (dans la limite de 5 euros par mois).

Un fonds d'accompagnement social permet de renforcer la solidarité entre les bénéficiaires du régime, notamment en faveur des familles aux revenus les plus faibles. Il est piloté par une commission paritaire et financé par une cotisation additionnelle de 2 % acquittée par l'ensemble des personnes affiliées.
Plusieurs aides, cumulables entre elles, peuvent être attribuées, sur demande et sous condition d'éligibilité et de ressources. À titre d'exemple, une aide aux familles peut être versée aux agents actifs ayant affilié au moins un enfant au régime collectif obligatoire. Le montant de cette aide est fixé en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants affiliés : il varie de 200 € à 500 € en 2026, puis de 300 € à 750 € en 2027.

1 218 893 agents sont affiliés au contrat obligatoire de santé, dont 988 750 dans le périmètre de l'enseignement scolaire.

Le régime collectif facultatif en prévoyance

Le régime collectif facultatif en prévoyance permet de renforcer la couverture des agents en prévoyant **une indemnisation complémentaire en cas de congé pour maladie ordinaire (CMO) et en cas de congé longue durée (CLD).** Il est assorti d'une participation ministérielle à hauteur de 7 euros par mois.

Plus de 100 000 agents ont souhaité adhérer au contrat collectif de prévoyance.

LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

L'action sociale vise à :
- améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de l'enfance, du logement, de la restauration et des loisirs ;
- les aider à faire face à des situations difficiles.

L'action sociale des personnels de l'éducation nationale repose sur plusieurs types de prestations :
- aides à l'installation des personnels ;
- chèques-vacances ;
- chèques emploi service universel (Cesu) garde d'enfants 0-6 ans ;
- aides aux enfants en situation de handicap ;
- aides aux vacances ;
- aides à la restauration.

Elle intègre aussi des prestations ministérielles d'accompagnement : aide financière en cas de difficultés, prêts et aide au logement.

La plupart de ces prestations sont gérées par les académies : les agents sont accompagnés dans leur démarche de demandes d'aides par les services d'action sociale et le service social du personnel.

Concernant plus particulièrement le logement, les agents peuvent, en fonction des territoires, bénéficier de certaines offres de réservation de logements sociaux, intermédiaires et temporaires.

Une carte de France des cellules d'écoute

Une carte de France des cellules d'écoute et de traitement des VDHAS, disponible sur education.gouv.fr, à partir de l'adresse suivante (ou du QR code ci-dessous) : https://www.education.gouv.fr/dispositifs-de-lutte-contre-les-actes-de-violences-discriminations-harcelement-ou-agissements-504284 permet de trouver les références de chaque dispositif académique pour pouvoir le contacter en toute confidentialité.

LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Le soutien aux équipes signifie également protéger tous les personnels de tous les actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de discrimination, de harcèlement (dont le harcèlement sexuel et moral) et des agissements sexistes (VDHAS).

Afin qu'aucun acte de ce type ne demeure impuni et sans réponse, tous les personnels, victimes ou témoins, peuvent désormais saisir **un dispositif local de recueil et de traitement des actes de VDHAS dans les trente académies** (celui de l'académie de Guyane est en cours de constitution).

C'est grâce à l'action de ces cellules d'écoute et de traitement des VDHAS que, selon les cas, les services RH, médicaux et sociaux doivent :

- faire cesser les actes considérés ;
- sanctionner les coupables, via notamment les procédures disciplinaires ;
- protéger les victimes.

La protection fonctionnelle

Aucun agent ne doit rester seul face aux menaces ou aux violences dont il est victime dans l'exercice de ses fonctions. L'institution lui doit protection et soutien.

La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves, permet de mobiliser rapidement un ensemble de mesures adaptées :

- mise en sécurité de l'agent ;
- soutien public de l'administration ;
- signalement au procureur de la République ;
- poursuites disciplinaires lorsque cela relève de l'autorité de l'employeur ;
- assistance juridique ;
- prise en charge des frais d'avocat ;
- réparation de certains préjudices.

5.3 Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires

L'ESSENTIEL La sécurité des élèves, des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative repose sur **un dispositif global associant prévention, vigilance et préparation aux situations de crise.**

- **Face à des attaques cyber en forte progression, le ministère de l'Éducation nationale renforce la protection des systèmes d'information,** notamment par la généralisation de l'authentification multifacteurs et la sensibilisation de tous les acteurs.
- **La sécurisation des établissements se poursuit par les collectivités territoriales,** propriétaires des bâtiments, grâce au renforcement du contrôle des accès, à la préparation aux situations de crise et à des investissements ciblés.

RENFORCER LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

La sécurité numérique est un enjeu majeur pour la continuité des activités d'enseignement et le fonctionnement des établissements.

Des risques importants

Le ministère de l'Éducation nationale est particulièrement exposé aux risques cyber pour plusieurs raisons :

- une surface importante : plus de 400 applications nationales et plus de 1 500 applications locales, avec des enjeux cruciaux de maintien en condition opérationnelle et de sécurité ;
- un volume important d'utilisateurs : 1,2 million d'agents, près de 12 millions d'élèves et 20 millions de parents ;
- un écosystème partagé associant l'État (administrations centrales, académies, opérateurs), les collectivités territoriales et les éditeurs de logiciels scolaires.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) insiste sur un **niveau de menace cyber particulièrement intense,** avec des attaquants aux motivations variées, travaillant en réseau et usant de méthodes de plus en plus sophistiquées et rapides.

Un plan d'actions structuré

Pour renforcer la sécurité numérique, le ministère de l'Éducation nationale accélère plusieurs chantiers. Validée en juin 2026, **une feuille de route contient plus d'une centaine d'actions réparties sur quatre axes fondateurs :**

- connaître et cadrer (gouvernance) ;
- protéger le socle numérique (protection) ;
- maîtriser les accès et dépendances (détection) ;
- superviser et assurer la résilience (résilience).

En complément, **l'ensemble des directions du ministère, les académies et les établissements scolaires sont engagés dans la mise en œuvre de plusieurs mesures** pour mieux prendre en compte le risque de cyberattaque. Cela passe notamment par la cartographie et l'homologation des systèmes d'information, la mise en place de relations partenariales avec les collectivités territoriales, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs au risque cyber et, enfin, la prise en compte du risque de « 0 numérique » afin d'anticiper les conséquences d'une attaque et savoir y répondre.

Dans ce contexte, les incidents de sécurité gérés par les équipes spécialisées du ministère s'intensifient. **Chaque incident fait l'objet d'un dépôt de plainte,** ce qui a d'ailleurs abouti à l'arrestation de plusieurs cyberattaquants cette année.

Maîtriser les accès et dépendances

Cet axe de travail pour renforcer la sécurité numérique vise à **mieux contrôler les identités, les droits d'accès et les dépendances vis-à-vis des tiers et fournisseurs.** Ses actions prioritaires portent sur :

- la généralisation de l'authentification multi-facteurs (MFA), afin de renforcer la protection des accès aux systèmes et services numériques du ministère ;
- le filtrage des accès potentiellement frauduleux, pour réduire les risques de compromission liés aux tentatives d'accès anormales ou illégitimes.

En conséquence des nombreuses attaques subies, presque toutes permises par une usurpation d'identité, elle-même rendue possible par des vols de mots de passe, le ministère de l'Éducation nationale **va renforcer la sécurité de l'authentification sur ses systèmes d'information grâce à la mise en place d'un second facteur d'authentification.** Il s'agit d'une réponse systémique efficace pour mieux protéger les systèmes d'information et les données – notamment personnelles – qu'ils portent. **Pour les agents du ministère,** le second facteur sera fourni au moyen d'une application d'authentification utilisée à l'aide d'un deuxième équipement.

SÉCURISER LES ACCÈS DES ÉTABLISSEMENTS

Le plan Vigipirate est toujours activé. Le contrôle des accès aux établissements scolaires reste obligatoire : les effets personnels doivent faire l'objet d'une inspection visuelle et toute personne extérieure à l'établissement doit justifier de son identité avant d'y pénétrer.

La préparation aux risques constitue également un axe majeur. **Chaque école et établissement d'enseignement public met en œuvre un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et organise au moins deux fois par an des exercices PPMS** afin de préparer les élèves et les personnels aux postures à adopter.

En parallèle, **les forces de sécurité intérieure, en collaboration avec les équipes mobiles de sécurité académiques et les collectivités territoriales, peuvent réaliser des évaluations des dispositifs existants.** Les recommandations formulées à l'issue de ces diagnostics et audits sont prises en compte par les collectivités territoriales afin d'améliorer en continu la sécurisation des locaux scolaires.

Le soutien aux établissements les plus vulnérables

Depuis 2024, 900 établissements présentant des vulnérabilités de sécurité ont obtenu un soutien financier, via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), pour rénover leurs infrastructures.

Les travaux financés portent principalement sur :

- les dispositifs d'alarme (alarme attentat-intrusion) ;
- la sécurité périmétrique (portail, clôture) ;
- le contrôle d'accès (vidéoprotection, visiophone, badges).

5.4 Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels

L'ESSENTIEL **Le dialogue social constitue un pilier du fonctionnement du service public de l'éducation.** Fondé sur l'écoute, la concertation et la représentation des personnels, il permet d'accompagner les transformations de l'École dans un climat de confiance et de responsabilité.
Les élections professionnelles de 2026 constituent, à cet égard, un rendez-vous démocratique majeur.

- **Les prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement général des instances de dialogue social** appellent tous les agents du ministère de l'Éducation nationale à voter.
- **Elles se tiendront entre le 3 et le 10 décembre 2026** par voie électronique, y compris dans l'enseignement privé sous contrat.
- Les nouveaux représentants auront **un mandat d'une durée de quatre ans.**

UN RENDEZ-VOUS ESSENTIEL EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE SOCIALE

Le renouvellement des mandats des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de l'Éducation nationale sera organisé au cours de l'année scolaire 2026-2027 :

- comités sociaux d'administration ministériel et de proximité ;
- commissions administratives paritaires nationales, académiques et départementales ;
- commissions consultatives paritaires académiques et d'établissement.

Les mandats des nouveaux représentants prendront effet au 1er janvier 2027 pour une durée de quatre ans.

Tous les agents du ministère sont appelés à voter sur le portail élections en décembre 2026. Chaque électeur recevra sur sa boîte mail professionnelle un message l'invitant à créer son compte électeur. Il pourra alors vérifier ses informations personnelles et les scrutins le concernant. Nouveauté pour cette année électorale 2026 : le code de vote, qui va permettre à chaque électeur de voter entre le 3 décembre 8 h et le 10 décembre 17 h, sera disponible via l'espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap), si son bulletin de salaire est déposé sur cette plateforme. Comme à l'occasion de chaque élection professionnelle, une assistance sera mise en place pour accompagner l'électeur qui le souhaiterait dans les différentes étapes de la procédure électorale (depuis la création de son compte jusqu'au vote).

À l'instar de leurs homologues de l'enseignement public, **près de 140 000 maîtres contractuels, agréés et délégués, exerçant dans les établissements d'enseignement privé liés à l'État par contrat,** ainsi que les maîtres de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement privé, vont être appelés à voter du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire, pour une durée de quatre ans, leurs propres représentants.

LE RÔLE DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

Le comité social d'administration (CSA) se concentre sur les sujets transversaux et collectifs. C'est une instance consultative « chargée de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ». À titre d'exemples, le CSA examine les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et carrière), les projets de textes relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, ou encore les projets de textes relatifs au temps de travail.

La formation spécialisée du CSA exerce ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au nom du CSA. Ses attributions recouvrent à la fois les attributions consultatives sur lesquelles elle se prononce, ainsi que les pouvoirs d'enquête, de visite et d'expertise. L'objectif est d'aider l'administration à prendre les décisions stratégiques en matière de santé et de sécurité au travail (SST).

Les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) sont compétentes sur les décisions individuelles défavorables aux agents, telles que les refus de congés de formation professionnelle pour nécessité de service ou les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.

LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Sur un modèle semblable à l'enseignement public, **les 64 instances de dialogue social propres à l'enseignement privé se déploient en :**

- une instance nationale, le comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) ;
- des instances à l'échelle académique.

Le CCMMEP est notamment consulté sur toutes les questions relatives aux effectifs, aux emplois, aux compétences et à la formation, ainsi qu'aux questions d'ordre statutaire intéressant les maîtres de l'enseignement privé. Les dispositions applicables aux maîtres de l'enseignement privé ne relevant pas du Code général de la fonction publique, les instances de dialogue social propres à l'enseignement privé conservent **des compétences spécifiques prévues par le Code de l'éducation.**

education.gouv.fr

© Marie Genel - MEN